



anno

1500

ENTRETIENS FAMILIERS

Pour les Amateurs

DE LA

LANGUE FRANÇOISE,

Divisés en deux Parties,

D O N T

La Première contient un Abregé des

Regles & des Observations

de la Grammaire,

& L'autre

La Maniere, dont on se doit gouverner

parmi le beau Monde

P A R

FRANÇOIS DE FENNE

P. D. L. L. F.



A LEYDE,
Chez CORNEILLE BOUTESTEYN 1690

A

Tres-Noble Gentilhomme
Monsieur RUDOLPHE
DE SCHÖNBERG,
Seigneur
De GELENAU, THUN,
SANSBACH & ZWÖNIZ

E T

à Monsieur
Mons. LAURENT FREDERIC
HARTMANN.

AVER-

D

qui ont
tretien
L'opi
moins ui
guej , q
contribu
volontie
comme
connaijj
qu'il pr
la No
aux R
servoie
air , Le
T'a
souven
tiens ;
n'avoir
de l'aci
re : Il
qu'elles
ont ici
Exempl
à soufri
eillir de
tement
Livre ;
dre insu
d'auverfi
determin
Dialogue
par leur

AVERTISSEMENT.

DE tous les Ouvrages, qui ont passé sous la presse depuis quelques années, il n'y en a point, qui aient été plus souvent rebatus, que ceux, qui ont paru sous les Noms de Dialogues ou d'Entretiens.

L'opinion, qu'on a toujours eue, qu'ils ne sont pas moins utiles à ceux, qui se mettent à l'étude des Langues, qu'avantageux d'eux-mêmes, n'ont pas peu contribué à ces diverses productions. Je donnerois volontiers dans ce Sentiment, si l'on s'y prenoit, comme il faut : car de tous ceux, qui sont venus à ma connoissance, je n'en ai vu aucun, qui réponde à ce qu'il promet, hormis les Entretiens Familiers pour la Noblesse étrangère : Les autres sont semblables aux Roseaux de la fable, sur lesquels, ceux, qui s'en servoient, ne pouvoient entonner, que ce fâcheux air, Les Oreilles de Midas.

J'ai long tems balancé sur la persécution, qui m'a souvent été faite de donner au Public des Entretiens ; & je n'avois jamais pu m'y résoudre, si je n'avois vu qu'on l'imprimé depuis peu les Dialogues de Parival en Allemagne à la suite de ma Grammaire : Il est vrai que je n'aime pas ces Editions, quoi qu'elles soient en plus grand nombre, que celles, qui ont ici vu le jour, parce qu'elles sont faites sur des Exemplaires, que je n'aprouve pas, j'ai de la peine à souffrir que des Dialogues, qui commençoient à vieillir dès le jour de leur naissance, & qui sont présentement plus qu'à demi pourris, soient confus à mon Livre : cela seroit capable de l'infecter, & de le rendre insupportable à ceux même qui n'en avoient point d'aversion. Cette seule considération a achevé de me déterminer ; & pour ne point servir d'Eco à mille Dialogues, qui ont batu les oreilles de tout le monde, par leur bon-jour & bon-soir, j'ai pensé que je ne

AVERTISSEMENT.

serois pas inutile au Public, si je lui donnois l'Abregé de ma Grammaire en forme d'Entretiens : ce sera faire, comme disent ceux, qui parlent Proverbes d'une pierre deux coups & fournir à ceux, qui ne sont pas laborieux le moyen d'apprendre les Regles de la Grammaire en parlant & sans peine.

Il est vrai, qu'en servant aux Autres, je me fais tort à moi-même, & que je fourni des Leçons à quelques brouillons, qui de misérables, qu'ils étoient, & ne sachant où donner de la tête, se sont trigés en Maîtres de Langues, semblables au Médecin malgré Lui de Moliere. Qui de fagoteur se fit Médecin. On les peut reconnoître par le peu d'Argent qu'ils exigent de ceux, qu'ils entreprennent d'enseigner ou plusôt de tromper ; & comme il s'en trouve quelques uns, qui pour épargner trente ou quarante sous le mois, se laissent persuader, ne prenant pas garde qu'à lieu de gagner, ils font une double perte, & du temps & de leur argent, j'ai crû être obligé de faire cette digression, pour avertir ceux, qui sont amateurs de notre Langue, de se donner de garde de ces sortes de gate-métiers, qui n'entendent ni Grammaire, ni ses Regles.

J'ai ajouté à ces Entretiens une seconde Partie, qui traite de la Civilité. Ouvrage, que j'ai donné au Public il y a six ou sept ans, mais que j'ai retouché & mis en meilleure forme qu'il n'étoit.

Au reste, Messieurs, Quoi qu'il n'y eût point de Dialogues, ni d'Entretiens, Ceux qui sont curieux de notre Langue n'en seroient pas plus pauvres : Les Comedies en Prose de feu Monsieur de Moliere, & les Traductions de feu Monsr. d'Ablancourt, & sur tout son Lucien, ne recompenseroint que trop cette perte.

EN-

ENTRETIENS
FAMILIERS
des

Regles & des Fon-
demens de la Lan-
gue Françoise;

Entre un jeune Gentil-
homme & un Ma-
ître de Lan-
gues.

INTRODUCTION

Qui sert de Premier
Entretien.

A. **A** vant enten-
du le grand
avantage ,
que reçoivent ceux ,
qui se servent de
Votre Instruction
dans la Langue Fran-
çaise ; je viens Vous
prier d'y vouloir
former un Jeune
Gentil homme qui
m'a été commis .

B. Il est vrai , que
je fai toute mon a-

COLLOQUIA
FAMILIARIA
de

Linguæ Gallicæ
Regulis ac Funda-
mentis

Adolescentem Nobilem
inter & Linguæ
Gallicæ Prä-
ceptorem

INTRODUCTIO

Primi Colloquii vices
supplens.

A. **A** udito ma-
gno profe-
etu , quem
faciunt , qui tibi Lin-
guæ Gallicæ Präce-
ptori dant operam , Te
rogatum venio ut A-
dolescentis cuiusdam
Nobilis mihi crediti
ingenium Literis Gal-
licis excolas .

B. Verum est , præ-
cipuam mihi Nobili-
faire

A

faire de servir les
braves Cavaliers.
Mais Monsieur peut
être que ceux , qui
Vous ont parlé de
moi , Vous en ont
parlé avec passion.

A. Ils m'en ont
parlé avec vérité ; &
quand cela ne seroit
pas , Vos Ouvrages
sont entre les mains
de trop de monde
pour n'en être pas
convaincu.

B. J'aurois tort de
me défendre d'une
chose qui ne fait
rougir personne , &
qui me donne pre-
sentement l'occasi-
on de Vous rendre
mes devoirs.

A. Voulez Vous
donc prendre la pei-
ne de m'accompa-
gner chez nous ?

B. Quelques afai-
res que je ne puis
laisser m'en empê-
chent : Mais s'il

*bus serviendi rationem
esse , sed , Domine
fortassis illi , qui de
me sermonem misericordie ,
pro affectu locuti sunt.*

A. *Vera locuti sunt ,
lucubrations tuæ plu-
riū manibus teruntur ,
quam ut illud lateat.*

B. *Non ex aequo fa-
cerem , si id denega-
rem , quod nemini ru-
borem incutit , mibi-
que mea tibi præstandi
officia nunc ansam præ-
bet.*

A. *Placet ne igitur
me comitari domum ?*

B. *Negotia nonnulla , quæ non patium-
tur moram , me in di-
versa trahunt : verum ,
Vous*

*Vous
où je
trouve
heure
drai.*

*A.
de tab
heure
B. S
lez ,
trouve
re-là.*

*A. Je
rai mo
Vous ;
tre ap
B. C
plaira*

Seco

De

*B. V
Mons
Vous ;
A. V
lirez
Voilà
me , de*

Entretien I.

3

Vous plait me dire où je pourrai Vous trouver & à quelle heure , je m'y rendrai.

A. Nous sortons de table sur les deux heures.

B. Si Vous le Voulez , je Vous irai trouver à cette heure-là.

A. Je Vous envoie-rai mon laquai , qui Vous amenera à notre appartement.

B. Ce qu'il Vous plaira.

*si mihi notum facias,
ubi locorum & quā
horā te invenero , me
sistam.*

A. *E mensa surgi-
gimus circa secundam.*

B. *Si Tibi libuerit,
tunc temporis te con-
veniam.*

A. *Mittam famu-
lum , qui te addu-
cat.*

B. *Ut placet.*

Second Entretien

Des Auteurs.

B. Vous me voiez, Monsieur, comme je Vous ai promis.

A. Vous nous obligez grandement : Voilà le Gentilhomme , de qui je Vous

I I. Colloquium

De Authoribus.

B. *Præsto sum , ut
fidem dedi.*

A. *Nos admodum
tibi obstrictos reddis :
En Nobilem , de quo
locutus sum ; Illum ti-*

A 2

ai

ai parlé ; je Vous le recommande

Abordant le Gentilhomme.

B. Monsieur, Ceux qui possèdent plusieurs Langues, ont un avantage, que ceux, qui les ignorent, n'ont pas.

C. Il est vrai, Monsieur, & principalement ceux, qui entendent le Grec & le Latin.

B. Pourquoi, je Vous en prie, plutôt ces deux Langues, que l'Allemand ou l'Italien.

C. Parce qu'il se trouve plus d'excellents Auteurs qui ont écrit en ces deux Langues, que dans toutes les Autres.

B. Ceux qui parlent François ont le même Avantage : car il ne se trouve point de bons livres Grecs ou

bi commendatum habere.

Alloquens Nobilem.

B. Domine, qui plurimas callent linguis, magnum ex iis præ ignorantibus capiunt emolumentum.

C. Sic se res habet, Domine, Præsertim quibus Græca & Latina familiares sunt.

B. Cur, quæso, hæ potius, quam aut Germanica, aut Italica.

C. Quoniam Literarum Antesignani has præ aliis, coluerunt scriptis suis.

B. Qui Gallicam tenent, eandem colligunt utilitatem ; nullos enim alicujus notæ libros reperias Græce

Latin
tres b
Franco

C.
mais,
des C
B. L
ces C
ient a
que de
C. O
qui o
üssi d
Etion?

B. M
est sa
Œlui
vrages
ture c
de br
ses fa
que i
les T
Tacite
taires
Lucien
Felix,
la Ret
le, de
Marm

Entretien II.

5

Latinis, qui ne soient
tres bien traduits en
François.

aut Latinè conscri-
ptos, quin ad amus-
sim sint Gallicè red-
diti.

C. Il est vrai
mais, ce ne sont que
des Copies.

C. Verum dicis, sed
non nisi Apographæ
sunt.

B. D'acord, M. si
ces Copies, ne valo-
ient autant ou plus
que des Modeles.

B. Esto sanè, si A-
pographa hæc Arche-
typis concedant.

C. Qui sont ceux,
qui ont le mieux re-
üssi dans la Tradu-
ction?

C. Qui sunt illi, qui
versiones suas avi-
bus melioribus perfe-
cerunt?

B. M. d'Ablancourt
est sans contredit,
Celui, dont les ou-
vrages de cette na-
ture ont fait le plus
de bruit : C'est à
ses savantes veilles
que Nous devons
les Traductions de
Tacite, des Commen-
taires de Cesar, de
Lucien, de Minutius
Felix, d'Arrian, de
la Retraite des dix mi-
le, de Tucidide, de
Marmol, des Apoph-

B. D. d'Ablan-
court sine controver-
sia est, cuius scri-
pta omnes miro exce-
perunt plausu; Do-
ctis ipsis Lucubra-
tionibus acceptas re-
ferimus versiones Ta-
citi, Commentari-
orum Cæsaris, Lu-
cani, Minutii Feli-
cis, Atriani, &c.

tegmes des Anciens,
¶ des Stratagemes de
Frontin.

C. Quel jugement
faites Vous du Quinte
Curse de Vaugelas ?

B. Tous les Con-
noisseurs sont du
sentiment , que le
tems de trente ans ,
que l'Auteur a mis
à faire cet excellent
ouvrage , a été tres
bien emploié , qu'il
n'y a rien de plus
beau , ni de plus har-
di.

C. L'on peut , sans
doute , bien profiter
de la Lecture de ces
ouvrage.

B. Il est constant , si
l'on s'y prend justè utaris.
comme il faut.

C. Comment faire ,
pour y bien réussir ?

B. Il faut connoî-
tre à fond la Langue
Française.

C. C'est ce , qui
me manque , & que

C. Quale fers judi-
cium de Q. Curtio de
Vaugelas ?

B. Lustra tria Ope-
ri illi traducendo op-
timè impensa , nihil
elegantius , nihil ausu
majori literis prodi-
tum , Eruditi omnes
sentiunt.

C. Magnum procul
dubio ex libris his fru-
ctum feras.

B. Magnum sane , si

C. Quid agendum
ut scopum attingam ?

C. Oportet Lin-
guam Gallicam fun-
ditus peralleas.

C. Id deest , sed et
perdoceas , exopto.

je de-

je desi-
m'apre-
B. Il
plus ai-
plicati-
côte ve-
uir ce
haitiez

C. I
que je
m'y pa-
mon.

B. Il
d'une
maire.

C.
Vous
B.
bien
de bie-
& de
steme
ou par

C.
s'il V

que V
meill-
rendr
en au-
B. t
voule
vienn

je desire que Vous
m'apreniez.

B. Il n'y a rien de
plus ais , un peu d'a-
plication de Votre
c t  vous fera obte-
nir ce que Vous sou-
haitez.

C. Dites moi , ce
que je doi faire , & je
m'y porterai de tout
mon co r.

B. Il faut se servir
d'une bonne Gram-
maire.

C. Qu'apellez
Vous Grammaire ?

B. C'est l'art de
bien Ortographier,
de bien Prononcer,
& de s'exprimer ju-
stement de vive voix
ou par  crit.

C. Aportez moi ,
s'il Vous plait , celle
que Vous jugerez la
meilleure , & je vous
rendrai ce que Vous
en aurez donn .

B. A quelle heure
voulez Vous , que je
vienne ?

B. Nihil adeo in-
promptu est , exiguo-
rum tua ex parte Stu-
dium te reddet Voti
compotem.

C. Dic quid agen-
dum sit , & serio in-
cumbam.

B. Erudit . Gram-
matica opus est.

C. Quid Gram-
maticam Vocas.

B. Recte scriben-
di , recte pronuntian-
di , seque aut voce,
aut scriptis exprimen-
di , Artem.

C. Adfer , si pla-
cet , quam censes op-
timam , ac pretium re-
pendam.

B. Qua hor  te con-
veniam ?

A 4 C. A

C. A dix heures du matin , ou à deux heures après midi.

B. Je viendrai après midi.

C. Je vous attendrai , cependant je me recommande &c.

B. A dieu , Monsieur , je suis Votre tres obeissant serviteur.

C. Je suis le Votre.

C. Horā decimā matutinā , aut secundā pomeridianā.

B. Pomeridianā veniam.

C. Te Praetolabor , interim me commendatum volo.

B. Vale , Domine , me flexilem & sequacem senties.

C. Me quoque.

3. Entretien

Des Elemens de la Grammaire & Principalement de ses Termes.

B. Voila le Livre , dont je Vous ai parlé.

C. Je vous suis fort obligé.

B. Ce sera ce livre , qui nous servira de guide dans tous nos entretiens , je Vous prie de le bien étudier.

3. Colloquium

De Elementis Grammaticæ ac impri- mis de Terminis ejus.

B. Ecce librum , de quo verba feci.

C. Tibi uno non tamum nomine devinctas um.

C. Liber ille in omnibus colloquiis se nobis ducem præbabit , rogo ut sè penumero per- volvas.

C. Je

C. Je ferai tout ce que Vous me direz. Commencez seulement, Vous me voiez disposé à Vous écouter.

B. La Grammaire roule sur huit parties d'Oraison, ou de Discours qui sont, l'*Article*, le *Nom*, le *Pronom*, le *Verbe*, l'*Adverbe*, la *Conjonction*, la *Préposition* & l'*Interjection*: Sans la connoissance des quelles, rien ne se peut exprimer ni par écrit ni de vive voix.

C. Faites m'en connoître la différence.

B. Il y en a quatre qui ne changent point l'*Adverbe*, la *Conjonction*, la *Préposition* & l'*Interjection*.

C. Et les Autres ?

B. Les quatre autres, qui sont l'*Article*, Le *Nom*, Le

C. In omnibus morem geram, solummodo initium fac, ad vacandum sermoni tuo expeditum vides.

B. Grammatica octo Orationis partibus constat, Articulo scilicet, Nomine, Pronomine, Verbo, Adverbio, Conjunctione, Præpositione & Interjectione, quæ si fugiantur, nil scripto, nil voce exprimi potest.

C. Da illorum discriumen.

B. Quatuor, Adverbium, Conjunctione, Præpositio, & Interjectio non variantur.

C. Ceteræ autem?

B. Quatuor aliae nempè Articulus, Nomen, Pronomen,

A Ver-

Pronom & Le Verbe, sous lesquelles on comprend le Participe, souffrent du changement dans leurs terminaisons, comme ; *Le Prince*, *Les Princes*, *je nous*, *j'aime*, *j'aimerai*, *aimé*, *aimés*.

C. Comment appellez vous le changement des Articles, des Noms, & des Pronoms ?

B. On l'appelle Declinaison, & le changement des Verbes Conjugation.

C. Qu'est ce que l'Article ?

B. L'Article est une Particule, qui se met devant le Nom Substantif ou devant l'Adjectif pour en faire connoître le Genre le Nombre, & le Cas.

C. J'ai entendu, qu'il n'y a rien de plus difficile dans

Verbum ejusque Participium variantur, exempli causâ, Le Prince, Les Princesses, je, nous, j'aime, j'aimerai, aimé, aimés.

C. Quo nomine prohibes, Articulorum, Nominum & Pronominum mutationem ?

B. Declinationis, uti & Verborum variationem, Conjugationis nomine.

C. Quid est Articulus ?

B. Est Particula, quæ Nominibus Substantivis aut Adjectivis præponitur, ut Genius, Numerum & Casum, designet.

C. Audivi, nil tanti laboris & operæ esse ac usum Articuli.

Vôtre

Votre Langue que
l'Usage de l'Article.

B. Il est vrai, &
pour ne Vous pas
rebouter d'abord je
traiterai premiere-
ment du Nom.

C. N'appelle t-on
pas Nom, ce qui sert
à nommer chaque
chose qui tombe
sous le sens?

B. Justement, &
le nom se divise en
Nom Substantif & en
Nom Adjectif.

C. Je Vous entend.

B. Le Substantif est
un mot qui dit le
Nom dela chose que
l'on comprend d'a-
bord & qui seul la
signifie fixe & de-
terminée. Comme,
*Le Ciel, le Monde, la
Terre.*

C. Qu'appellez ,
Vous Adjectif.

B. C'est une ma-
niere d'ere qui dit

B. *Verum est, ne*
autem illico te prota-
len primo illa, quæ
Nominis sunt plana
faciam.

C. *Nomne Nomen*
dicitur, quod rerum
omnium, quæ cadunt
*in sensum Nomi*n* in-*
serviunt?

B. *Rectè, dividitur*
in Nomen Sub-
stantivum & Adje-
ctivum.

C. *Percipio.*

B. *Substantivum*
dictio est, quæ rem
suo signans nomine
mox absolutam gene-
rat perceptionem, ac
sola firmam eam &
determinatam signifi-
cat, ut : Le Ciel,
le Monde, la Terre.

C. *Quid Vocas Ad-*
jectivum ?

B. *Quemdam existen-*
ti modum, qui cu-

les Qualités du Substantif, bonnes, ou mauvaises, ou indiferentes, & qu'on ne comprend pas quand on le nomme seul, comme Spatieux rond, noire, blanc.

C. Quel est l'Usage du Substantif & de l'Adjectif?

B. Le Substantif nomme la chose, & l'Adjectif en marque la qualité, comme, le Ciel est spacieux, la terre est ronde.

C. Ne faut il pas que l'Adjectif soit du même Genre, Nombre, & Cas, que son Substantif?

B. Sans doute ; car lorsque le Substantif est du Genre Masculin, il faut que l'Adjectif le soit aussi, & si le Substantif est du genre féminin, l'Adjectif le suivra.

C. Comment peut

justeunquei note Qua-
litates Substantivi
indicans, solus tamen
mancans generat co-
gnitionem, ut : spa-
tieux rond, noire,
blanc.

C. Quis Usus Sub-
stantivi & Adje-
ctivi.

B. Substantivum
rem, Adjectivum
vero, indigitat Qua-
litatem, ut : Le Ciel
est spacieux, la Ter-
re est ronde.

C. Nonne Substan-
tivo suo Adjecti-
vum, Genere, Nu-
mero & Casu re-
spondet?

B. Proculdubio,
dum enim Substan-
tivum Masculini
aut Fœminini Gene-
ris est, Adjectivum
eodem consentiet ge-
nere.

C. Substantivi ge-
nus

on sca-
Substan-
re Ma-
minin.
B. L
pluspa-
Propre
par de-
nerales
leur
comm
voir d
maire
Geindre
des N
ou C
conno
minais
marqu
même
C.
teins;
un
nomb
B. I
spacie
Profon
C. E
B. I
Ecritur
sainte

on scavoit si le nom *nus Masculinum aut Substantif est du genre Masculin, ou Feminin.*

B. Le Genre de la pluspart des noms Propres, se connoit par des Regles Generales fondées sur leur signification, comme on le peut voir dans la Grammaire au chapitre des Génres; & le genre des Noms Appellatifs ou Communs, se connoit par leur terminaison ce qui se remarque aussi dans le même Chapitre.

C. Je Vous entends; donnez moi un exemple du nombre pluriel.

B. Les Cieux sont spacieux & les Mers Profondes.

C. Et du Cas.

B. Lisez la sainte Ecriture ou l'Ecriture sainte: Vous devezez

nus Masculinum aut Fœmininum unde perspectum hebuero?

B. Plurimorum nominum Propriorum genus ex Regulis Generalibus significacioni eorum initentibus hauries: Appellationum vero seu communium genus eorum Terminatio dabit; si Grammaticam consultas Capite de Generibus.

C. Rem teneo, exemplum numeri Pluralis suppedita.

B. Cœli sunt spatiosi & Maria profunda.

C. Casus exemplum exhibet.

B. Scripturam sacram pervolve: His

A 7 ici

ici bien remarquer, sedulò notandum, Articulum primum semper, nunquam vero cum, qui Substantivum inter & Adjectivum est, occupare locum, si Adjectivum. Tout exceptez l'Adjectif. Tout qui le reçoit devant & après soi, comme: toute la ville, de toute la ville, à toute la ville &c.

C. Est ce là tout ce que l'on doit remarquer du Nom?

B. Je me réserve à Vous parler du Cas en traitant de l'Article. On peut encore diviser le Nom en Nom Propre & en Nom Appellatif,

Le Nom Propre est celui, qui distingue une Personne d'une autre, & qui lui est Particulier.

L'Appellatif; celui qui est commun à tout un Genre, ou à

toute commen-
sont de
pres, o
tif est /
Nou
main
l'Artic
C. V
verez
écoule
—
4.
Des A

C. Nihil ne aliud de Nomine advertendum?

B. Articulum em-
cleando de Casibus
differam. Nomen di-
viditur in Proprium
& Appellativum.

Proprium Perso-
nam à Persona dis-
tinguit, ipsique pecu-
liare est.

Appellativum Ge-
neri toti aut Speciei
toti convenit, ut:
à tou-

hier, si
viens de
de l'A
C. Il
m'attein-
d'une b
ôtera p
ficultés
B. Je l
distin-
me sera
C. Vo

toute une Espèce, comme: Pierre, Jean, sont des Noms Propres, dont l'Appellatif est l'Homme.

Nous verrons demain l'Usage de l'Article.

C. Vous me trouverez prêt à Vous écouter.

Pierre, Jean. Propria sunt, quorum Appellativum est l'Homme.

Cras Articulorum usum expenderemus.

C. Promptum inventies.

4. Entretien

Des Articles & des Cas.

B. Je Vous promis hier, si je m'en souviens de Vous parler de l'Article.

C. Il est vrai, & je m'attends que ce sera d'une façon, qui en ôtera toutes les difficultés.

B. Je le ferai le plus distinctement qu'il me sera possible.

C. Vous m'en avez

4. Colloquium.

De Articulis & Casibus.

B. Heri pollicitus sum, si recte memini, Articulos enodare.

C. Ita est, ac spero id eo expediendum modo, qui omne arduum & involutum evolvat, modumque solvat.

B. Pro viribus id dilucide perficiam.

C. Articuli Desir déjà.

déja donné le Definitionem

B. En voicy la Divisionem.

Il y a de trois sortes d'Articles le Defini, l'Indefini, & l'Article, d'Unité.

C. Faites m'en connoître l'usage.

B. l'Article Defini se met devant les Noms Communs ou Appellatifs, qui sont nettement expliqués, & qui ne laissent aucun doute de leur Qualité après eux.

C. Donnez m'en un exemple.

B. Le livre, que Vous lisez est admirable : l'on entend assez, de quel livre on parle, par ce qui suit, que Vous lisez.

C. Je Vous entend, passez à l'Article Indefini.

nitionem modo habeo.

B. Divisionem accipe.

Tria sunt Articulorum Genera, Definitionis, Indefinitus & Articulus Unitatis.

C. Usum eorum aperi.

B. Articulus definitus Nominibus Appellativus liquidò explicatus, omnemque Qualitatis sue scrupulum eximentibus præfigitur.

C. Exemplum tribue.

B. Le Livre que Vous lisez est admirable, Quem volvis librum, optimum esse censeo, de quo libro sit sermo, ex sequentibus, que vous lisez, sat superque intelligitur.

C. Adverto animum, Transi ad Articulum Indefinitum.

Les

B. Les Noms Propres, d'Hommes, de Femmes, de Villes, de Mois & de Jours, se servent de l'Article Indefini; comme: *J'ai reçu ce livre de Jean & je le donnerai à Marie.*

C. Quand se doit on servir de Article d'Unité.

B. Cet Article ne se trouve pas dans les Ouvrages de la plupart des Grammairiens, quoi qu'il soit d'un plus grand usage que les deux Autres.

C. D'où vient cela?

B. C'est, ou qu'ils ne l'ont pas entendu, ou qu'ils se sont défis de le pouvoir expliquer nettement.

C. Vous entraitez toutefois, comme

B. *Nomina Propria*
Viorum, Mulierum
Civitatum, Mensi-
um & Dierum ut-
tuntur Articulo Inde-
finito, ut: j'ai reçu
ce livre de Jean, &
je le donne à Marie,
*Hunc accepi librum à
Joanne, eumque Ma-
riæ tribuo.*

C. *Quando Articulus
Unitatis usui est?*

B. *Articulus hic, li-
cet usus frequentissimi,
plurimis Grammati-
corum libris exulat.*

C. *Qui hoc fit?*

B. *Vel quoniam non
intellexere, vel non
ranto fuere ausu, ut
florem illum expande-
rent.*

C. *Illum tamen, ut
vidi, in tua Gramma-
tice*

j'ai vu, dans votre Grammaire.

B. Puisque Vous avez pris la peine d'y remarquer ce que j'en ai dit, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

C. J'ai aussi pris grand plaisir à voir les differens usages des deux Autres Articles, & les beaux exemples dont vous les avez éclaircis.

B. J'en ai retranché deux chapitres dans la dernière Edition de ma Grammaire, de peur que la longueur n'en rebutât les Etrangers, & d'ailleurs parce que ce qui y étoit, se trouve dans ce que j'ai laissé.

C. S'il se rencontre quelque difficulté Vous la pouvez lever à ceux, qui se servent de Vôtre Instruction.

tica legentium notioni substernis.

C. Cum in Dicta de Articulo hoc oculos intenderis, verbis supercedeo.

C. Varii aliorum Duorum Articulorum usus & Perspicua, quibus eos dilucidasti exempla, Legenti perplacuerunt.

B. Grammaticæ ultimò in lucem editæ duo de Articulis Capita detraxi, nemnia prolixitas Peregrinos deterreret, eandemque in illis incudem tundendo, legentium capita obtunderem.

C. Si quæ reperiantur tenebrae, eas facile tuâ utentibus Institutione discuties.

B. C'est

B. C' que j'ai
ne rest
pour fi
tien, c
dire tr
mots,
Nous
ou Che
C. Qu
leu qu
dans le
pitres
gerez d
y a q
de patr
serves.
B. J'
six Cas,
tres Gr
servent
comme
vû; Le
l'accu
qu'un;
& l'
même
Vocatif;
can uâ
Langue
C. N'y

Entretien IV.

19

B. C'est aussi ce que j'ai consideré. Il ne reste plus rien pour finir cet entretien, que de Vous dire trois ou quatre mots, de ce que Nous appelons Cas ou Cheutes.

C. Quoi que j'en aie leu quelque chose dans les mémes Chapitres, vous m'obligeerez de me dire s'il y a quelque chose de particulier à observer.

B. J'ai reduit les six Cas, dont les Autres Grammairiens se servent; à trois, comme Vous avez vu; Le Nominatif & l'Accusatif n'étant qu'un, & le Genitif & l'Ablatif aussi le même? Quant au Vocatif; il n'est d'autre usage en notre Langue.

C. N'y a-t-il point

B. Meum mihi nar-
ras somnium, jam ni-
bil superest ad extrema
Colloquio huic adden-
da lineamenta, quam
Casus tibi breviter
perstringam.

C. Licet quædam
iisdem Capitibus lege-
rim, voto tamen meo
responderis, si mysteria
eorum enunciaris.

B. Casus sex, quibus
alii utuntur Gram-
matici, ad tres redu-
xi, ut vidisti Nomi-
nativus enim & Ac-
cusativus, uti & Ge-
nitivus & Ablativus
se referunt: Quoad
Vocativum, nullum
in eo ad Linguam no-
stram est momentum.

C. Nulla ne datur
diffe-

de difference entre le Nominatif & l'Accusatif, & entre le Genitif & l'Ablatif?

B. Quant à la figure il n'y en a point, mais il s'y en trouve dans l'usage.

C. Et quelle?

B. Le Nominatif gouverne le Verbe dont il fait l'Action & se met ordinairement le premier: L'Accusatif en est gouverné, & le suit presque toujours, comme: *la Roi aime la Reine*, le Roi est au Nominatif, parce que c'est le Roi, qui fait l'action d'aimer, La Reine est l'Accusatif, parce que c'est la Reine, qui reçoit l'Action du verbe Aimer.

C. Je Vous entens.

B. Touchant le

differentia inter Nominativum & Accusativum, ac inter Genitivum & Ablativum?

B. Quod ad figuram attinet, nulla est, sed usus eorum aliis est.

C. Qui igitur differunt?

B. Nominativus Verbum regit, cuius actor est, ac plerumque præponitur, Accusativus ab eo regitur, ei- que fere semper postponitur, ut: Le Roi aime la Reine Rex Reginam amat. Le Roi est in Nominativo, quia. Rex est qui agit, & La Reine est in Accusativo, quia Regina hic patitur.

C. Capio.

B. Genitivus inter

Ge-

Genitif entre l'Ablat. Verbe & marqu & de l' du de la C. Verbes nent l' B. l' c ordina les v Aprés cevoir, Eloigne me: més de du Roi gné de

C. Je de re nous dire : s'il va quelq re qu de jou tems tretier

Genitif il se trouve entre deux Noms & l'Ablatif entre un Verbe & un Nom. Les marques du Genitif & de l'Ablatif sont, du de la, des, de.

C. Quels sont les Verbes, qui gouvernent l'Ablatif.

B. l'Ablatif se met ordinairement après les Verbes Passifs ; Après les Verbes Recevoir, obtenir, Separer, Eloigner &c. comme : Nous sommes aimés de Dieu, j'ai reçu du Roi, vous êtes éloigné de la ville.

C. Je m'efforcerai de retenir ce que vous venez de me dire : Finissons ici s'il vous plaît, j'ai quelque petite Afai re qui m'empêche de jouir plus long temps de Votre entretien.

du Nomina, Ablativus Autem inter Verbum & Nomen collacatur : Du, De la, Des, De Genitivum & Ablativum denotant.

C. Quibus Verbis vulgo Ablativus postponitur ?

B. Verbis Passivis, & Recevoir, Obtenir, Separer, Eloigner, &c. ut : Nous sommes aimés, de Dieu à Deo amamur, j'ai reçu du Roi. A Rege accepi, vous êtes éloignés de la ville, ab urbe procul distatis.

C. Operam dabo ut ea, quæ dixisti Memoriæ mandem. Parvi momenti negotium, longiorem mihi sermonis tui communionem invidet.

5. Entretien.

A. Entrez Monsieur
entrez.

B. Comment, Mef-
sieurs, c' est Vous en-
core à table !

A. Vous nous y
voiez , aprochez
Monsieur , Garçon
aportes un siege à
Monsieur.

C. Quelle heure
est il ?

B. Il s'en va deux
heures.

A. Nous nous som-
mes mis à table ,
qu'il étoit plus de
midi & demi.

C. Que dites Vous
midi & demi ? Il é-
toit une heure son-
née.

A. Basque Verse
un Verre de Vin à
Monsieur. Nous ne
ferons rien au-

5. Colloquium.

A. Infer pedem Do-
mine.

B. Quomodo , adhuc
discubbitis ?

A. Ut vides , adi-
propius Domine. Fa-
mule Domino sedem
adfer.

C. Quæ hora est ?

B. Instat Secunda.

A. Accubuumus post
semi-primam.

C. Quid ais ? quin
imò prima audita.

A. Basque funde vi-
num Domino: hodie
seriabimur , Domi-
nus non est idoneus ut se
jour-

jourd'hui Monsieur,
n'est pas en hu-
meur d'étudier.

C. Vous passerez,
s'il vous plaît cet
après-midi avec
nous.

B. Il m'est impos-
sible, j'ai encore
quelques visites à
rendre.

A. Vous les ren-
dez demain, l'on
vous fera volon-
tiers quartier pour
cette fois.

B. Je ne néglige
pas volontiers mes
affaires.

C. Une fois n'est
pas coutume; vous
demeurez.

B. Ce sera donc
pour vous obéir.

A. à quoi passerons
nous le temps?

C. Jouons aux Car-
tes ou au Trictrac.

B. Je n'aime pas le
jeu.

A. Si faut il bien

ad studia referat.

C. *Tempus hoc pa-*
meridianum nobiscum,
si libuerit, transiges.

B. *Egeo tempore,*
unt enim nonnulli, quos
videndi causa adeam.

A. *Aditurus es die*
craefina, facile hae
vice eximbris noxae.

B. *Agere desum re-*
bus meis.

C. *Minime id tibi in*
confuetudinem vertis,
manebis.

B. *Mansurus sum,*
ut vobis obtemerem.

A. *Qua re fallimus*
horas?

C. *Chartis aut Tri-*
trac Ludamus.

B. *Non capior lusu.*

A. *Hoc tamen agen-*
faire

faire quelque chose.

B. Jouons donc au
Piquet.

C. J'en suis con-
tent.

A. Que l'on nous
aporte des Cartes.

C. Monsieur n'ai-
me pas le jeu, fai-
sons un petit tour.

B. Tout ce qu'il
vous plaira.

A. Voila un hom-
me à tout faire.

C. C'est l'homme
du monde le plus
obligeant.

B. Je ne fais que
mon devoir.

A. Ne contestons
pas d'avantage, le
tems se passe.

C. Vous avez rai-
son, il se fait tard.

A. Demeurons ici,
on a déjà mis le cou-
vert pour souper.

B. M. M. Je vous
souhaite le bon-
soir.

dum, ut tempus duca-
tur.

B. Ludamus igitur
Piquet.

C. Idem mihi consi-
lrium sedit.

A. Adferantur char-
tæ lusorice.

C. Dominus non
gaudet lusu, deambu-
lemus.

B. Prout arriserit
vobis.

A. En Virum ad o-
mnia succinctum.

C. Est commodissi-
mis moribus homo.

B. Solum impleo par-
tes meas.

A. Ne plura profun-
damus verba, dies pre-
tervolat.

C. Vera dicis, adve-
esperas cit enim.

A. Emaneamus, stra-
ta ad coenam mensa-
est.

B. D. D. Excepto ut pre-
ceps in noctem diei tem-
pus feliciter vobis cedat

A. M.

A. M.
rezav-
B. J.
de pa-
que p-
logis.
C. V.
oblig-
B.
donc,
le vou-

6.

Des P.
premi-
noms

B. N.
taner
qui c
grande
d'espiri
C. le s

noms
Point
que le
one bi-
à débri-
B. C.
nous al

A. M. Vous soupe-
rez avec nous.

B. Je Vous demau-
de pardon , j'ai quel-
que petite afaire au
logis.

C. Vous nous des-
obligerez.

B. Je demeure
donc, puis que Vous
le voulez.

A. Nobiscum cœnam
sumes.

B. Excusatum habe,
res mihi domi est.

C. In offensa eris.

B. Maneo igitur ad
nutum vestrum.

6. Entretien

Des Pronoms & en
premier lieu des Pro-
noms Personnels.

B. Nous alons en-
tamer une matière,
qui demande une
grande application
d'esprit.

C. Je sc̄ai que les Pro-
noms ne manquent
point de difficultés,
que les plus habiles,
ont bien de la peine
à débrouiller.

B. C'est - ce que
nous alons faire.

6. Colloquium

De Pronominibus ac
primò de Persona-
libus.

B. Initium ponimus
materiæ , quæ magnam
postulat animi indu-
ctionem.

C. Non me fugit
Pronominibus mul-
tos inesse nodos , quos
præclarâ eruditione vi-
ri vix solvunt.

B. Nodos illos Her-
culeos jam dissolvemus.

B C. Je

C. Je vous prie d'y aporter le moins de façon & le plus de lumière que vous pourrez.

B. Je ne toucherai que le nécessaire.

C. Commencez donc, je vous écoute.

B. Le Pronom est ce, qui se met au lieu du Nom outre la Division Ordinaire, que les Grammairiens Latins nous en ont laissée, nous en avons encore une autre.

C. Je sais qu'ils les ont divisés en six Espèces: en Pronoms Personnels, Possessifs, Demonstratifs, Relatifs, Interrogatifs, & en Pronoms Impropres ou Indefinis.

B. Vous avez raison, & c'est de ces Espèces que je traî-

C. Rogo ut rem in pauca, sed perspicua conferas.

B. Maxime tantum necessaria summatim exponam.

C. Incipe igitur, attendunt vides.

B. Pronomen Nomini loco usurpatur, ac præter illam, quam Latini tradidere, Divisionem, alia nobis est.

C. Ea à Latinis in sex deduci Species, Personalia, Possessiva, Demonstrativa, Relativa, Interrogativa, & Indefinita, perspectum mili est.

B. Recitè, de his acturus sum, cum secundam Divisionem terai

terai après que je vous aurai dit deux mots de leur seconde Division.

C. Vous en avez, sans doute, traité dans Votre Grammaire?

B. Ce que j'en ai dit, s'y voit sous la différence des *Pronoms Conjonctifs & Absoluts*.

C. Quels sont les Pronoms Conjonctifs?

C. Ce sont Ceux, qui n'ont aucun usage, étant seuls, & qui étant joins aux verbes, les gouvernent, comme sont les Pronoms Personels ; ou qui se mettent devant les Noms, tels sont tous les autres Pronoms, hormis les Relatifs.

C. Donnez m'eul quelques Exemples.

B. Quant aux Pro-

paucis fuero comple-
xus.

C. *Procul dubio eam
in tua Grammatica
aperiuiti.*

B. *Quod dixi, sub
Pronominum Conjunctivorum & Ab-
solutorum differentia
cernitur.*

C. *Quæ sunt Prono-
mina Conjunctiva?*

B. *Ea sunt quæ sola,
frondes sunt fructuum,
addita autem verbis,
illa regunt, ut sunt
Pronomina Personalia,
aut qua Nomini-
bus proponuntur, ut
sunt cætera Prono-
mina, exceptis Re-
lativis.*

C. *Porrige exempla
quædam.*

B. *Quoad Pronomi-
na*

noms Personels , Je , Tu , Il & Ils . Ils ne sont d'aucun usage séparés des Verbes de sorte qu'il faut que nous disions , Je Chante , Tu Chantes , Il Chante , Ils Chantent . de même que mon Pere , ce livre , Quel homme quel le femme ? &c.

C. Ne peut on pas dire , moi chante , toi chantes , lui chante , eux chantent ?

B. Nullement , car ces Pronoms , Moi , Toi , &c. sont Absolus & ne sont pas en usage devant les Verbes pour les régir , ou gouverner ; mais bien après les Verbes en étant eux-mêmes regis.

C. De sorte , donc ,

na Personalia , Ie , Tu , Il & Ils ; nullum sine Verbo usum habent ; ita ut dicendum sit je chante , cano , Tu chantes canis , Il chante canit , Ils chantent , canunt sicut etiam , mon Pere , Pater meus , ma Mere mater mea , ce livre hic liber , Quel homme ? Quis vir , Quelle femme ? Que mulier ?

C. Nonque rectè dixerim , moi chante , toi chantes , lui chante , eux chantent ?

B. Nequaquam : illa enim Pronomina moi toi &c. Absoluta sunt nec ut regant , Verbis præfiguntur , sed ut regantur postponuntur.

C. Ita ut Promoni-
que

que les Pronoms *Absoluti* sont comme des *Substantiſſiſ*, qui subsistent d'eux mêmes : & les *Conjonctiſſiſ*, comme des *Adiectiſſiſ*, qui ont besoin d'être joints aux *Verbes*, ou, aux *Noms*.

B. Je passe à la première Division.

C. Pourquoi appelez vous, *Je*, *Tu*, *Il*, *Elle*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles* Pronoms *Personels*.

B. Parce qu'ils marquent les trois Personnes des Verbes, tant au *Singulier* qu'au *Pluriel*.

C. Faut-il donc que le *Verbe* obéisse au *Pronom Personel*?

B. Cela est constant, si le *Pronom* est au *Nominatif*: mais s'il est au *Dative* ou à l'*Accusatif*, ce *Pronom* est plutôt

na Absoluta instar Substantivorum per se subsiftant: Conjunctioniva autem ut Adiectiva Verbis, Non minibusque addenda

B. *Ad primam Divisionem tranſeo.*

C. *Cur Je, Tu, Il, Elle, Nous, Vous, Ils, Elles Pronomina Personalia vocitas?*

B. *Quoniam tres in utroque numero Verborum Personas produnt.*

C. *An igitur Verbum Pronomini Personalis obediatur?*

B. *Indubitanter, si Pronomen Nominativus sit; si vero Dativus sit, aut Accusativus, Relativum*

Relatif, que *Personnel*, & le Verbe, au lieu d'en être *regi*, le gouverne.

C. Eclaircissez moi cela par un Exemple :

B. En voici deux *Je vous aime*, & vous m'aimez. *Je*, est le Nominatif, qui regit le Verbe *aime*; *Vous* est l'Accusatif gouverné par le même Verbe. Au contraire, *Vous* au second est le Nominatif, auquel obéit le verbe *aimez*; *Me* est l'Accusatif qui se rapporte à la personne, qui parle.

C. D'où vient que ces sortes de Pronoms ne se servent point d'Articles.

B. Les Articles ayant été introduits, à cause qu'il ne se fait point de changement dans les Noms pour en marquer les

potius quam Personale censeas, *Verbumque non regitur*, sed *regit*.

C. Exemplo id deplana.

B. En duo. Je vous aime *te amo*, & vous m'aimez *& me amas*, Je Nominativus *est*, regens Verbum *aime* : vous Accusativus *est*, qui regitur. *E contra* Vous in altero exemplo Nominativus *est*, cui verbum *aime* obsequitur, Me Accusativus *est*, qui ad personam loquentem referitur.

C. Cur Pronomina illa Articulis non utuntur?

B. Articulis in usum deductis, eo quod Nominata nullam, qualis in Latina Lingua, quæ casus distinguat, mutationem patiantur,

Cas,

Cas, voit d Latin celai des e me n Mais que (Datis à son C. J trois dans Perso autre B. quelq mand un se ser Person le fo vous marqu niti doit Verbe comm tres C. E les au

Entretien VI.

31

Cas , comme l'on voit dans la Langue Latine , il a été nécessaire de se servir des Articles , comme nous avons dit : Mais nous voions ici que (Je) a dans son Datif me : Il , Lui , & à son Accusatif (Le) .

C. Je ne trouve que trois Cas ou Cheutes dans les Pronoms Personnels , & tous les autres en ont cinq .

B. S'il arrive que quelque Verbe de mande un Genitif ou un Ablatif , il faut se servir du Pronom Personnel *absolu* , qui le fournira : mais vous devez bien remarquer que ce Genitif ou Ablatif se doit placer après le Verbe & non devant , comme font le autres Cas .

C. Est-ce donc que les autres Cas ne sui-

Opus fuit Articulis , ut dictum est . Hic autem videtur (Je) in Dativo , in Me , Il in Lui & in Accusativo in Le variari .

C. Tres solummodo in Pronominibus Personalibus , in ceteris vero quinque Casus reperio .

B. Si Verbum Genitivum vel Ablativum exigat , Pronome Personalis abso-luto , quod illorum copiam facit , utendum est : aut Genitivum vel Ablativum Verbo retroponi , non præponi , uti in aliis fit casibus , etiam atque etiam notandum est .

C. Nunquamne igitur Casus alii Ver-

B 4 vent

vent jamais les Verbes ?

B. Je vous prie de prendre la peine de consulter la Grammaire sur ce chapitre , si je n'avois quelques petites difficultés à vous resoudre touchant, la maniere d'Interroger.

C. Parlez, je Vous écoute.

B. La simple Interrogation se fait en mettant le Verbe devant le Nominatif , comme : Avez vous? dit-il , parlé je ? &c.

L'autre Interrogation , qui se fait avec plus d'Energie ou de force , Ne fait pas seulement suivre le Nominatif après le Verbe ; mais elle y joint les particules Negatives , comme N'avez Vous pas ? ne

bis subiectantur ?

B. Ut et de re Grammaticam consuleres , expeterem , nisi quoad Interrogationem , seu Interrogandi modum quidam essent exsolvendi nodi.

C. Loquere , Audio.

B. Verbum Nominativo præmittendo , simplex fit Interrogatio , ut : Avez vous , habes-ne , dit il ? inquit ille , parle je ? loquor ne.

Alia Majoris Energiae , insuper Particulas Negantes admitit ; ut : N'avez vous pas ? nonne habes ? Ne dit il pas ? Nonne dicit , Ne parle je point ? nonne loquor ?

dit

dit il pas ? ne parle-je
point ?

C. En voila assez
j'aurai le soin de
voir le reste , qui
se trouve dans la
Grammaire , & s'il
y a quelque chose ,
qui me semble diffi-
cile , je Vous consul-
terai .

B. Adieu , j'aurai
l'honneur de vous
revoir demain .

7. Entretien.

*Des Pronoms Posses-
sifs.*

C. Je ne Vous aten-
dois pas ce matin .

B. Quelques afai-
res me sont surve-
nuës , qui m'empé-
cheront de Vous en-
tretenir cette après-
dinée .

C. Remettrons
nous donc notre
Entretien à demain ,
ou , êtes vous venu

C. P'ene dixisti , Cœ-
tera , quæ Grammati-
ca continet perlustrabo ,
& si quid arduum of-
fendam , te consulam .

B. Vale , fruar de-
nuò præsentia tuâ .

7. Colloquium.

*De Pronominibus
Possessivis.*

C. Te matutino hoc
tempore non manebam .

B. Inciderunt nego-
tia , quæ à meridie ha-
bebunt me occupatio-
rem , quam ut horâ
præsinitâ te conveniam .

C. An igitur Su-
spendemus lectionem
hanc in crastinum , an
vero cù mente adveni-

B 5 à del-

à dessein de me donner cette heure.

B. Tout ce qu'il Vous plaira : Tou téfois pour ne point perdre de tems, em ploions cette heure.

C. I'en suis con tent.

B. De Vous dire , que les Pronoms Possessifs, ont pris ce nom parce qu'ils marquent quelque Possession , c'est ce que Vous scavez.

C. Cela s'entend assez : Mais pour quoi dit on , *Mon ame* , *son esperance*. &c. ?

B. Je ne Vous répondrai pas avec quelques Gramma rions à la douzaine , que , *Mon* , *ton* , *son* , sont du genere com mun c'est à dire , son du genre Masculin & Feminin , & com-

sti ; ut horam hanc me cum extrahas ?

B. Prout tibi probatur ; *Nihil ominus* , ne tempore excidamus , ho ram hanc occupemus.

C. Tibi acquiesco.

B. Pronomina Pos sessiva ex ea , quam denotant possessionem , cognomen habere , te non præterit.

C. Abunde capio : At quare dicitur mon ame , son es perance ?

B. Non responsitabo cum dodecada Grammaticorum , Mon , Ton , son , communis , id est Masculini & Feminini generis esse , adeoque generis utriusque Substan tivis indiscriminatim me.

me tels se mettent indiferemment devant les Substantifs de l'un & de l'autre Genre , ce qui n'est pas : mais cela se fait à cause de la Voielle , qui suit .

C. Comment de la Voielle ?

B. La Langue Françoise aime tant la delicateſſe , que pour ne point choquer l'oreille , elle ſe fert de ces Pronoms , *Mon* , *Ton* , *Son* , devant les *Noms* , qui commencent par une Voielle , ou , un (H) muët .

C. Qu'apellez vous un (H) muët ?

B. Qui ne ſe prononce pas , & cela ſe fait dans les Noms , qui tirent leur Origine du Latin , comme *Homme* , *Honnête*

C. Ne dit on pas

prægi , cui reclamat ratio vera Vocalis ſequentis .

C. Quomodo Vocalis ſequentis ?

B. Lingue Gallicæ adeò in amore eſt emendata cum ſuavitate vocum explanatio , ut Pronomina illa Mon , Ton , Son , Nomib⁹ à Vocali aut ab (H) muto incipientibus præmittat , ne radat aures delicatas .

C. Quid dicitis (H) mutum ?

B. *Quod non effertur* , id quod in nomib⁹ a Lingua Latinā originem ducentibus , ut : *Homme* , *homo* *Honnête* , *Honestus* .

C. Nonne , M'amie ,

B 6 Ma-

M'amie, m'amour?

B. Ces expressions font bourgeoises & ce sont des termes de caresse, qui signifient, *mon petit cœur, ma chère amie*: L'on écrit même, *mamie*, & quelques uns *ma mie*.

C. Je rencontre de la difficulté dans l'usage de ces Pronoms, *Son, Sa, Ses, Leur, Leurs usum offendendo perdifficilem.*

B. La Grammaire vous la levera si vous prenez la peine de la lire au Chapitre des Pronoms Possessifs.

C. Je l'ai consultée, & j'en ai démêlé la plus grande partie, à la réserve de *leur*, que j'ai remarqué en un lieu du nombre singulier & en un autre du Pluriel.

M'amour, *corculum meum*, dicitur?

C. Civium amantiumque voces sunt, ab his *corculum meum, chara mea amica, non abludentes*, sunt quoque, qui scribunt *mamie* & *nonnulli ma mie*.

C. Horum Pronominum, *Son, Sa, Ses, Leur, Leurs usum offendendo perdifficilem.*

B. Caput de Pronominibus Possessivis perscrutanti omnis difficultas evanescit.

C. Perscrutatus sum, ac prater leur, maxima ex parte rem teneo, nam uno in loco singulare, in alio, plurale vidi.

B. Il n'est jamais Pluriel que lors qu'il est pris pour un Pronom Personnel ou Relatif (qui est icil le même) ajant à son singulier *lui*, & en cette qualité il se trouve toujours avec le Verbe : Lors que *Leur* est joint au Nom, il est toujours du nombre Singulier, & il prend à son pluriel une (S).

C. Pourquoi ne se peut on^{ne} pas servir des Pronoms Possessifs, dans ces sortes d'Expressions, j'ai mal à la tête dolet *michi* caput, il est blessé au bras, *sauciatus* est in brachio, Vous avez reçu épée, que vous attendiez, *tibi* traditus est gladius, quem expectabas, non utimur Pronominibus Possessivis, ut : j'ai mal à ma tête &c?

B. Parce que ces Pronoms causeroient une redite en-

B. Nunquam Plura-le est, nisi (quod in idem hic recidit.) Pronomen Personale aut Relativum sit, cuius singulare est *lui*, sicque nunquam non Verbo jungitur : Dum Leur Nomini præst, semper Singulare est, (S) in Plurali affūmens.

C. Cur in hujusmodi expressionibus j'ai mal à la tête dolet *michi* caput, il est blessé au bras, *sauciatus* est in brachio, Vous avez reçu épée, que vous attendiez, *tibi* traditus est gladius, quem expectabas, non utimur Pronominibus Possessivis, ut : j'ai mal à ma tête &c.

B. Quoniam Pronomina illa fastidiosum crearent Pleonasnum,

nuieuse ; puisque personne ne peut être blessé au bras d'un autre, ni avoir mal à la tête qu'à la sienne : Au reste, c'est Monsieur L'U-

sage qui le veut, duquel il n'y a point d'apel.

C'est en un mot le bon usage,

Qui fait & défait le langage.

C. Laissons, je vous en prie, le rest à demain.

B. Tres volontiers & cependant vous remarquerez , s'il vous plait , ce qui vous paroitra de plus obscur entre les Pronoms Demonstratifs & les Relatifs.

C. Je n'y manque nai pas.

cum nemo vulnera
brachii nec dolorem
alieni patiatur capi-
tis : ceterum hæc u-
lus precipit à quo
imperito provocave-
ris.

C'est en un mot le bon usage

Qui fait & défait le langage.

C. Cetera , queso,
in crastinum mittamus.

B. Perlibenter , in-
terim , quæ abstrusa
magis in Pronominibus
Demonstrativis &
Relativis reperies , in
oculis habeas.

C. Non intermit-
tam.

§. Entretien

Des Pronoms Demonstratifs.

B. Je ne m'étendrai pas sur les Pronoms Demonstratifs, persuadé, que la Grammaire, vous en aura débrouillé, ce qu'il y a de plus embarrassé.

C. Il n'y a que ces quatre Pronoms qui suivent, *Il*, *Lui*, *Ce*, & *Celui*, dont je ne saurai bien le véritable usage.

B. *Il*, est un Prénom Personnel, qui se met immédiatement devant le Verbe, en qualité de Nominatif, qui le gouverne, comme : *il parle*, *il aime*; ou après, s'il se fait une Interrogation, comme : *parle-t-il?* *aime-t-il?*

C. Je vous enten-

8. Colloquium

De Pronominibus Demonstrativis.

B. Pronominibus Demonstrativis non multum implicabor, quia omnia, quae in obscuro latent, Grammatica, ut arbitror, tibi aperiuntur.

C. Sola hæc quatuor Pronomina, *Il*, *Lui*, *Ce*, & *Celui*, aliquid mihi in usu suo difficultatis movent.

B. Il Primum Personale est, quod immediatè Verbo præpositum, illud instar Nominativi, regit, ut il parle, loquitur, il aime amat, vel interrogando postponitur, ut parle-t-il, aime-t-il?

C. Intelligo.

B. Lui

B. Lui est un Pronom Personnel absolu, ou Relatif, qui se rapporte à la Personne, dont on a fait mention auparavant, comme : qui a fait cela ? Lui. De qui parlez vous ? de lui, à qui donnerez vous cette épée ? à lui. Pour qui avez vous choisi ces fleurs pour lui.

C. Continuez, je vous écoute.

B. Ce doit être considéré, ou en qualité de Pronom Demonstratif Conjunctif, ou Absolu.

S'il est Conjunctif, il se met devant le Nom Substantif Masculin, qui commence par une Consonne, comme :

B. Lui, Pronomen Personale absolutum, aut Relativum est, quod, ad Personam refertur cuius facta est mentio ut. Qui a fait cela ? Quis illud fecit ? Lui, ipse. De qui parlez vous ? de quo loqueris ? de lui, de eo, à qui donnez vous cette épée ? cui daturus es illum ensem ? à lui, ipsi. Pour qui avez vous choisi ces fleurs ? cui elegisti hos flores ? pour lui, ipsi.

C. Perge, aurem præbeo.

B. Ce, vel tanquam Demonstrativum vel absolutum. Est usurpandum : Conjunctivum Substantivis Masculinis, quorum caput consonans est, præponitur, ut, ce livre, hic liber, ce logis, illa domus. Absolutum, id est ce

ee livre
Si on l
Absolu
feul &
tif, po
la ll n'a
riel, &
lement
general
la Perf
aussi é
Pronon
Que [c
fait pas
cela) co
ce que.
C. Je
B. Ce
Personne
ses, q
quées, a
son fe
& veu
le Rela
tous se
me : c
de qui,
&c. D
comme
vez ren
se rapor

ce livre , ce logis
Si on le prend pour
Absolu , c'est à dire
seul & sans substantif,
pour *ceci* , ou *cela*
Il n'a point de pluriel , & il se dit seulement des choses en general , & jamais de la Personne , Il veut aussi être suivi du Pronom Relatif *Qui*, *Que* (ce qui ne se fait pas après *ceci* ou *cela*) comme : *ce qui*, *ce que*.

C. Je vous enten.

B. Celui se dit des Personnes & des Choses , qui sont marquées, aussi bien que son feminin celle , & veut après soi , le Relatif *Qui* dans tous ses cas , comme : *celui qui* , *celle de qui* , *ceux pour qui* &c. De sorte que comme vous pouvez remarquer , Lui se rapporte à *ce qui* a

sibi positum , pro *ceci hoc* , *vel cela illud* , numero plurali caret , tantumque de rebus in genere , non de Persona dicitur & admittit post se Pronomina Relativa , Qui , Que , ut : Ce qui *id quod* , *vel ea quae* , ce que (*quod non fit post ceci* , *cela*.)

C. Rent calleo.

B. Celui , ejusque femininum Celle tum de Personis , tum de Rebus dicitur , ac Relativum *Qui omni in Casu expedit* , ut *celui* , *qui* , *ille qui* , *celle de qui* , *illa de qua* ceux pour qui , *illi in quorum gratiam* &c. Ita ut , quemadmodum certis indicis comperties , Lui d'ea , Ce , & Celui été

été dit, Ce & celui à dicenda spectet.
ce qui fait.

C. A quoi servent ces Adverbes (*ci* & *là*)?

B. Ils ont la même force que le *Hic* & *Ille* des Latins : car comme (*Hic*) marque le mot qui est le plus proche, & *Ille* le plus éloigné, de même *celui ci* se dit du plus proche, & *celui là* de l'autre.

C. Quid Adverbia
hec (*Ci*) & (*La*)
operantur?

B. Idem ac *Latino-*
rum Pronomina (*Hic*)
& (*Ille*) : sicut enim
(*Hic*) rem proximam,
& (*Ille*) remotam
Latinis, ita *celui-*
ci, *proximiorem*, &
celui-là *remotiorem*
Gallis signat.

9. Entretien.

Des Pronoms Relatifs.

C. Passez, s'il Vous plaît, aux Relatifs.

B. La Grammaire en traite amplement & pour ne Vous pas ennuyer par une redite facheuse, je passerai sur trois ou quatre observations, qui serviront à é-

9. Colloquium.

De Pronominibus Relativis.

C. Pronominum Re-
lativorum exordium
nunc ducamus.

B. Grammatica de
iis verbose dicit, ne au-
tem crambre bis cōtā
fastidium pariam, tres
quatuorve observatio-
nes arripiā, que cāete-
ra in Grammatica de
illis q̄dicta, facient li-
clair-

clairci
en dit,
C. V
rez gr
B. V
voir q
à Qui
seulen
sonnes
ses Per
Qui &
quent
ment
& les.
C. J
marqu
se dir
que d
mées,
met fe
le Dat
j'y ai
ferens
La, L
B. Ce
nent
que d
étant
rés il
facile.
C Co

claircir, ce qu'elle en dit.

C. Vous m'oblige-
rez grandement.

B. Vous y avés pû
voir que de Qui &
à Qui se rapportent
seulement aux Per-
sonnes, ou aux Phra-
ses Personnelles. & que
Qui & Que mar-
quent indiférem-
ment les Personnes &
& les autres Choses.

C. J'y ai aussi re-
marqué, que Quoi ne
se dit proprement
que des choses inani-
mées, & que (Où) se
met fort bien pour
le Datif Auquel. &c.
j'y ai aussi vû les di-
ferens usages de Le,
La, Les, y & En.

B. Ces Relatifs don-
nent d'abord quel-
que difficulté: mais
étant bien conside-
rés il n'y a rien de si
facile.

C Comment donc.

C. Me Admodum
tibi devinctum redde.

B. De Qui & à
Qui Personas tan-
tum sive Phraseolo-
gias Personales, Qui
véro & Que, Per-
sonas & Res omnes
indifferenter respicere
procul dubio adver-
tisti.

C. Qui nomisi Re-
bus inanimatis pro-
priè tribui, ac où ele-
ganter Auquel sub-
stitui, etiam perspexi
Varios quoque Le, La,
Les, y & en usus
perpendi.

B. Relativa hec pri-
mâ fronte negotium in-
gerunt, sed acrioribus
oculis inspecta, in ex-
pedita sunt.

C. Qui igitur?

B. Tous

B. Tous ces Pronoms ont une même signification , & l'on n'a qu'à prendre garde au Verbe qui les Gouverne.

Si le Verbe regit l'Accusatif , l'on se servira de (Le) lorsqu'il se rapporte à un Nom Substantif du genere Masculin & du nombre Singular: (La) le feminin & (Les) l'un & l'autre Pluriel.

C. Ne peut on pas se servir de ces Pronoms devant les Verbes , qui gouvernent le Nominatif.

B. (Le) se trouve devant le Verbe Etre ; mais (La) ni (Les) ne s'y trouvent jamais.

C. La Raison ?

B. Parce que la Reponce se fait en General & non en Particulier , comme : Etes vous celle ou celles ,

B. Omnibus illis Pronominibus eadem subiecta vis est , & solum modo in Verbum illa regens intendas oculos.

Si Accusativum regat , utendum est (Le) dum Substantivo generis masculini & numeri Singularis , (La) dum feminino , (Les) dum utriusque pluralis numeri adharet .

C. Nonne Verba Nominativum exigentia , haec quoque Pronomina admittunt ?

B. Verbum Etre patitur Le , sed nunquam La , vel Les ?

C. Cur ?

B. Quia in ejusmodi phrasibus , generaliter , non specialiter respondetur , ut : Etes vous celle , vel celles ,

que

que nous cherchons ? L'on répondra très-bien, je le suis, ou nous le sommes & jamais je la suis, ni nous les sommes ? car on entend par cela, je suis ou Nous sommes ce que Vous desirez de sçavoir.

C. Je pense néanmoins de l'avoir ouï dire.

B. Cela se peut : car le sexe étant jaloux de son genre, se fert du feminin en toutes les occasions, où il pense avoir quelque peu de raison, comme : en Ouvrage, Amour &c. qu'il fait feminin, quoi qu'ils soient Masculins.

C. Venons à la Particule (y.)

que nous cherchons, Est une illa, velestisne illæ, quas querimus ? per apostole respondetur ; je le suis, vel, nous le sommes, sum, vel, sumus nunquam autem, je la suis, aut nous les sommes : Per id enim intelligitur, je suis, vel nous sommes, ce que vous desirez de sçavoir, sum vel sumus id quod cùpis scire.

C. Tamen, ut puto, sic sermocinantes audi.

B. Ita quidem, sed foeminas, quæ genere suo pro virili utuntur, quotiescumque non censem se simo suffitum facturam, prout dictiones, Ouvrage, Amour &c. Licet sint generis Masculini, in foeminino usurpant.

C. Auspicemur particulam (y.)

B. Ce

B. Ce Pronom ou cet Adverbe Relatif a son usage devant les Verbes, qui gouvernent le Datif, comme: Pensiez, je Vous en prie, à cette afaire.

Rz. Je vous promets, que j'y penserai.

C. Je trouve de la difficulté entre (y) & (lui.)

B. Lui ne se dit proprement, que des Personnes & (y) ne se rapporte aussi proprement qu'aux Choses.

C. L'on dit toutefois, Penserez vous à moi? Rz. j'y penserai.

Rz. C'est à dire, je penserai à vos afaires.

C. Donnez moi quelques exemples de (lui.)

B. Avez Vous donné ce Livre à Jean?

B. Pronomen il-lud, seu Adverbium Relativum Verbis Dativum regentibus præmittitur, ut: pensrez, je vous en prie, à cette afaire, cogita, quæso de eare.

Rz. je vous promets que , j'y penserai. Cogitabo.

C. Vix (y) & (Lui) secerno.

B. Lui, ad Persones (y) ad res genuinum ordinem dicunt.

C. Nihilominus aiunt, Penserez vous à moi ? respondentque j'y penserai.

B. Id est , je penserai à vos afaires.

C. Profer exempla quædam cum (lui.)

B. Avez vous donné ce Livre à Jean.

Rz. Je

R. F
præsent.
ce bijon
le lui pr

C. Je
B. (y)
principi-
vant le
mouve-
Repos
quer le
a déjà p
Avez
à Amf
(y) avo
de deux
maines.
semaine
Hale ?
perons
demain

C. Q
ce y-a
& (ici)
B. (Ic
Verbe

R₂. Je lui en ai fait présent. Donnerez vous ce bijon a Catin ? Je le lui présenterai.

C. Je vous enten.
B. (y) trouve son principal usage devant les Verbes de mouvement & de Repos , pour marquer le lieu dont on a déjà parlé, comme : Avez vous demeure à Amsterdam ? R₂. nous (y) avons séjourné près de deux mois , de six semaines . Irez Vous la semaine qui vient à la Hage ? R₂. Nous espérons d'y aler après demain .

C. Quelle différence y-a-t-il entre (y) & (ici) ?

B. (Ici) est un Adverbe de Lieu , qui

R₂. Je lui en ai fait présent ; Donnerez vous ce bibjou à Catin ? dabijne hoc monile Catharine ? Je le lui présenterai , illud ei offeram.

C. Percipio.

B. (y) maximè gaudet verbis motus ad locum & quietis in loco , ut locus de quo sermo fit , designetur , exempli causâ , Habitasti ne Amstelodami ? R₂. Nous (y) avons séjourné près de deux mois mansimus duobus mensibus præter propter , &c. Ibitisne hebdomade sequente Hagam ? Nous esperous d'y aler après demain , speramus nos eo ituros posse.

C. Quienam est diversitas inter (y) & (ici) .

B.) Ici) Loci Adverbium est , aequè ac (y)

marque le repos ou le mouvement, aussi bien qu'(y) : mais sans Relation , comme: demeurons ici, mon Frere viendra tout à l'heure ici.

(y) se rapporte toujours , comme nous venons de dire , au lieu , dont on a parlé , & l'on ne dit jamais , demeurons (y) , que l'on n'ait fait auparavant mention de quelque lieu.

C. C'en est assez aujourd'hui , nous verrons demain le reste.

B. La Particule (en) étant d'un usage fort étendu nous servira demain d'entretien.

(y) quietem aut motum significans , sed nulla ante factâ mentione , uti : demeurons ici , maneamus hic , mon Frere viendra tout à l'heure ici , meus frater hoc brevi veniet.

(y) ut dictum est , ad locum , cuius facta mentio , semper referatur , nec dicitur demeurons (y) maneamus , nisi locus in sermonibus prius habeatur.

C. Sufficit , reliqua in crastinum.

B. Particula (en) non exigui usus , cras occupabit nos.

10. Entretien
Suite des Pronoms
Relatifs.

B. (En) n'étant pas seulement *Pronom Relatif*: mais encor la marque du *Gerundif*, *Adverbe*, & *Preposition*, vous voulez bien, que j'en parle séparément.

C. Si vous en traitiez autrement, vous ne le pourriez faire sans confusion.

B. (En) *Pronom Relatif* se met devant les *Verbes*, qui gouvernent l'*Ablatif*, comme: si vous me faites cette grace, j'en aurai souvenance toute ma vie.

C. Ne marque t-il pas aussi le *Lieu d'où l'on est parti*?

10. Colloquium
Continuatio de Pro-
nominibus Relati-
vis:

B. Quoniam (En) &
Pronomen Relativum,
& *Gerundii in do*,
Adverbii ac Præpo-
sitionis nota sit, ea de
re singulatim agam.

C. Alias confusim
exponeres.

B. (En) *Verbis Ab-*
lativum postulantibus
instar Relativi præpo-
nitur, ut: si mihi hanc
feceris gratiam, j'en
aurai souvenance
toute ma vie, illius
recordabor totâ vitæ
mæ cursu.

C. Nonne etiam Lo-
ci unde index est?

C

B. Ju-

B. Justement, en voici un exemple : Notre ami est il encore à Londres ? R^e. Il en est parti de puis peu de jours.

C. J'ai vû ce que la Grammaire en dit, & je pense d'en avoir démêlé les difficultés : car s'il est pris pour la marque du Gerondif Il le met devant le Participe Actif, comme : en vous abaissant, vous vous élévez.

B. Et s'il est Adverbe, il a la même force que Comme, Exemple : Il marche en Prince, il commande en maître.

C. Ne marque-t-il pas aussi le tems qu's'emploie à une chose, comme : Le fou fait plus de questions en une heure que le sage.

B. Est, exemplum habe, Amicus noster versaturne adhuc Londoni? R^e. Il en est parti depuis peu de jours. Inde profectus est a paucis diebus.

C. Illa quæ tua continet Grammatica, perspecta mihi, illorumque discrimina explorata mibi arbitror, si enim Gerundii indicium, Participio Activo præst, ut en vous abaissant vous vous elevez tu te humiliando exaltas.

B. Si Adverbii loco sit, idem ac instar vallet, ut il marche en Prince, instar Principis incedit, il commande en maître, ut Magister imperat.

C. Numquid etiam quod rei agendæ impeditur, tempus denotat? ut: Le fou fait plus de questions en une heure, que le sage

nc

ne sg
un an

B. (Prep
deva
ou P
En
Holla

C. que
peu
donn
tieres
de ce
core
cette

II.
Des

gat
finis

B.
Pron
vent

C.
Conjoi

Entretien X.

51

ne sauroit résoudre en un an.

ne sauroit résoudre en un an, mente captus plures movet quæstiones spatio horilæ, ac unius anni sapiens resolvere posset.

B. (En) est aussi une Preposition, qui se met devant les Royaumes, ou Provinces, comme: En Angleterre, en Hollande. &c.

B. Ita, & præterea Præpositio est quæ Regnis, Provinciis, quæ præficitur: ut en Angleterre in Anglia, en Hollande, in Hollandia.

C. Je suis persuadé que l'Usage & un peu d'Application, me donneront une entière connoissance de ce, qui se doit encore observer de cette Particule.

C. Usum, seriumque Studium, integrum hac de Particula notitiam observandorum largitura mihi persuasum habeo.

II. Entretien. Des Pronoms Interrogatifs, & des Indefinis ou Impropres.

B. Je Viens aux Pronoms, qui servent à Interroger.

C. Ne sont ils pas Conjunctifs & Absolu-

II. Colloquium. De Pronominibus Interrogativis, & de Indefinitis.

B. Pronominum Interrogativorum telam exodior.

C. Nonne ad instar Ceterorum Conjun-

C 2 lus,

52. Entretien X I.

lus , comme les Autres ?

B. Les Conjonctifs se placent devant. Le Nom Substantif , avec lequel ils s'accordent en Genre , en Nombre & en Cas , comme : *Quel livre lisez Vous ? à quel jeu passerons nous le tems ? De quelles Nouvelles Vous entretenez Vous ?*

C. Quels sont les Absolus ?

B. Lequel , Laquelle , Qui , Que , & Quoi .

Qui marque La Personne dans le Nominatif & dans l'Accusatif comme : *Qui est là ; Qui demandez Vous ?*

Que se met au lieu de quelle chose , comme : *que Souhaitez*

ctiva & Absoluta sunt.

B. Sunt , & Substantivis quibuscum Genere , Numero , & Casu conspirant , praesiguntur , ut : quel livre , lisez vous , quem per volvis librum ? à quel jeu passerons nous le tems , quo lusu tempus teremus ? de quelles Nouvelles Vous entretenez vous , *Quænam sunt nova vestra ?*

C. *Quænam* Absoluta sunt ?

B. Lequel , Laquelle , Qui , Que & Quoi ?

(*Qui*) in Nominativo & Accusativo Personam exhibet , ut : *Qui est là : Quis ibi est ? Qui demandez Vous , quem petitis.*

Que , Loco (Quid usurpatur , ut : Que souhaitez vous ? Quid optas ?

Vous ? Qu'est ce que de l'homme ?

(*Que*) se prend aussi au lieu de Pourquoi, comme : *Que nevez vous, quand je vous apelle.*

Quoi se prend pour Comment, Exemple ; *Quoi, Vous êtes honnête homme, & Vous souffrez cette injure ?*

A quoi se met au lieu de pourquoi comme : à quoi bon, tant de façons ?

C. Lequel, Laquelle, comme j'ai vu, se prend pour Qui, mais dans un sens plus particulier & lors que qui n'exprime pas assez ce que l'on veut scâvoir, comme : Qui est venu ici ce matin ? un de

opias ? Qu'est ce que de l'homme ? *Quid est homo.*

Insuper loco (Quare) adhibetur, ut : cur non venis ; quando te voco.

Quoi, vices (Comment) tenet, ut : Quoi vous êtes honnête homme, & vous souffrez cette injure.

Quomodo tu te honestum prædicas, & hanc pateris injuriam. A quoi, pro (Pourquoi) usui est, ut : à quoi bon tant de façons cui bono tot modi rerum agendi ?

C. Lequel, Laquelle, ut vidi, pro (*Qui*) sed strictiori capiuntur sensu, eumque *Qui*, non satis id eruit, cuius sciendi desiderio quis tenetur, ut : Qui est venu ici ce matin ? *Quis hodie mane huc venit ? un de mes fr-*

C ; mes

mes freres. Lequel ? res, aliquis ex fratribus, Lequel Quis eorum. Une de vos bonnes amies Quædam amicarum tuarum Laquelle ? Quænam?

B: Justement. Je n'ai plus qu'un mot touchant les Pronoms Indefinis ou *Impropres*.

C. Achevez donc, je Vous écoute.

B. Les *Indefinis*, ne sont proprement ni *Noms* ni *Pronoms*: mais ils tiennent de l'un & de l'autre, ce qui a fait que quelques uns les ont appellés *Pronoms Impropres*.

C. Je pense qu'il ne se peut rien ajouter à ce qu'en dit la Grammaire.

B. Elle en traite assez amplement, c'est pourquoi je Vous laisserai le soin de les examiner, & si

ver. 12. Des
B. C. be se me a n'en tant diffici C. mot prim etior faire mer, re. B. I. jugue gue Nomi

illies seclusum quid a Vous.

B. Optime, *Verbum aut alterum de Pronominibus Indefinitis reliquum est.*

C. *Progredere, attentum senties.*

B. *Indefinita, nec Nominum, nec Pronominum proprienaturam induunt sed in utriusque partem veniunt, unde nonnullis *Impropria* audiunt.*

C. *Grammaticam in his omnibus numeris Absolutam puto.*

B. *Longius illa prosequitur, quam ob rem tibi curæ sit, ut ea cruteris, si autem in illis seclusum quid a Vous.*

Vous y rencontrez quelque difficulté , je Vous suplie de m'en avertir & je m'efforcerai de vous la lever.

communi Luce videatur mihi notum facias , omnemque movebo lapidem ut demonstrative deplancetur.

12. Colloquium

Des Verbes à l'Indicatif.

B. Quoi que le Verbe soit comme l'ame du discours , Il n'en est pas pourtant la partie la plus difficile.

C. Le Verbe est un mot , qui sert à exprimer toutes les actions que l'on peut faire , comme , *aimer , dormir , voir , rire .*

B. Le Verbe se conjugue ou se distingue par Modes , Temps , Nombres & Personnes .

12. Colloquium

De Verbis Indicativi Modi.

B. *Licet Verbum , ut anima sermoni sit , non tamen magis negotiosa illius Provincia est.*

C. *Verbum dictio est omnes quæ sunt actiones exprimens , ut amare , amare dormiri , dormire , voir videre , rire ridere .*

B. *Verbum per , Modos , Tempora , Numeros & Personas conjugatur distinguurve .*

C. Expliquez moi tous ces Termes.

B. Le Nom de *Mode* signifie une certaine maniere d'exprimer l'Action du Verbe.

C. Par combien de Tems peut on exprimer une Action?

B. Par trois Tems principaux, Le Present, Le Passe, & le Futur ausquels on ajoute, Le tems Imperfait & le Plusque parfait.

C. En combien de Modes peut on varier le Verbe?

B. En quatre, Indicatif, Imperatif, Conjunctif, & Infinitif. Tous ces Termes viennent du Latin, qui sont de l'invention des Grammairiens.

C. Pourquoi apelle-t-on le premier Mode Indicatif?

C. Omnes illos terminos explicata.

B. Quomodo exprimenta Verbi actio sit, Modus indicat.

C. Quot Temporibus Actionem quis exprimat?

B. Tribus praesertim, Præsenti, Præterito & Futuro quibus Imperfectum ac Plusquam Perfectum additur.

C. Quot Modis Verba efferuntur aut discriminantur?

B. Quatuor, Indicativo, Imperativo, Conjunctivo & Infinitivo, Qui Termini ex Latinis Grammaticis suam cognoscunt originem.

C. Cur primus Adiudicatur Indicativus diciatur?

B. Par-

B. Parce qu'il indique ou marque quand l'action se fait effectivement dans un tems Present, Passé ou Futur, comme: je parle, j'ai parlé, je parlerai.

C. Pourquoi donne-t-on le nom d'Imperatif au deuxième Mode?

B. Parce qu'il marque l'action du Verbe en commandant ou en defendant, comme: parles, ne parles pas.

C. Que veut dire le nom d'Optatif ou de Conjonctif?

B. L'Optatif exprime l'Action du Verbe par souhait ou par désir, comme je voudrois que j'eusse, j'aurois tres volontiers. Et on l'appelle Conjonctif, à cause de la Conjonction qui le gouverne.

B. Quoniam, Præsenti, Præterito aut futuro tempore Actionem indicat, ut: je parle loquor, j'ai parlé locutus sum je parlerai loquar.

C. Cur Modus secundus Imperativi nomen obtinet?

B. Quia actionem Verbi Imperando aut Prohibendo notat, ut: parles, loquere, ne parles point, ne loquaris.

C. Quid Optativus seu Conjunctionis dicit?

B. Optativus exprimit Actionem Verbi Optando, ut: je voudrois que j'eusse, j'aurois tres volontiers, utinam haberem: Conjunctionis que nuncupatur, propter Conjunctionem, illum exigentem.

C. Que

C. Que dites vous de l'Infinitif?

B. Il marque l'Action du Verbe sans la Personne, comme: *Parler, Chanter*, on ne peut dire si c'est la Première, seconde ou troisième Personne que l'on doit entendre.

C. Le Nombre du Verbe est commun avec celui du Nom.

B. Vous avez raison. Touchant les Personnes, il y en a trois, dont la Première est celle qui parle, la deuxième, à qui l'on parle, & la troisième, de qui l'on parle.

C. Ne se fert on pas de la Seconde Personne du Pluriel, au lieu de la deuxième du singulier?

B. Oui & cela se fait, lors que la Personne à qui nous

C. Quid de Infinitivo sentis?

B. Impersonaliter Verbi Actionem indicat, ut: *Parler, loqui, Chanter canere*. Non patet an Prima, Secunda vel Tertia Persona subintelligatur.

C. Verbi Numerus, ut opinor, idem est ac Nominis.

B. Recte, Quoad Personas, tres sunt, Prima loquitur, Secunda, quam alloquimur, & Tertia de qua loquitur, est.

C. Nonne Secunda Pluralis, pro Secunda singulari usurpatur?

B. Dum Persona, cum qua nobis sermo est, meretur nostram

par-

parlons merite notre estime : mais on se sert de (*Tu*) & non de (*Vous*) lorsque l'on parle à une personne , pour qui l'on n'a que de l'indifférence ou du mépris comme fait le Maître à son valet , ou lors que quelcun est en colere.

C. N'est ce pas aussi la marque d'une grande Amitié.

B. Oui & c'est ce que l'on appelle *Tutaiet* , c'est à dire parler par (*Tu*) & par (*Toi*) Les Amis particuliers se Tutaien , on Tutae aussi les petits enfans que l'on aime ; mais il est ridicule & mémés impertinent de *Tutaiet* les personnes , avec qui l'on n'est pas fort familier.

æstimationem : Dum autem nobis negotium est cum aliquo , quem flocci facimus , ut Dominus ad servum , aut si quando quis irâ excedens catutimur (*Tu*) & non (*Vous*) .

C. Nonne etiam firme & ardoris Amicitiae nota est ?

B. Imò , idque est quod vocatur *Tutaiet* ; Hoc est , per (*Tu*) & (*Toi*) se efferre , sic inter se confabulantur Amici intimi , sic quoque cum Pueris teneroris ætatis , qui in deliciis sunt , sermocinantur : Verum ridiculum & absurdum est , ita agere cum illis , quibus cum nobis non intercedit magna familiaritas .

C. Ce Tutaiement n'est il pas aussi usité envers Dieu ?

B. Il l'a été, mais présentement Pluseurs se servent de *Vous*, lors qu'ils adressent leurs Prières à Dieu.

C. M. D'Ablancourt se sert toujours de *Tu* & de *Toi* dans sa Traduction de Lütien.

B. C'est à la façon des Orientaux : & lors que l'on parle au *Grand Turc* ; l'on dit ta Hautesse , & non votre Hautesse.

C. Qui a-t-il à observer touchant les Temps.

B. Le Present n'a point de difficulté : si ce n'est que l'on s'en sert au lieu du

C. Numquid ille modus singularis loquendi erga Deum etiam obtinet ?

B. Obtinuit : verum nunc multi Secundū plurali utuntur , dum preces ad Deum funduntur.

C. Familiaris est Secunda singularis D. d'Ablancourt in Luciani Traductione.

B. Orientalium more fit , Dumque ad Turcarum Imperatorem verbum quis facit , se effert per , Ta Hautesse & non , Votre Hautesse Tua Celsitas.

C. Quid in Temporibus observatu dignum habetur ?

B. Praesens nil ardui habet , nisi quod pro Futuro usurpetur post Conjunctionem

Future après la Conjonction conditionnelle (Si), comme: si je fai cela, je veus que l'on me fouëtte.

C. En combien de manieres peut on exprimer le Passé?

B. En quatre tems differens.

Le 1. S'apelle Imparfait.

Le 2. Parfait Simple, ou Defini.

Le 3. Composé ou Indefini.

Le 4. Plusque Parfait.

C. Quel est l'usage de l'Imparfait?

B. Il montre les Actions comme passées, & qui ne le sont pas encore, je parlois de vous lors que vous êtes entré.

C. J'ai obserué que plusieurs confondent souvent l'Im-

Conditionalem (Si) ut: si je fai cela, je veux, que l'on me fouëtte, si id fecero, volo virgis cædi.

C. Quotuplici modo potest Præteritum exprimi?

B. Quadruplici,

Imperfecto,

Perfecto Simpli- ci, seu Definito,

Composito aut Indefinito

Et Plusquamper- fecto.

C. Quis Imperfe- cti usus est?

B. Quasi Præteritas exhibet actiones, que tamen nondum præterierunt, uti: je parlois lors que Vous étes entré, lo- quebar dum ingressus es.

C. Notavi plurimos saepe confundere Im- perfectum cum Per-

parfait

*Parfait avec le Parfait Simple ; apre
nez moi , de grace,
l'usage de l'un & de
l'autre ?*

B. L'on se sert de l'*Imparfait* lors que l'action, dont on fait mention , est si souvent réitérée qu'elle est passée en coutume & en habitude mais si l'on n'en veut pas marquer un si fréquent usage , Il faut se servir du *Parfait Simple*: voiez la Grammaire p. 218. & 219.

C. Vous venez de faire mention de deux tems *Parfaits Simple & Composé*, ou , comme quelques autres , *Parfait Defini & Indefini*. Se peut on servir de l'un & de l'autre indiferemment ?

B. Il y en a , qui ont trouvé tant de

*fecto Simplici , utri-
usque usum , doceas
me , queso.*

B. *Imperfecto utendum , dum actio
de qua agitur , tam
sepe repetita fuit , ut
in consuetudinem vene-
rit : verum si tam fre-
quens usus non sit no-
tandus , utendum Per-
fecto Simplici: videa-
tur Grammatica pag.
218. & 219.*

C. *Mentione facta
de duobus Præteritis ,
Simplici & Com-
posito , vel ut aliis
placeat , Perfecto De-
finito seu Historico ,
& Indefinito , licet-
ne uti utroque indiffe-
renter ?*

B. *Sunt , qui tan-
tam invenere difficil-
difi-*

dificulté dans l'usage des ces deux Tems, qu'un Grammairien l'a qualifié du nom de *Neud Gordien*, mais sans raison, puis qu'un peu d'application est capable de soudre ce Neud sans y employer l'épée d'Alexandre.

C. La Grammaire, comme j'ai remarqué, n'y apporte pas beaucoup de façon.

B. Il n'y a seulement qu'à observer, que si le tems est entièrement passé & qu'il definit l'année, le mois, la semaine ou le jour que l'action s'est passée, pourvu que le temps qui definit soit entièrement écoulé l'on se sert du *Parfait Simple*; & de cette remarque suit nécessairement cel-

tatem, in illorum Temporum usu, ut Grammaticus quidam nuncupaverit *Nodum Gordium*, verum immerito; quandoquidem exigua attentio illum *Nodum solvere possit*, absque Alexandri gladio.

C. *Grammatica*, ut animadvertis, non aded in eo laborat.

B. Solummodo observandum est quod si Tempus omnino prætererit, Definiaturque Annum, Mensem Hebdomadam, aut Diem, quo actio facta fuerit, utendum sit Perfecto Simplifici; & ex hoc fluit necessario usus Præteriti Compositi sensu Indefiniti.

le du Preterit Composé ou Indissimilable.

C. C'est ce que j'ai remarqué : car si l'on ne dit pas le temps, où qu'on le spécifie par un mot, qui marque un temps qui est en cours, & qui n'est pas entièrement passé, l'on se sert du Preterit Composé.

B. L'on donne aussi au Preterit Simple le nom d'*Historique*; parce que dans le récit ou narration Historique on a coutume de s'en servir, comme : *Un généreux Prince, ayant passé la Mer, aborda en un puissant Royaume, où il fut reçu avec applaudissement de la plus saine partie des Habitans, qui le mirent en possession de plusieurs Villes, & en suite, de quelques Provinces,*

C. *Id animadvertis;*
nam si Tempus non citetur, aut si fiat per dictiōnem, quae non omnino lapsum notet tempus adhibendum est Præteritum Compositum.

B. *Datur quoque Præterito Simplici Nomen Historici, Quoniam in narratiōne Historicā, eo utimur, ut : Un Generous Prince, having passed the Sea, landed in a powerful Kingdom, where he was received with applause from the most healthy part of the Inhabitants, who put him in possession of several Cities, & in consequence, of some Provinces,*

ces,

ces , & à son aproche de la Capitale , Le Roi l'abandonna ? & facilita , par sa fuite , le moyen à ce grand Heros de monter sur le Trône .

C. Passerez Vous avec la Grammaire sur le Plusque - Parfait & sur le Futur .

B. Il n'y a rien de particulier à observer , si ce n'est que le Plusque - Parfait marque non seulement une Action Passée : mais qui étoit finie auparavant que commencer une autre action , dont on parle , comme : j'étois parti , quand vous êtes arrivé .

C. Que dites Vous du Futur .

B. J'en ai traité en parlant du tems Present de l'indicatif .

C. Je pense toutefois d'avoir vu (si) devant le Futur .

Capitale , Le Roi l'Abandonna , & facilita , par sa fuite , le moyen à ce grand Heros de monter sur le Trône .

C. Involves - ne silentio cum Grammatica Plusquam perfectum & Futurum .

B. Nihil peculiare notatu dignum est , Nisi quod Plusquam Perfectum non solum transactam indicet Actionem : verum , quæ antequam alia inchoarentur actio , cuius fit mentio , finierat , ut : j'étois parti , quand vous êtes arrivé , discesseram quando appulisti .

C. Quid habes , quod de Futuro dicas ?

B. De eo differui de Presenti tractando .

C. Puto tamen , me vidisse (Si) ante Futurum .

B. (Si)

B. (*Si*) n'est pas alors Conjonction mais Adverbe de Doute, comme : *je ne sc̄ai pas s'il viendra & s'il m'acordera ce que je lui ai demandé.*

B. *Ita est, sed eo in loco (*Si*) non est Conjunction, at Adverbium Dubitandi, ut: Je ne sc̄ai pas s'il viendra, & s'il m'accordera ce , que je lui ai demandé. Utrum venturus sit, mihiique concessurus id quod ipsum rogavi, ignoro.*

I3. Entretien.

Des Tems du Conjonctif.

C. Quelle différence y a-t-il entre les Tems du Conjonctif & Ceux de l'Indicatif?

B. La Conjonction *Que* veut quelque fois le mode Indicatif & quelque fois le Conjonctif.

C. N'y a t-il point de Regles qui nous en montrent le veri-

I3. Colloquium.

De Temporibus Conjunctivi & Modi.

C. *Qua in re discrepant Tempora Conjunctivi & Indicativi.*

B. *Id perspicuum est per duplicum usum Indicativi & Conjunctivi.*

C. *Danturne Canones, quibus eorum versus usus demonstratur?*

table

table usage?

B. La Grammaire en traite dans un Chapitre fait exprés à la page 225.

C. Je l'ai consulté, & il me semble que toute la difficulté, ne vient que de ce qu'on ne considere pas bien les Verbes, qui sont la cause de cette difference.

B. Vous avez raison: Car la Conjonction *Que* se trouvant après un Verbe, qui marque une Action présente, regit l'Indicatif, comme: *J'essaie que Dieu est vivant.*

C. Au contraire si le Verbe qui accompagne la Conjonction *Que* regarde l'Avenir ou le Futur, ce qui se fait avec le Verbe, qui inferre un Desir, une Volonté & une Priere. Elle veut

B. *Grammatica ea de re agit Capite 9.*
pag. 225.

C. *Confului, & illius sum sententiae quod omnis difficultas ex eo veniat, quod non bene attendatur ad Verba, que ansam dant huic differentiae.*

B. Optimè, Nam *Conjunctio (Que) postposita Verbo, quod praesentem indicat Actionem, Indicativum exigit, ut: Je sais que Dieu est vivant. Scio Deum viventem esse.*

C. Econtra si Verbum, quod Conjunctioni (*Que*) adhaeret, ad Futurum tendat, quod Accidit, cum verbis Desiderium, Voluntatem aut Supplicationem inferentibus petit Verbum Sequens avoir

avoir le Verbe, qui
suit dans le Conjon-
ctif, comme *Je veux*
que le Dieu des armées
soit mon défenseur.

B. Je voi que
vous n'ignorez pas
les deux Principales
Causés de cette dife-
rence, je laisserai le
reste à la Grammaire,
qui vous en donnera
vue entière connois-
fance.

C. J'ai aussi remar-
qué que quand cette
Conjonction se tra-
duit en Latin par
(*Quod*), elle regit l'*In-
dicatif*, & lors que
par (*Ut*), le Conjon-
ctif.

B. Cette remarque
est bonne, mais elle
n'est pas sans excep-
tion : Passons à l'usage
des *Preterits* *Im-
parfaits*.

C. Avant que d'a-
voir vu la Grammai-

in Conjunctione, ut :
je veux que le Dieu
des Armées soit
mon défenseur. volo
ut Deus exercituum sit
defensor meus.

B. *Video te utramque*
*illius differentiae Cau-
sam non ignorare, ca-
tera Grammaticæ or-
mitto, quæ tibi illius ple-
nam dabit notitiam.*

C. *Id quoque obser-
vavi, quod dum illa*
Conjunction Latine per
(Quod) exprimitur,
Indicativum postulet,
& Quando per (Ut)
Conjunctionem.

B. *Valeat quidem ea*
*observatio, sed non ca-
ret exceptione: Tran-
seamus ad Imperfec-
torum usum.*

C. *Antequam Gram-
maticam pervolvissim,*
re,

te, je m
vé bien
mais pre
l'y trou
de dificu
B. Les
riens ne
cord, to
de ides
parfaits:
Penle q
n'a pas
Ordre
à la vol
a suivi
tems d
terris fo
C. Je
ce sentir
B. No
vons d
terit Im
est for
Simple
avec le
ons, q
le Con
me: b
pleut.
j'eusse.

Entretien XIII. 69

re, je m'y suis trouvé bien embarrassé : mais présentement, j'y trouve fort peu de difficulté.

B. Les Grammairiens ne sont pas d'accord, touchant l'Ordre des Prererits Imperfaits : Pour moi je pense que le nôtre n'a pas choisi cet Ordre qu'il a mis, à la voleté, puis qu'il a suivi l'ordre des tems d'où ces Prererits sont formés.

C. Je suis aussi de ce sentiment.

B. Nous nous servons du Premier Prererit Imperfait (qui est formé du Prererit Simple de l'Indicatif) avec les Conjonctions, qui gouvernent le Conjonctif, comme : bien que j'eusse, plût à Dieu que j'eusse.

nil mihi obscurius apparet, nunc vero nullam in eo reperio obscuritatem.

B. Quod ad Ordinem Imperfectorum attinet, non Conveniunt Grammatici, Quantum ad me, ea mihi sedet sententia, quod noster suum casu fortuito non elegerit, quandoquidem Ordinem Temporis ex quo Praeterita ista formantur secutus sit.

C. Et eadem mihi mens est.

B. Primi Imperfeci, quod à Præterito Simplici Indicativi formatur, usus est, accedentibus Conjunctionibus Conjunctorum postulantibus, ut : bien que j'eusse licet haberem ; plût à Dieu que j'eusse utinam haberem.

C. C'est

70 Entretien XIII.

C. C'est ce, que
j'ai remarqué.

B. Le deuxième
Préterit Imparfait se
forme du Futur de
l'Indicatif, auquel il
a quelque rapport ;
mais son principal
usage, se voit lors
que le discours est
Conditionnel, comme :
*je vous aimerois, si
vous m'aimiez.*

C. Quelle différence y a-t-il entre ces deux Expressions. *Je ne croiois pas que vous fussiez mon ami, & je ne pensois pas que vous seriez mon ami?*

B. L'une & l'autre
sont bonnes ; mais
elles n'ont pas une
même force. La Pre-
miere, *je ne pensois
pas que vous fussiez*
&c. marque un temps

C. *Id mihi visum
est.*

B. *Ab Indicativi
futuro formatur Im-
perfectum alterum,
& ejusdem ferè na-
ture est : verum fre-
quentissimus illius usus
apparet dum Oratio
est Conditionalis, ut:
je vous aimerois si
vous m'aimiez, Te
amarem, si me dilige-
res.*

C. *Qua in re diffe-
runt haec duas Expre-
siones, Je ne croiois
pas que vous fussiez,
mon ami, non arbi-
trabar te esse meum
amicum, je ne pen-
sois pas que vous
seriez &c. Non arbi-
trabar te futurum.*

B. *Utraque valet,
sed sensu diverso, Pri-
ma, je ne pensois
pas que vous ful-
siez &c. Tempus præ-
sens aut Transactum
notat, alia verò, Que
pre-*

présent
l'autre
riez m
voiez
C. E
ce que
server
l'ulag
B. L
en tra
plemer
pouver
j'ajout
ment :
bien p
à l'œ
Temps,
le Pre
etif, &
de l'Ind
Premier
parfait
les Pre
catif, &
veuille
vies en
Pleure
végut o
en en h

Entretien XIII.

71

present ou passé , &
l'autre , que vous se-
riez marque le Futur.
voiez la pag. 226.

C. Est - ce là tout
ce que l'on doit ob-
server , touchant
l'usage des Tems ?

B. La Grammaire
en traite plus am-
plement , que vous
pouvez consulter,
j'ajouterai seule-
ment : Qu'il faut
bien prendre garde
à l'œconomie des
Tems , qui veut que
le Present du Conjon-
ctif , suive le Present
de l'Indicatif , & le
Premier Prétérit Im-
parfait le place après
les Preterits de l'Indi-
catif , comme : Dieu
veuille que vous vi-
vies en bon Chretien.

Pleut à Dieu , qu'il
vécût ou qu'il eût vécu
en homme de bien.

vous seriez Futurum.
videatur Grammaticæ
pag. 226.

C. Nihil ne obser-
vatu dignum est quod
ad usum Temporum
attinet ?

B. Diffusus tractat
Grammatica , quam
ut pervolvas , consulo
unum superaddam ,
Quod curiose obser-
vanda sit Temporum
OEconomia , quæ exi-
git ut Conjunctivi
Præsens postpona-
tur Indicativi Præ-
senti , Primumque
Imperfectum Indi-
cativi Præteritis.
ut : Dieu veuille ,
que vous viviez en
bon Chretien , faxit
Deus ut Christiane
vivas.

Pleut à Dieu , qu'il
vécût , vel qu'il eût
vécu en homme de bien.
Utinam Instar viri
probi viveret aut vi-
xisset.

14. Entre-

14. Entretien

De l'Usage des Participes.

C. Passerez vous sous silence l'usage des Participes?

B. Il n'y a rien dans toute la langue Françoise, qui mérite plus d'application, que l'usage des Participes.

C. J'en suis persuadé, aussi ne souhaite - je pas que vous en traitez à fond, mais legerement.

B. Le Participe est ainsi appellé, parce que bienqu'il soit partie du Verbe, il participe aussi à la Qualité du Nom, ce qui se remarque, lors qu'il se trouve avec le Verbe *Je suis*, comme: *je suis aimé*,

14. Colloquium

De Usu Participiorum.

C. An silentio præteribis usum Participiorum.

B. Nihil in omni Lingua reperitur quod majorem mentis præsentiam & attentionem exigat, quam Participiorum usus.

C. Id me non latet, sed ut funditus pertristes non cupio, verum superficietenus.

B. Participium ita vocatum, quia licet sit pars Verbi, Non minis quoque Naturæ & Qualitatis fit particeps quod liquide patet, dum Verbo Je suis jungitur, ut: je suis aimé amatus sum, elle est aimée, amata elle

elle est
mes a.

C.
B.
Parti
branc
pes
pes
muns.

C. D
peud
noissa
de l'a
B. I
tif,
genre
n'est
Adjet
te qua
même
même
que s
comm
d'une
geante
C. N
du nor
B. Si

Entretien X I V.

73

elle est aimée nous sommes aimés, aimées.

sum, nous sommes aimés, sumus amati, elles sont aimées, sunt amatæ.

C. Continuez.

B. On divise les Participes en deux branches, en Paricipes Actifs & Participes Passifs ou Communs.

C. Donnez moi, en peu de mots, la connoissance de l'un & de l'autre.

B. Le Participle Actif, n'est jamais du genre feminin, si ce n'est lors qu'il est Adjectif, & en cette qualité, il est du même genre & du même nombre que que son Substantif, comme: *Le sexe est d'une humeur changeante, mais obligante.*

C. N'est-il jamais du nombre Pluriel?

B. Si Nous en you-

C. Perge.

B. In membra duo dividuntur Participia, in Activa & Passiva seu Communia.

C. Paucis utriusque, notitiam dato.

B. Activum, fæminini Generis nunquam est, nisi dum Adjæctivi naturam induit, & ita cum Substantivo suo, genere & numero convenit, ut: *Le sexe est d'une humeur changeante: mais obligante, fæmina est mutabilis, sed accepta.*

C. Est-ce nonnumquam numeri pluralis?

B. Si D. Richelet

D lons

lons croire à Richelet, il est toujours indeclinable ; mais Ceux qui soutiennent qu'il reçoit le Pluriel dans le genre Masculin ont l'approbation de tous les bons Auteurs.

C. L'usage du Participe Passif est sans doute plus difficile ?

B. S'il est joint au Verbe auxiliaire *Avoir*, il a une signification Active, & il est Indeclinable ; si ce n'est lors qu'un Accusatif se trouve devant le Verbe, ou devant le Participe, avec lequel le Participe, est du même Genre & du même Nombre.

C. N'y a-t-il point d'autre remarque à faire sur ce chapitre ?

B. Consultez sur ce sujet la Gramma-

attendere velimus, semper indeclinabile manet : *Verum*, qui Numerum pluralem in genere Masculino ei concedunt, nullos partuntur sibi contradictientes inter Probatissimos authores.

C. Majorem procul dubio reperimus difficultatem in Participii Passivi usu.

B. *Verbo Auxiliari* Avoir junctum, est significatio*nis Activæ*, manetque indeclinabile, nisi quando Accusativus Verbo & Participio præponitur cum quo, in Genere & Numero convenit.

C. Nulla ne dantur de Capite hoc ?

B. Ad Grammaticam teremitto. Sure.

re. Je passe sur les Supins, puisque les François n'en ont point, & que les Grammairiens, qui les confondent avec les Participes, font voir par là leur ignorance.

pina prætereo, Supinis enim Carent Galli,
 & Grammatici, qui ea conidunt cum Particiis hâc in re suam produnt ignorantiam.

15. Entretien.

De la Division des Verbes.

C. N'avez vous plus rien à dire touchant les Verbes ?

B. Vous l'avez, sans doute, qu'ils se divisent en Verbes Actifs & Passifs, & que les Actifs se distinguent encore en Verbes Actifs que nous appellons Transitifs, & en Verbes Neutres.

C. Les Verbes Neutres sont ils donc aussi Actifs ?

B. Puisque les

15. Colloquium.

De Verborum Divisione.

C. Nihil-ne supereſt de Verbis ?

B. Illorum Divisio in Activa & Passiva, tibi nota eſt, æque bene ac eorum distinctione in Activa Transitiva, & in Activa Neutra.

C. An igitur Neutra sunt quoque Activa ?

B. Cum Neutra
D 2 Ver-

Verbes Neutres marquent une Action, aussi bien que les Transitifs pourquoi ne les pouroit on pas mettre avec les Actifs.

C. Quelle difference y a-t-il entre les Transitifs & les Neutres.

B. Les Verbes Transitifs Gouvernent toujours un cas apres eux, comme : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur, & ton Prochain comme toi meme.

Quant aux Verbes Neutres ils ne reçoivent point de cas apres eux, comme : Pour Vivre en bon Chrétiens, il faut vivre selon la Parole de Dieu.

Actionem aliquam inse continet, eque ac Transitiva, cur non possent Activis annumerari?

C. Da discrepan-
tiam inter Transitiva
& Neutra.

B. Transitiva post se casum semper exigunt, ut : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur, & ton Prochain, comme toi meme, amabis Deum tuum ex toto corde tuo, & Proximum sicut te ipsum.

Quod ad Verba Neutra attinet, nullum post se casum admittunt, ut : Pour vivre en bon Chrétiens, il faut vivre, selon la Parole de Dieu : ut Christiane vivamus, juxta Dei

C. Quels

C. Ver-
on l
Tem-
Verb
voir;
Verl
B.
nent
voir;
tres
que
tion
rapo
Trans
Les
le V
apell
fift,
plus
tion
l'Ac
sujet
ge: 1
C.
Verb
Recip
B.
bes
mém

C. Quels sont les Verbes Neutres dont on se serve dans les Tems Composés, du Verbe Auxiliaire *Avoir*, & Quels du Verbe *Etre*?

B. Ceux qui prennent le Verbe *Avoir*; s'appellent *Neutres Actifs*: parce que leur signification a beaucoup de rapport aux Verbes *Transitifs*.

Les autres, qui ont le Verbe *Etre*, sont appellés *Neutres Passifs*, comme tenant plus de la signification *Passive*, que de l'*Active*. Voiez sur ce sujet la Grammaire, page: 130 & 131.

C. Quels sont les Verbes qu'on appelle *Reciproques*.

B. Ce sont des Verbes *Actifs*, dont la même Personne,

verbum vivere decet.

C. Quæ Verba Neutra, in Temporibus Compositis Verbo Auxiliari Avoir, & Quenam Verbo Etre sunt in usu?

B. Quæ Verbum Avoir assumunt, Neutra Activa vocantur, eorum quod eorum significatio perquam affinis sit Verbis Transitivis.

Quæ autem Verbo Etre utuntur Neutra Passiva nuncupantur, quoniam magis significacionis Passivæ, quam Activæ participes sunt. vide hac de re pag: 131 & 131.

C. Quæ Reciproca vocas?

C. Verba Activa, quorum eadem Persona est simul agens &

D 3 qui

qui agit est aussi celle, qui patit, comme : je me repen, tu te repens, &c. Qui se repent, se punit, dit le Proverbe.

C. Ces Verbes sont ils toujours Reciproques ?

B. Les uns le deviennent en doublant la même Personne, & les autres le sont toujours.

C. Quelle est la marque des Verbes, qui sont toujours Reciproques ?

B. Ils sont marqués dans le Dictionnaire du Pronom Personnel *se*, comme : *se promener*, *se réjouir* &c.

C. Pourquoi les Verbes Reciproques se servent ils du Verbe Auxiliare *Je suis* dans les *Préterits Composés* & non du Verbe *j'ai* ?

B. B.
gnifi
est
que
C.
ette
s'en
Ver
B.
s'ag
anir
cette
fens
d'av
cela
se se
seron
parl
ne,
se fr
romp
C. J
cune
les
Ce n
pose
xilia
Part
est e
& q

patiens, ut : je me repen, penitet me, tu tu repens, pénitez te. Qui se repent se punit, inquit Proverbum.

C. Sunt ne semper Reciproca ?

B. Quædam semper sunt, & Quædam evadunt Personam dupli-cando eandem.

C. Quæ nota eorum, quæ semper Reciproca sunt ?

B. Pronomen Perso-nale (*Se*) Infinitivo præfixum reperitur in Dictionarius, ut : *se promener deambula-re*, *se réjouir se hilarem præbere*, &c.

C. Cur Verba Reciproca Verbo Auxiliari (*je suis*) in Tem-poribus Compositis, & non Verbo (*j'ai*) vtuntur.

B. Par-

B. Parce que la signification Passive y est plus considerée que l'Active.

C. C'est donc pour cette raison que l'on s'en sert au lieu des Verbes Passifs.

B. Justement, s'il s'agit d'un chose inanimée : car dans cette rencontre le sens figuré y paroît d'avantage, comme : cela se dit, cette chose se fait ce qui ne seroit pas, si l'on parloit d'une personne, comme : Pierre se frape, Marie se trompe.

C. Je ne trouve aucune difficulté dans les Verbes Passifs : Ce n'est qu'un Composé du Verbe Auxiliaire Etre avec le Participé second, qui est en ce lieu Passif, & qui prend toutes

B. Quoniam significatio Passiva in illis prævalet, Activæ.

C. Ex igitur est ratio, cur pro Verbis Passivis sèpè usurpentur?

B. Maximè, si de re inanimatâ sit quæsilio, hoc enim in casu figuratus sensus evidentius, appareat, ut : cela se dit, id dicitur se fait, fit, quod non fieret, si de persona sermo esset, ut : Pierre se frape, Petrus se ipsum, verberibus excipit, Marie se trompe, Maria se ipsam fallit.

C. Nihil in Verbis Passivis obscuri reperio : nil nisi Compositum ex Verbo Auxiliari (Etre) cum Participio Secundo, quod hoc in loco Passivum est, Omnesque Adjectivi Qualitates

C 4 - les

Les qualités d'un Adjectif.

B. Vous en jugez juste : Le Participe en ce lieu s'accorde en Gendre & en Nom bre avec le Sujet. Au quel il se rapporte : Que si le Sujet est du genre Masculin , le Participe le doit étre aussi : Si le Sujet est Feminin , le Participe sera aussi Feminin en y ajoutant un (e) & ainsi du Nom bre , y ajoutant un (s).

assumit.

B. Benè dicis ; In Genere & in Numero cum Substantivo ad quod refertur convenit : Si enim Substantivum sit Masculi Generis , aut Fœminini Participium quoque in eo conveniet , addendo (e) in Fœminino & (s) in numero plurali.

16. Entretien.

Des Verbes Impersonnels & des Tems Composés.

C. Quels sont les Verbes qu'on appelle Impersonnels.

B. Ceux qui ne se conjuguent que dans la troisième

16. Colloquium.

De Verbis Impersonalibus & de Temporibus Compositis.

C. Quæ Verba Impersonalia dicuntur ?

B. Illa , quæ non nisi in tertia Persona singularis numeri con-Per-

Personne singulier.

C. De combien de sorte y en a-t-il?

B. Il y en a de deux sortes; les uns sont *Actifs*, qui se connaissent par le Pronom Personnel (*Il*), comme : *il pleut, il neige*: Les autres sont *Passifs*, & ils se distinguent par la Particule (*on*) ou (*l'on*).

C. Que signifie cette Particule (*on*)?

B. Elle est prise pour (*Homme*) & je ne doute pas, qu'on ne l'ait ainsi écrit, avant que le François fut au point de la delicateſſe, qu'il est.

C. Y a-t-il de la difference entre (*on*) & (*l'on*)?

B. L'un & l'autre se dit, & on s'en peut servir indiferemt, en prenant garde à celui, qui est plus

jugantur.

C. Quotuplex est Im-personale?

B. *Duplex, Acti-vum, cuius nota est Pronomen Personale (Il) ut : Il pleut, il neige, & Passivum quod liquet videri per particulam (on) aut (l'on).*

C. Quid hæc Par-cula (*on*) significat?

B. *Usurpatur pro (Homme) nec dubito, quin ita olim scriptum fuerit, antequam Lin-gua Gallica ad Perfe-ctionis apicem, in qua-nunc est, pervenisset.*

C. *Daturne differen-tia inter (on) & (l'on)?*

B. *Utrumque usur-patur, ususque est in-differens, dummodo non fiat cacophonya, nonnulli tamen illius*

D 5 doux

doux à l'oreille :
Quelques uns tou-
té fois soutiennent
que la particule (*on*)
est meilleure que
(*l'on.*)

C. J'ai remarqué
qu'on s'en fera quel-
que fois fort bien
pour la première
Personne (*je*); com-
me : *on aura l'honneur*
de vous voir ; On vous
trouvera bien.

B. C'est comme si
vous disiez : *j'aurai*
l'honneur de vous voir,
je vous trouverai bien.

C. Vous n'avez
rien dit des Verbes
Auxiliaires.

B. J'ai cru que vous
en aviez une entière
connoissance.

C. Je l'ai cru qu'on les
appelle *Auxiliaires*,
parce qu'ils aident
les autres Verbes à

sententiae sunt, quod
(on) prævaleat (l'on.)

C. *Animadvertisi,*
quod nonnunquam ad-
bibeantur non sine ve-
nustate pro primâ Per-
sonâ (je), ut : On
aura l'honneur de
vous voir, habiturus
sum honorem te viden-
di, On vous trou-
vera bien, Te quidem
inveniam.

B. *Ac si diceretur,*
j'aurai l'honneur de
vous voir, je vous
trouverai bien.

C. *Præteriisti Verba*
Auxiliaria.

B. *Te eorum plenam*
habere notitiam arbit-
ratus sum.

C. *Quod Auxilia-*
ria vocentur novi,
quoniam Verbis aliis
auxilio sunt in Tem-
con-

conjuguer, dans les Tems Composés.

B. Il est vrai & tous les Verbes en ont huit : deux à l'Indicatif, le Præterit Second, & le Plusque Parfait ; Quatre au Conjonctif, le Præterit, deux Plusque Parsaïts & le Futur : & deux à l'Infinitif, le Præterit de ce Mode & le Præterit du Participe.

C. Il est donc nécessaire, pour bien conjuguer tous les Verbes, de sçavoir par cœur ces deux Conjugai'ons.

B. Tres-nécessaire, & pour les apprendre sans peine, Il faut bien remarquer ce que le Grammaire dit dans ses Observations Generales de la formation des Tems.

poribus Compositis.

B. Verum est, & omnia Verba habent octo, duo in Indicativo, Præteritum Secundum & Plusquam Perfectum, Quatuor in Conjunctione, Præteritum, Duo Plusquam Perfecta, & Futurum, & in Infinitivo, Præteritum modi illius & Participii Præteritum.

C. Necesse est igitur ad omnia Verba bene conjuganda, ut ambo Verba Auxiliaria memoriae mandentur.

B. Admodum, & ut absque labore ad discei valeant, attente notanda sunt ea, quæ Grammaticus dicit in Observationibus suis Generalibus de Temporum formatione.

C. Passerez vous le Gouvernement ou Régime des Verbes?

B. Vous trouverez dans la Grammaire ce que vous me demandez, si vous prenez la peine de la lire, aussi bien que la Sintaxe des Noms.

C. Nihil ne de Verborum Regimine dices.

B. Grammatica tibi quoque hac in re satisfaciet: dummodo eam pervalvas attente, ubi Syntaxin verborum & Nominum invenies.

17. Entretien

Des Adverbes & des Conjonctions.

B. Nous avons vû les Parties d'Oraison, ou, de Discours, que les Grammairiens appellent Declinables, il reste à dire quelque chose de Celles, qu'ils nomment Indeclinables.

C. l'Adverbe est celle qui se présente la première en ordre.

B. l'Adverbe est

17. Colloquium:

De Adverbii & Conjunctionibus.

B. Orationis Partes, que à Grammaticis Declinabiles dicuntur, perspeximus, de illis, que Indeclinabiles dicuntur tractandum superest.

C. Adverbium est, quæ primò se offerit.

B. Adverbium vul-

or-

Entretien XVII. 85

ordinairement joint au Verbe , auquel il donne plus ou moins de force & de signification , comme : bien , mal , peu , beaucoup .

C. Donnez m'en quelques exemples .

B. Vous aimez , j'en ten bien que vous aimez , mais je ne sc̄ai pas comment ; pour le faire connoître , j'ajouterai l'Adverb , bien , & je dirai ; Vous aimez bien , ou , mal : de même . Vous mangez peu & vous dormez long - tems .

C. En combien de Chefs les divise - t - on ?

B. En quatre Principaux :

En Adverbes de Tems , de Lieu , de Quantité & de Negation .

go > Verbo iungitur , cui plus minusve Energiae dat & significatio nis , ut : bien , bene , mal , male , peu parum , beaucoup multum .

C. Nonnulla exempla porrige .

B. Vous aimez , audio te-amare , verum Quomodo ignoro , ut notum id faciam , Adverbium addam bien & dicam . Vous aimez bien , vel , mal amas benè vel male , ita , Vous mangez peu , & vous dormez long tems , parum edis & diu dormis .

C. In quot Capita dividuntur .

B. In quatuor Præcipua :

In Adverbia Temporis , Loci , Quantitatis & Negationis .

86 Entretien XVII.

C. Y a-t-il quelque chose dans ces quatre Chapitres, sur quoi Vous pensez que la Grammaire a passé un peu légèremen-

B. Je ne trouve rien à y ajouter, ce pour-
quoi, je vous prie de les bien étudier : car ils ne sont pas de si peu d'Importance qu'on les doive négliger.

C. Les Autres Ad-
verbes ne sont ils pas aussi de quelque
consideration ?

B. Ils meritent as-
sûrement d'être vus : mais il s'y rencon-
tre peu de difficulté.

C. A quoi fert la Conjonction.

B. A joindre & à lier les discours & les Phrases, comme : (&) (ou) (mais) &c. Exemple Vous & moi nous sommes

C. Danturne aliqua in illis quatuor Capitu-
lis, que Grammaticam summis tantum attigisse labris, arbitraris.

B. Nihil addendum existimo, quapropter te rogo, ut illa attenie inspicias, non enim tam exigui sunt momenti, vt negligantur.

C. Nonne cætera Ad-
verbia alicujus sunt
momenti ?

B. Sunt procul dubio
visu dignæ: sed exiguum
in illis reperitur nego-
tium.

C. Cui prodest Con-
junctio ?

B. Conjungendis Dis-
cursibus & Phras-
bus, vt: (&) (ou)
(mais) Exemp: Vous
& moi nous som-
mes grands ou pe-
grands

Entretien XVII. 87

grands ou petits.

C. Que doit on observer dans l'usage des Conjonctions?

B. Il faut observer leur Force & leur Régime avec les Modes des Verbes: Car les Unes demandent l'Indicatif & les Autres Le Conjonctif.

C. C'est ce que j'ai remarqué & Principalement avec la Conjonction Conditionnelle (*Si*)

B. Vous avez sans doute aussi pris garde à l'usage du mot (*Sinon*).

C. Je pense de l'entendre: N'est ce pas une Conjonction Composée de (*Si*) & de l'Adverbe (*Non*)?

B. Justement, & tout ce changement ne se fait qu'à cause de l'Adverbe negatif (*non*).

tits, *Tu & ego magni vel parvi sumus.*

C. Quid in *vñ* Conjunctionum notandum est?

B. Vis earum & Regimen cum Modis Verborum observanda sunt: aliae enim Indicativum & aliae Conjunctionum expectant.

C. Id notavi & in primis cum Conjunctione Conditionali (*Si*)

B. *Vñ* Dictionis (*Sinon*) procul dubio quoque notaſti.

C. Mihi persuasum habeo, quod ejus naturam intelligo; Nonne est Conjunction composita ex (*Si*) & Adverbio (*non*)?

B. Recte, omnisque ejus Variatio fit propter Adverbium Negandi (*non*)

C. II

C. Il est vrai ; car comme (non) se change en (ne) devant le Verbe) (Sinon) ne se trouve que devant le Nom , le Pronom & la Particule Que.

B. Encore est il presque hors d'usage devant le Nom & le Pronom , eommme : Je ne connoi personne , qui en Veuille , Sinon Pierre , Sinon vous , dites plûtôt , Que Pier- re , que Vous .

Que peut on dire de notre ami , sinon , que , c'est un honnête homme , c'est à dire , Si ce n'est , que c'est un &c.

C. De ce que Vous venez de dire , Il pa- roit que , lors qu'il suit un Verbe , on est

C. Sic res se habet , quemadmodum enim (non) mutatur in (ne) ante Verbum , (Sinon) locum non habet , nisi aute Nomen , Pronomen & particulam Que.

B. Est quoque vix in usu ante Nomen & Pronomen , ut: je ne connoi personne , qui en Veuille , si- non Pierre , sinon Vous , Neminem , preter Petrum , Vos , novi , qui de eare cu- piati dic potius , que Pierre , que Vous .

Que peut on dire de notre ami , sinon que c'est un honnête homme? Quid de no- stro amico dici potest , nisi eum honestum es- se , id est , si ce n'est , que c'est un &c.

C. Ex dictis tuis ap- payet , dum Verbum sequitur , mutandam esse Phrasim.

obli-

obligé de changer la
phrase.

B. Si vous ne me trouvez pas à l'heure, que je vous ai marquée, vous n'avez qu'à vous en aler.

C. Je me contenterois de ce, que vous avez dit touchant l'usage de la Conjonction. (Que) si Afinque & Parceque ne me paroisoient pas encore un peu embarrassés.

B. Afin que & Afin de se disent : bien qu'avec un Régime différent : Afinque demande le Conjonctif, comme : Afin que Vous ne m'accusez point d'ingratitude, je Vous donnerai tout ce, que vous me demanderez.

B. Si vous ne me trouvez pas à l'heure, que je vous ai marquée, vous n'avez qu'à Vous en aler, nisi me statuta hora reperias, abito.

C. *Mibi sufficeret, id quod dixisti de usu Conjunctionis (Que) Nisi, (Afin que) Et (Parce que) mihi alio modo obscura videbantur.*

B. Non solum Afinque, sed etiam Afin de dicuntur, licet regimine diverso: Afinque Conjectivum regit, ut: Afinque Vous ne m'accusez point d'ingratitude, je vous donnerai tout ce, que Vous me demanderez, Ne me ingritudinis accuses,

C. Don-

omne quod postulaveris
dabo.

C. Dato exemplum
cum (Afin de.)

C. Donnez moi
un Exemple avec
Afin de.

B. Je vous écris afin
de vous apprendre mon
sentiment &c. Il se
trouve même quel-
ques endroits, où
dans la même Perio-
de l'usage de l'une &
de l'autre se rencon-
tre, comme : Je
vous suis venu trouver,
afin de vous faire con-
noître mon bon droit,
& que mes ennemis ne
m'accusent pas d'inju-
stice.

B. Je vous écris,
afin de Vous apren-
dre mon sentiment
&c. Tibi, scribo, ut
meam de ea re
sententiam aperiam.
Dantur quoque loca,
ubi in eadem Periodo.
usus utriusque valet,
ut : Je vous suis venu
trouver, afin de Vous
faire connoître mon
bon droit, & que
mes ennemis ne
m'accusent pas d'in-
justice. Te conveni, ut
ius meum tibi comper-
tum faciam, & ut mei
inimici me iniustitiae non
accusent.

C. Que dites vous
de Parce que ?

B. C'est une Con-
jonction, qui signi-
fie (à cause que)
comme : Nous som-

C. Quid sentis de
Parce que ?

B. Est Conjunction,
quæ idem significat ac
à cause que, ut : Nous
sommes misérables,
mes

mes mi
que no

C. getez
de ne
pas su
tres R
se tra
Gramm
j'aurai
dier.

B. C
pour
ennui
leurs,
dre le
dire de
vous au

18.

Des

C. N
traiter
frions ?

B. Le
se met
devant

Entretien X VI I. 91

mes miserables , Parce que nous avons peché.

parce que nous avons peché. *Miseri sumus, quia peccavimus.*

C. Vous m'obligez grandement de ne vous étendre pas sur quelques autres Remarques, qui se trouvent dans la Grammaire , & que j'aurai le soin d'étudier.

B. Ce sera donc pour ne vous pas ennuier , & d'ailleurs, pourquoi perdre le tems, ou vous dire des choses , que vous avez déjà vues?

C. *Rem mihi gratiam facies, si non attingas alia, quæ continet Grammatica, & que ipse inquiram.*

B. *Id igitur fiet, ne tibi sim molestus, & alia ex parte, cum tempus tereremus dicendo ea quæ vidisti, & de quibus non dubitas?*

18. Entretien.

Des Prepositions.

C. N'avez Vous pas traiter des Prepositions?

B. Les Præpositions se mettent toujours devant les Noms , les

18. Colloquium.

De Præpositionibus,

C. Nonne de Præpositionibus acturus es?

C. Præpositiones semper , Nominibus, Pronominibus , Ar-

Pro-

Pronoms, les Articles & les Verbes.

C. Ne les divise-ton pas en Separables & Inseparables?

B. Les Inseparables se trouvent devant les Verbes, ou devant quelques Noms, qui en sont derivés, auxquels elles sont tellement jointes, qu'elles en font une partie, comme : Conseiller, entreveue &c.

C. Quel est l'usage des Separables?

B. Les Separables se mettent devant les Articles, devant les Noms, & les Pronoms, comme : Avec, Pour, sur. Exemple, sur la table, pour Dieu, avec moi.

G. Ne les divise-ton pas encore en Simples & Composées.

B. Les simples gouvernent le Nominatif

ticulis, & Verbis præponuntur.

C. Nonne in Separables & Inseparables dividuntur?

B. Inseparables præponuntur Verbis, aut Nominibus, que ab ipsis derivantur, quibus ita conjunguntur, ut unam cum ipsis dictio nem constituant, ut : Conseiller, consulere, entreveue interlocutio.

C. Quis usus est Separabilium?

B. Separables, præponuntur Articulis, Nominibus & Pronominibus, ut : Avec cum, pour pro sur super, vt : sur la table, super mensa, pour Dieu, pro Deo, Avec moi, me cum.

C. Nonne dividuntur adhuc in Simplices & Compositas?

B. Simplices Nominativum, non Accusativum, non Ablativum.

Entretien XVIII. 93

& non l'Acusatif, quoi qu'en dise un des nos meilleurs Auteurs. Et les Composés demandent l'Ablatif.

C. N'y en a-t-il pas, qui gouvernent un autre cas?

B. Il n'y en a que deux qui gouvernent le Datif, comme: Quant à moi, quant à elle, quant à nous. qui commencent à vieillir.

L'Autre est Jusque ou Jusques, comme: Jusques à cette heure & jusqu'à cette heure.

C. Quelles preuves pouvez vous donner, que les Præpositions Simplices gouvernent le Nominatif & non pas l'acusatif: veu que c'est la même chose en François?

B. Eh Voici une: On ne dit jamais,

cusativum regunt, ut dicit quidam non infirmæ notæ Author. Et Compositæ Ablativum.

C. Danturne aliquæ, quæ alium casum regant?

B. Due sunt, quæ Dativo inserviunt, ut: Quant à moi, Quant à elle, Quant à nous, Quantum ad me Quod ad eam attinet, quantum ad nos.

Alia est Jusque ou Jusques, ut: jusques à cette heure, vel jusqu'à &c. ad hanc horam usque.

C. Quomodo probas, quod Præpositiones Simplices, Nominativum & non Acusativum regant, quandoquidem idem sit apud Gallos?

B. Sic probo: nunquam dicitur, l'hom- l'hom-

94 Entretien XVIII.

l'homme ou la femme , pour Que , contre Que , ou avec Que : mais Pour Qui , contre Qui , avec Qui .

Le Relatif (Qui) est au Nominatif & (Que) à l'Acusatif .

C. Vous avez raison : mais peut être que l'Auteur n'y a pas pris garde .

B. Pardonnez moi , Il aime mieux dire que ce Relatif (Qui) souffre une exception à cause de la Préposition , qu'il soutient regire l'Accusatif , que de se dire .

C. Il est donc bien opiniatre .

B. Cela vient de ce qu'il pretend que le François doit suivre le Latin , Comme j'ai remarqué avec étonnement que le même Auteur fait regir

me ou la femme , pour que , Vir vel femina pro qua , Verum pour Qui , avec Qui , contre Qui .

Relativum (Qui) est Nominitativi Casus , & (Que) Accusativi .

C. Rectè , sed Author ille proculdubio id non observavit ?

B. Econtra , mavult dicere illud Relativum (Qui) pati exceptionem propter Præpositionem , cui Accusativum attribuit , quam pallinodiam canere .

C. Hac in re igitur est sua opinionis tenax ?

B. Ex eo sequitur , quod pretendat Linguæ Gallicæ imitandas esse Linguæ Latinae Regulas , quodque non nisi obstupeficens notavi , eundem

la

la Pre
cusatif
alegu
des L
le co
exem
en sui

19

Suite

C. N
d'exe
Regle
vez a
chant
des Pe
ples &

B.
n'en
une
positi
regis
tif: &
ont tr
& Ho
tent d

la Preposition(En) l'A-
cusatif & l'Ablatif,
aleguant les raisons
des Latins, quoi qu'il
se contredise par les
exemples qu'il cite
en suite de la Regle.

*Authorem, Præpo-
sitionem (En) Accu-
sativum & Ablati-
vum habere, Latini-
orum rationibus in-
nixum, licet Exemplis
ab ipso allatis sibi ipsi
contradicat.*

19. Entretien

Suite des Preposi-
tions.

C. N'y a-t-il point
d'exceptions dans les
Regles que vous a-
vez apportées tou-
chant le Régime
des Prepositions Sim-
ples & Composées?

B. Les Composées
n'en souffrent qu'
une dans la Pré-
position d' *Avec* qui
régit le *Nomina-
tif*: & les Simples en
ont trois *'Loin'*, *Prés*
& *Hors*, qui se met-
tent devant l'*Abla-
tif*.

19. Colloquium.

Continuatio de Præ-
positionibus.

C. Nonne dantur
Exceptiones Regulis
allatis, quantum ad
regimen Præpositio-
num Simplicium &
Compositarum?

B. Compositæ u-
nam tantum patiuntur
in Præpositione d'
Avec quæ Nominati-
vum postulat: Inter
Simplices tres repe-
riuntur, quæ excipi-
untur, nempe, *Loin*
Prés, *Hors*, quæ Ab-
lativum exigunt.

C. Don-

96 Entretien XIX.

C. Donnez m'en des exemples.

B. Je viens d'Avec mon frere , nous som mes Loin d'esperance & de crainte : Vous étes près de la ville: Ce que vous dites est hors de raison.

C. Ne prend on pas *Loin* en ce sens pour un *Adjectif* & ne signifie-t-il pas éloigné.

B. Il est vrai, & même *Loin* est quelquefois *Adverb*, comme : s'en aller fort *Loin* , demeurez vous *Loin* d'ici ?

C. Comment peut on connoitre les *Prepositions* & les distinguer des *Adverbs* ?

C. Eorum exempla suggere,

B. Je viens d'Avec mon Frere , venio ex consortio fratris mei nous sommes Loin d'esperance & de crainte procul sumus a spe & timore : Vous étes Prés de la ville, non procul ab urbe es , ce que vous dites est Hors de raison id quod dicis est Prater rationem.

C. Nomine hoc sensu capitulur *Loin* pro Adjectivo éloigné remotus.

B. Verum est , aliquandoque pro Adverbio, ut: s'en aler fort loin procul abire , demeurez vous Loiu d'ici ? habitas-ne hinc procul ?

C. Quomodo Prae-positiones ab Adverbii dignoscuntur ?

B. Les

B. Les veritables Prepositions ont toujours un cas après elles , ce que n'ont pas les Adverbes.

C. J'ai aussi vu que les Prepositions se mettent quelquefois au lieu des Articles , de sorte qu'elles ferment d'Articles & de Prepositions.

B. Cette Remarque regarde plutôt les Latins , que les François , qui lors , que nous emploions les Articles du Genitif , & du Datif , mettent des Prepositions.

C. Cela se voit clairement dans la Grammaire au Chapitre des Adverbes du Lieu , où le Datif se met pour les Prepositions (*in*) ou (*ad*) des Latins , & le Genitif (pour) (*e*) ou (ex) (*a*) ou (*ab*).

B. Il est vrai & ce

B. Veræ Præpositiones semper post se casum regunt , Adverbia vero , non.

C. Notavi etiam Præpositiones aliquando pro Articulis usurpari , ita ut Articulorum simul & Præpositiōnum instar sint.

B. Illa Observatio potius Latinos quam Gallos spectat , qui Genitivo nostro & Dativio substituunt Præpositiones.

C. Illud apparet evidenter in Grammatica Capite de Adverbii Loci , ubi Datus loco Prepositionum (*in*) vel (*ad*) Latinorum usurpatur , & Genitivus pro , (e vel ex) (*a*) vel (*ab*).

B. Verum est maxime que

que l'on doit principalement observer, c'est de ne confondre pas les *Articles* & de ne mettre pas le *Defini* devant un *Nom Propre* ou un *Pronom Conjunctif*: ni l'*Indefini* devant un nom *Appellatif* déterminé.

C. J'ai aussi remarqué que plusieurs confondaient les *Particules* (En) & Dans.

B. Vous dites fort bien *Particules*, parce que ces mots ne sont pas seulement *Prépositions*, mais aussi *Adverbes*.

C. Eclaircissez moi ces choses.

B. (En) & (Dans) se prennent pour des *Adverbes du Tems*, avec cette différence toutefois, que (En) signifie le temps qu'en emploie à faire

me observandum, ut non confundantur *Articuli*, & ne *Definitus præponatur Nominis Proprio aut Pronomini Conjunctione*: neque *Indefinitus Nominis Appellativo determinato*.

C. Notavi quoque plurimos confundere *particulas* (En) & (Dans.)

B. Recte *Particulas vocas*, quoniam hæc *Dictiones non solum Præpositiones sunt, sed etiam Adverbia*.

C. Ea mihi nota redde.

B. (En) & (Dans) *Loco Adverbiorum Temporis usurpantur, cum hoc tamen discernimus, quod (En) Tempus, quod in re quadam agenda impenditur si-*

quel
me
me
me
quêt
que
ros
n'au
qua

C.
que
touj
qu'i
augu
doit
on vo
jours

B.
nant
rer
Prepo
C.
leur
B. j

quelque chose, comme : Le Roi Guillaume a fait plus de conquêtes En quatre mois , que les plus grands Heros de l'Antiquité n'auroient pû faire En quatre Lustres.

gnificet , ut : Le Roi Guillaume a fait plus de Conquêtes en quatre mois , que les plus grands Heros de l'Antiquité , n'auroient pû faire en quatre Lustres
Rex Guilhelmus plures sibi devicit Provincias quatuor mensium spatio , ac maximi Heros Antiquitatis quatuor Lustrorum.

C. N'est il pas vrai que Dans regarde toujours le Futur & qu'il marque le tems auquel une chose se doit faire , comme : on vous verra dans huit jours , dans un mois .

C. Nonne (Dans) Futurum semper notat , tempusque quo , vel quando aliquid faciendum designat : ut : on vous verra dans huit jours dans un mois . Videberis post octo dies , post mensem .

B. Il reste maintenant de les considérer dans l'état de Prepositions .

B. Nunc illas tanquam Präpositiones videre superest .

C. Quelle est donc leur difference ?

C. Quænam igitur earum differentia .

B. Elles signifient

B. Präpositionem (in)

la Preposition (in) significant cum hac diff-
des Latins , avec ferentia , quod (Dans)
cette difference que rem esse in loco quem
(Dans) fait voir que designat inclusam deno-
la chose est enfermée tet , id quod non facit
dans le lieu , qu'elle (En) ut Grammaticæ
marque , ce que ne exemplum notat opti-
fait pas (En,) comme me : Les Poissons
l'exemple de la sont dans la mer , &
Grammaire le mon- les navires en mer.
tre tres-bien , les Pois-
sons sont dans la mer , &
les navires en mer.

C. Je verrai le re-
ste à loisir.

B. Encore un peu
de patience , j'ache-
ve en deux mots.

C. Je Vous écou-
te.

B. Les Interjections
sont des mots qui
font un sens d'eux-
mêmes , & qui ser-
vent à exprimer la
violence de quel-
que passion , com-
me : Helas , Coura-
ge &c.

C. Ne peut on pas
placer les Juremens ,

significat cum hac dif-
ferentia , quod (Dans)
rem esse in loco quem
designat inclusam deno-
tet , id quod non facit
(En) ut Grammaticæ
exemplum notat opti-
me : Les Poissons
sont dans la mer , &
les navires en mer.
pisces sunt in mari.

C. Cetera per otium
videbo.

B. Ut paululum ad-
huc maneas , quæso ,
absolvo.

C. Attendo.

B. Interjectiones
sunt dictiones quæ per
se sensum constituant ,
quæque inserviunt af-
ficii cuidam exprimen-
do , ut : helas , Cou-
rage.

C. Nonne Juramen-
ta Interjectionibus
& les

& les emportemens entre les Interjections?

B. Justement. Demain nous ferons la Conclusion par une recapitulation succincte de ce que vous avez entendu, & par l'Ordre que l'on doit garder dans la Construction.

inseri possunt?

B. Cur ni? Cras Conclusionem faciemus per succinctam recapitulationem eorum, quæ audisti, atque per Ordinem in Constructione servandum.

20. Entretien

ou

Conclusion..

B. Vous avez pû voir, Monsieur, le soin, que j'ai pris de n'estre pas long.

C. Votre Metode me plait, je vous prie d'achever comme vous avez commencé, & de me proposer quelque Exemple, pour voir si je pourrai vous rendre raison des Par-

20. Colloquium

feu

Conclusio.

B. Videre licuit, Domine, quâ cum applicatione studuerim brevis esse.

C. Tua Methodus mihi arridet, ut finias sicut incepisti, rogo utque mihi proponas exemplum quoddam, quo cognoscas, utrum tibi rationem redditurus sim de Partibus Orationis.

ties de l'Oraison.

B. Vous dites bien,
vous alez être satis-
fait.

*Les Veritables Chré-
tiens, qui souffrent ge-
nereusement pour la
cause de leur Dieu,
& pour la Verité, me-
ritent d'être estimés &
loñés de tout le mon-
de.*

C. (*Les*) est un
Article du Nombre
Pluriel, du Genre
Commun au Nomi-
natif.

*Veritables, est un
Nom Adjectif au
nombre Pluriel.*

*Chrétiens, est un
nom Substantif, du
Genre Masculin,
Pluriel, au Nominat-
tif.*

B. Qui souffrent ge-
nereusement.

C. Qui est un Pro-
nom Relatif au No-
minatif & Pluriel.

B. *Bene dicis, tibi
satisfiet.*

*Veri Christiani, qui
ob Dei sui causam
& Veritatem gene-
rose patiuntur, ab
omnibus laudandi &
pretio habendi sunt.*

C. (*Les*) est Arti-
culus Numeri pluralis
Communis Generis in
Nominativo.

*Veritables, est No-
men Adjectivum Nu-
meri Pluralis.*

*Chrétiens, est no-
men Substantivum
Generis Masculini,
numeri Pluralis, in No-
minativo.*

B. Qui souffrent
genereusement.

C. Qui est Pronomen
Relativum in nomi-
nativo & Pluralis nu-
meri.

Soufrent, Verbe au Tems Present de la troisième Personne du Pluriel.

Genereusement, est un Adverb de Qualité.

B. Pour la cause de leur Dieu.

C. Pour est une Preposition Simple qui regit le Nominatif.

La est un Article du Genre Feminin, Singulier.

Cause est un nom Substantif, Feminin Singulier.

De, est un Article Indefini au Genitif.

Leur, Pronomen Possessif Singulier.

Dieu, Nom Substantif Masculin Sing.

B. Et pour la vérité.

C. Et Est une Con-

Soufrent, *Verbum præsentis temporis, tertiae personæ pluralis.*

Genereusement, est *Adverbium Qualitatis.*

B. Pour la cause de leur Dieu.

C. *Pour* est *Præpositio Simplex Nominativum regens.*

La est *Articulus Feminini Generis, Singularis Numeri.*

Cause est *nomen Substantivum feminini Generis Singulare.*

De, est *Articulus Indefinitus Genitivi casus.*

Leur, *Pronomen Possessivum Singulare.*

Dieu, *nomen Substantivum Mascul. Sing.*

B. Et pour la vérité.

C. *Et* est *Conjun-*

E 4 *jon-*

jonction Copulative.

*Pour la: comme, ci-
deßsus.*

*Verité nom Substan-
tif feminin Singulier.*

*B. Meritent d'être
estimés & loués.*

*C. Meritent Verbe-
present de l'Indicatif
de la troisième Personne
du Pluriel.*

*D'être , Verbe Au-
xiliaire dans le Ge-
rondif.*

*Estimés Participe
Passif Pluriel Masculi-
lin,*

*Et Loués , comme,
ci-deßsus.*

*Etre estimés , Verbe
Passif à l'Infinitif.*

*B. De tout le Mon-
de.*

*C. De Article In-
defini de l'Ablatif.*

*Tout Pronom Impro-
pre.*

Le Article.

ctio Copulativa.

Pour la : ut supra.

*Verité Nomen Sub-
stantivum fæmini-
Generis Sing.*

*B. Meritent d'être
estimés & loués,*

*C. Meritent, Ver-
bum præsentis Indi-
cativi tertiae Perso-
næ Pluralis.*

*D'être Verbum
Auxiliare in Gerun-
dio.*

*Estimés Partici-
pium Passivum Plu-
ralis Masculini Ge-
neris.*

Et Loués , ut supra.

*Etre estimés , Ver-
bum Passivum in In-
finitivo.*

*B. De tout le
monde.*

*C. De Articulus
Indefin. Ablativi ca-
sus,*

*Tout Pronomen
Improprium.*

Le Articulas.

Monde

Monde nom Substantif Masculin.

B. l'Ordre que les François gardent dans la construction est naturel, ce qui fait que ce qui regit & qui fait l'action se met devant ce qui la reçoit & qui est régler.

C. N'est ce pas le

1. Nominatif qui gouverne le Verbe qui marche à la tête de notre Escadron?

B. Oui, & la pre-

2. mière de la Negation le suit immédiatement.

3. C. Le Pronom Personnel va après la Ne-

4. gation, & le Pronom Relatif en suite.

5. B. Le Verbe Auxiliaire, si le temps

Monde nomen Substant. Masculin.

B. Ordo, quem in Constructione obseruant Galli, nativus est, ita ut id, quod regit, actionemque facit, præponatur ei, quod regitur.

1. C. Nonne Nominaltivus, qui Verbum regit primum in Actie nostra nostra tenet locum?

B. Sic est, & pri-

2. ma pars Negationis immediate sequitur.

3. C. Pronomen Personale Negationi post-

4. ponitur; deinde Pronomen Relativum.

5. B. Verbum Auxilia-

re, si Tempus sit in

E s t

est au Preterit Composé est la Cornette : & la deuxiéme Negation vient après.

C. l'Adverbe , si je ne me trompe, marche après la seconde Negation de-

vant le Paticipe , qui fait avec le Verbe Auxiliaire le Tems Composé.

B. Si le Verbe regit

un Cas , c'est ici sa place , & pour l'arrière-garde , vient

la Preposition avec le

Cas, qu'elle gouverne.

C. Pour un plus grand éclaircissement je vous prie de me donner un exemple.

Præterito Composito , est tanquam Ve- xillifer : Et Secunda

Negatio sequitur.

C. Adverbium , nisi fallor secundæ Negationi postponitur ante

Participium , quod cum Verbo Auxiliari tempus Compositum conficit.

B. Si Verbum post

se Casum babeat, locum hic invenit , &

in fine venit Præpo-

sitio cum Casu , quem regit.

C. Ad majorem illius notitiam , ut mihi exemplum formes , pe-

I 2 3 4

B. Nous ne Vous en
5 6 7 8
avons pas encore pi
9
aporter de certaines

10 11

nouvelles avant le re
tour du Messager.

C. Monsieur, vous
m'avez tellement
satisfait, que je Vous
en demeurerai obli
gé toute ma vie.

B. Je n'ai fait
qu'une partie, de
ce que je Vous doi,
j'espere que j'aurai
l'honneur de Vous
continuer mes ser
vices, & de Vous
entretenir plus a
greablement, que je
n'ai fait jusqu'à pre
sent,

B. Nondum Vo
bis certa illius nova
adferre potuimus
ante Tabellarii redi
tum.

C. Domine, mihi
adeò satisfecisti, ut
totà vitâ meâ tibi ob
strictus mansurus sim.

B. Non nisi illius
quod tibi debeo par
tem feci, me habitu
rum fore honorem tibi
mea obsequia continu
andi spero, tecumque
majori cum voluptate
confabulandi.

Seconde partie

des

ENTRETIENS

Familiers, où il est traité de la Civilité, qui se pratique aujourd'hui parmi le beau Monde.

Premier Entretien.

A. Il n'y a rien de plus ordinaire, que de donner de beaux noms aux choses, qui, d'elles mêmes, ne sont qu'indifférentes.

B. Il est constant que la pluspart des choses sont masquées, & que les visages les plus floraux, ne sont bien souvent qu'un composé de plâtre & de vermillon.

A. Cet abus do-

Alter pars

COLLOQUIORUM.

Familiarium,
ubi agitur

De Urbanitate,
quæ nunc inter
Homines Po-
litos obti-
net.

Colloquium Primum.

A. Nihil familia-
rius est, quam rès in-
differentes tantum, præ-
claro nomine indigita-
re.

B. Verum est, ma-
ximam rerum partem
larvā esse induitam,
faciesque rubicundio-
res, sapissime compo-
situm quoddam ex gy-
pso & minio esse.

A. Error ille in
mine

mine bien plus sur les *Esprits*, que sur les *Corps*; Et si nous croions les *Temeraires*, ils passeront pour *Genereux & les Avares* pour bons *Menagers*.

B. Cette méprise ne se peut pas faire dans la *Civilité*, qui est le véritable *Caractère d'un honnête homme*.

A. Cette *Qualité* qui doit être essentielle à tous ceux qui se distinguent dans le monde, n'est souvent qu'un *Fantôme*: & nous les voions, à l'exemple du chien d'*Esope*, prendre l'ombre pour le corps.

B. Seroit il possible que la *Civilité*, dont on fait tant de cas, fût autre chose que la *bonne grace & cet air qui paroît*,

Animas potius quam Corpora imperium exercet: Et si Temerariis credas Generosi, Avaris, Oeconomici habebuntur.

B. *Abusus hic ab Urbanitate removendus, quæ verus honesti viri character est.*

A. *Qualitas illa, quæ omnibus illis, qui inter homines excellunt propria esse debet, non saepe aliud est, quam Phantasma: Ipsiisque instar Canis Esopi, umbram pro corpore arripere videmus.*

B. *Possetne Urbanitas, quæ tanti fit, aliud quid esse, quam venustas, & iste aegendi modus qui nonnullorum hominum,*

comme naturel dans les actions de quelques Personnes , & qui par un don particulier de la nature agréent en tout ce , qu'ils font , & qui ne déplaisent jamais quoi qu'ils puissent entreprendre ?

A. Ce n'est rien moins que cela : car comme c'est fort peu de chose , d'agréer seulement aux yeux du corps sans plaisir en même temps aux yeux de l'ame ; il faut aspirer à un charme plus solide , qui marque plutôt l'excelence de celleci , que la beauté de celui-là .

B. Je goûte Vos raisons , puisque les Personnes qui sont mal-partagées de la Nature passeroient pour des monstres

actionibus tanquam in-
natus appetet & qui
speciali quodum naturæ
dono in omnibus actio-
nibus suis probantur
nec unquam in susci-
piendis negotiis cui-
quam displicent?

A. *Nihil minus eo-*
est, nam utires admo-
dum exigua est velifi-
cari oculis corporis nisi
eodem tempore quis o-
culis animæ studeat,
ad ornamentum solidius
enitendum est, quod
potius excellentiam hu-
jus notet, quam illius
puchritudinem.

B. *Tuas percipio ra-*
tiones, quandoquidem
homines, quibus natu-
ra fuit noverca, monstra
haberentur in vita Ci-
vili, cum tamen ingenio
dans.

dans la vie Civile, qui toutefois possèdent une belle ame se peuvent rendre aussi agreables, que les Personnes les mieux faites.

A. Disons donc que la veritable Civilite, est la Modestie & l'Honnéteté que chacun doit garder dans ses Paroles & dans ses Actions; Ou bien, que c'est une Science, qui enseigne à placer dans son véritable lieu, ce que nous devons faire, ou dire.

B. Dites moi , ce qu'il faut observer pour mettre en pratique cette belle Science.

A. Il y a quatre choses , sans quoi tout ce qu'on pourroit faire , & de quelque bonne intention qu'il part,

*pollentes æquè ac spe-
ciosissimi aliorum gra-
tiam possint inire.*

A. *Dicamus igitur,
quod vera Urbanitas
sit Modestia & Ho-
nestas quæcuilibet tum
in Verbis tum in Ac-
tionibus servanda
sunt, aut quod sit Sci-
entia, quæ facienda
aut dicenda justo con-
stituit loco.*

B. *Dic mihi quid
observandum sit, ut in
praxin redigam egre-
giam hanc scientiam?*

A. *Quatuor sunt,
quæ si desint, quodcum-
que fiat, quocumque ex
animo prodeat, oculos,
animosque offendet.*

seroit

feroit incivil & desagréable.

La Première est, de se comporter chaque selon son âge & selon sa condition.

La Seconde, de prendre toujours garde à la qualité de la Personne, avec qui on a affaire.

La Troisième d'observer le tems.

Et la Quatrième de prendre garde au lieu, où on est.

B. N'est ce pas aussi cette Civilité qui nous mene à la connoissance, uon seulement des autres; mais aussi de nous-mêmes?

A. Vous en jugez fort juste: car c'est de cette excelente Science, que nous aprenons la Modestie, qui consiste dans l'Humilité, sans quoi tout ce qu'on puisse

Primum, ut quilibet se gerat juxta suam etatem & statum.

Secundum, ut semper obseretur Persona dignitas qua cum intercedit negotium.

Tertium us tempori inserviatur.

Et Quartum ut locus attendatur, in quo quis versatur.

B. Nonne & illa Urbanitas est, que non solum nos in aliorum, sed etiam nostrum ipsorum notitiam ducit?

A. Optime sentis, nam ex hac excellenti scientia discimus Modestiam, que consistit in Humilitate, quae destitutus quicquid faciat aut suscipiat, non evadet honestus.

faire

faire
dre, or
honnéte
B. Le
assez co
qu'il n'
rebute
que l'
Vanité.
A. A
on pre
ne part
mêmes
marque
Actions
nes, qu
bles;
Charita
que de
telle un
& super
gue ce
tout de
desagr
B. A
Modest
Civilité.
A. I
est aco
discernen
fes, en

faire ou entreprendre, on ne peut être honnête Homme.

B. Les éfets le font assez connoître, puis qu'il n'y a rien, qui rebute d'avantage, que l'Orgueil & la Vanité.

A. Au contraire, on prend en bonne part les défauts mêmes, qui se remarquent dans les Actions des Personnes, qui sont Humbles, Modestes & Charitables: au lieu que de quelque Politesse un Homme fier & superbe accompagne ce qu'il fait, tout déplait, tout des-agréee.

B. A Vous ouir, la Modestie fait toute la Civilité.

A. Lors qu'elle est accompagnée du discernement des choses, en elles-mêmes

B. Res ipsa clare loquitur, quandoquidem nihil sit, quod magis noceat, quam Superbia & Vanitas.

A. Econtra æqui bonique consuluntur defensionis ipsi, qui in actionibus Humilium, Modestorum & Charitati studentium notantur, cum tamen quacunque Venustate homo superbus factum suum prosequatur prorsus ab ipsa oculorum comparatione abhorret.

B. Ut audio Modestia totam constituit Urbanitatem.

V. Dum rerum Honestarum & in honestarum discretionem habet comitem honestum

honnêtes, & des honnêtes, ce qui se rencontre dans les Personnes de bon Sens & d'Esprit, qui peuvent connoître la différente Qualité de chaque chose.

B. Ne faut il pas aussi observer ce que la Coutume a établi pour honnête, & éviter ce qu'elle condamne comme déhonnête ?

A. Cet Usage s'étant formé tant du consentement général des honnêtes gens, que par la bien-façance même, il se l'est proposée comme son Modele pour la suivre dans les choses, qu'elle nous suggère être bonnes ou honnêtes, & pour imiter la pudeur dans celles, qu'elle juge indécentes.

quod invenire est in Vi-
ris ingenio, præstanti
bus, qui diversam cu-
jus-libet rei Natu-
ram callent.

B. Nonne etiam ob-
servandum est illud
quod Consuetudo, ut
honestum constituit, &
evitandum id quod ut
inhonestum delituit ?

A. Cum Usus illum-
tam ex consensu vna-
mi Honestorum, quam
ex ipso decore prodeuen-
tem sibi proposuerit,
tanquam Exemplar su-
um ut sequatur in re-
bus, quas nobis sugge-
rit esse bonas honestas-
que, & ejus ab indecentibus aversionem
imitetur.

B. N'est

B. N'
mis de
re, pou
plus ag
A. Il
si ridic
fector,
ple, un
sante, m
se, un ce
gravé &
& des
l'on n'
nature.

B. Qu
faites V
ons, qu
commu
bêtes,
peuvent
me, tou
éternuer
A. Pui
ne s'en
ser, la
veut qu
d'une fa
ins apr
bêtes qu
ble.

B. Qu

B. N'est il pas permis de se contrefaire pour se rendre plus agreable?

A. Il n'y a rien de si ridicule, que d'affecter, par exemple, une Voix languissante, une parole grasse, un certain marcher grave & de theatre, & des gestes, que l'on n'a point de la nature.

B. Quel jugement faites Vous des actions, que nous avons communes avec les bêtes, & qui ne se peuvent cacher comme, tousser, cracher, éternuer?

A. Puisque l'on ne s'en peut dispenser, la Bien-féance veut qu'on les fasse d'une façon, la moins aprochante des bêtes qu'il est possible.

B. Que dites Vous

B. Nonne licitum est adulterare gestus ad se acceptiorem præstandum?

A. *Nihil adeò ridiculum, quam affectare V. g: Vocem languidam loquela pingue, incessum quemdam Catonis & Theatri, gestus-que quos à natura quis non habet?*

B. *Quid sentis de Actionibus, quas cum bestiis communes habemus & quae abscondi nequeunt, ut: Tussire, spuere, Sternutare?*

A. *Quandoquidem ab illis abstinere non valeamus, Honestas postulat ut fiant modo bestiis absimili.*

B. *Quid tibi videtur de*

de ceux qui font voir ce qu'il semble, que la Nature a voulu cacher?

A. On les doit estimer pour les plus mal-honnêtes de la terre : car on ne doit en aucune façon découvrir ni effectivement, ni par Gestes, ni par Paroles, ce qui doit demeurer couvert & caché.

B. Que vous semble-t-il de certaines choses, qu'un commun consentement a introduites parmi nous, comme d'ôter le chapeau, pour saluer quelcun, ou lui témoigner notre respect, de lui donner le pas à une Porte, le haut-bout à Table, & le haut du Pavé, ou, la droite dans la Rue?

A. Ces choses sont tellement de l'essen-

ce de la
si quel
couvre
saluér j
sonnes
dre co
l'auroi
premie
mē tre

de illis, qui ostendunt,
id quod Natura abs-
consum voluit?

A. In honestissimi
habendi sunt, non enim
quis debet quocumque
modo neque Re ipsa,
neque Gestibus, ne-
que Verbis, id quod
involutum esse debet,
evolvere.

B. Quid sentis de
nonnullis rebus, quas
consensus communis in-
ter nos introduxit, ut
de deponendo pi-
leum causa salutan-
di vel nostram te-
standi submissio-
nem. de primo ad
Ianuam ingressu per-
mittendo, ac præci-
puum in Mensa lo-
cum, & in Platea la-
tus dexterum con-
cedendo.

A. Ille res ita Ur-
banitati cogenitæ sunt,

La Fa
doit c
q

B. La
est-elle
ance.

A. Ce
ne ref
particul
Vous
de lun
Point,
tant pl
qu'il e
plusieur
vez sçai
Familiar

Entretien II.

117

ce de la Civilité , que si quelcun ne se découvre pas pour resaluer jusqu'aux personnes de la moindre condition , qui l'auroient salué le premier , il sera estimé tres incivil.

ut si quis se non detegat , ad homines etiam minimæ fortis , qui prius salutarunt , resalutandos , plane Urbani-tatis expers habetur.

2. Entretien

de

La Façon , que l'on se doit conduire avec quelcun.

B. La Familiarité est-elle de la bien-seance.

A. Ceci merite une reflexion toute particulière , & pour Vous donner plus de lumiere sur un Point , qui est d'autant plus necessaire , qu'il est ignoré de plusieurs , vous devez sçavoir que la Familiarité est une

2. Colloquium

de

Modo , quo quis debeat se gerere cum alio.

B. Est-ne Familiaritas de natura Urbani-tatis ?

A. Hoc meretur reflexionem omnino peculiarem , & ut melius aperiam super Puncto hoc , quod ignoratur a pluribus , sciendum est , quod Familiaritas sit honesta libertas , quam homines , qui buscum Verba aut Negotia intercedunt ,

118 Entretien I I.

Honnête , que des Personnes , qui Parlent , ou , qui agissent ensemble , prennent entre elles , laquelle leur fait , par un certain mouvement de volonté reciproque prendre en bonne part , ce , qu'les choqueroit , étant pris à la rigueur .

Tout le Commerce des Hommes est ou d'Egal à Egal , ou , de Supérieur à Inferieur , ou d'Inferieur à Supérieur .

Il faut aussi considerer , si ces Personnes ont une longue Habitude & Familiarté , ou Peu , ou Point du tout .

B. Expliquez moi ces choses par ordre .

A. d'Egal à Egal , la connoissance fait toute la difference , si elle est grande , la

dunt , sibi usurpant , quæ efficit ut certo quodam motu voluntatis reciproca , capiant in bonam partem , quod ipsos offenderet , si capere tur stricte .

Totum Commercium Hominum est , vel Æqualis cum Æquali , vel Superioris cum Inferiori , aut Inferioris cum Superiori .

Bene etiam perpendendum est an Homines isti diu an vix , an autem nullo modo se usi sint familiariter .

B. Ea omnia ordine mibi enodes .

A. Æqualis cum Æequali notitia omnem constituit differentiam , si sit magna , Familiari-

Familia
Bien-se-
c'est un
s'il n'y
du tou
Legeret
B. Je
te .
A. D
Familia
jours c
seance &
me ob
l'Inferie
çoit .
B. Co
A. d'
perient
ré est un
moins
mander .
B. Vo
tisfait p
pes Gen
fois je t
qu'étai
certain
Regles
bien p
bles , &
plus ai

Familiarité est une Bien-seance, si petite, c'est une Incivilité, & s'il n'y en a point du tout, c'est une Legereté d'esprit.

B. Je Vous écoute.

A. De Superior, la Familiarité est toujours dans la Bien-seance & elle est même obligeante pour l'Inferieur, qui la reçoit.

B. Continuez.

A. d'Inferieur à Superior, la familiarité est une effronterie, à moins d'un commandement exprés.

B. Vous m'avez satisfait sur ces Principes Generaux, toutefois je suis persuadé, qu'étant reduits à de certains Chefs, Les Regles en seront bien plus intelligibles, & le Detail bien plus aisé.

ritas est Honestas quedam, si exigua, est Inurbanitas, & si Nulla sit, Levitas ingenii est.

B. Tibi aurem pra-beo.

A. Superioris, Familiaritas est semper accepta, imo & favet Inferiori, qui eam recipit.

B. Perge.

A. Inferioris cum Superiori familiaritas est impudentia nisi expressum sit mandatum.

B. Mihi satisfecisti super his Generalibus Punctis, nihilominus mihi persuadeo, si ad certos quosdam Canones redactos essent, multò intelligibiliora, & Speciliz multò faciliora forent.

A. M.

A. M. Vous alez étre obéi, & pour Commencer par un Inferieur avec son Supérieur, dont la connoissance est mediocre, je le menerai chez un Grand par tous les Lieux & dans tous les Tems qu'il peut converser avec lui.

A. Tuæ voluntati morangeram, & ut initium sumam ab Inferiore cum Superiore, cuius notitia est mediocris, eum ducturus sum ad Magnatem per omnia Loca, omnique Tempore quo ejus Consortio gavisus fuerit.

3. Entretien.

De ce qu'on doit observer chez un Prince, en entrant dans les Antichambres.

B. Peut on heurter, lors que l'on veut entrer chez une Personne de la première Qualité?

A. Oui, mais une fois seulement, & tout doucement.

B. Si l'on est en Carosse, ou en Chaise, que doit on faire?

3. Colloquium.

De Observandis apud Principem, in-grediendo Atrium.

B. Licet ne fore pul-sare, dum quis vult in-gregi ad Personam summa in dignitate constitutam?

A. Quidni, sed se-mel solummodo, & submissæ.

B. Si quis sit in Car-pento, vel in Sede portatili, Quid actu-rus est?

A. A

A. à d'en a mande du Pri mettre & lais ou la C te.

B. E est dans bre, & entrez

comme Chamb CABINET

A. Il la porte demand le faut ment la le nom

B. Es se couvr Antich

A. C' Civilite couverr saluer trant, C dans la C

B. Peu

A. à moins que d'en avoir un commandement précis du Prince , il faut mettre pie-à terre , & laisler son Carosse ou sa Chaise à la porte.

B. Et lors quel'on est dans l'Antichambre , & que l'on veut entrer plus avant , comme dans les Chambres ou dans le Cabinet.

A. Il faut grater à la porte & si l'huiſſier demande le nom , il le faut dire simplement sans y ajouter le nom de Monsieur.

B. Est il permis de se couvrir dans les Antichambres ?

A. C'est contre la Civilité d'y demeurer couvert , & de ne saluer pas en entrant , Ceux , qui sont dans la Chambre.

B. Peut on y entrer

A. *Nisi sit expressum Principis mandatum , descendendum est , & Carpenterum aut Sedes ante portam relinquenda.*

B. *Cum in Atrio quis est , ac in ulteriora conclave penetrare desiderat ?*

A. *Fores pulset modesté , & si janitor non petat , simpliciter proferat non addendo (nomen) (Dominus.)*

B. *Licet ne esse tecto capite in prioribus Cubiculis ?*

A. *Urdanitati reputnat , ibi esse capite cooperio , & ingredi non salutatis illis , qui in Cubiculo sunt.*

B. *Licet ne ingredi ,*

F faire

sans être introduit.

A. Si l'on est étranger, c'est une éfronterie d'entret feul & sans ordre : Mais , sur tout il faut garder de s'envelopper dans son manteau, principalement chez le Roi , où l'on s'exposeroit à quelque a faire.

B. Que faut il observer en parlant à un Superior?

A. La Civilité veut , qu'on lui parle la tête nue , si ce n'est qu'il commande de se couvrir , & c'est une incivilité de lui dire qu'il , se couvre de même , que de se couvrir soi-même lors que l'on parle à un Egal , ou , à un Inferieur , sans lui dire qu'il se couvre (j'entends d'une personne Independante) Ce que

sine duce aut introducente?

A. Si sit Peregrinus absque impudentia id fieri nequit & sine mandato ingredi. Sed maxime sibi caveat , ne se pallio involvat , pricipue in Regum pentalibus , ubi quis alias se periculo exponeret.

B. Quid agendum , dum sermo est cum Superiore!

A. Urbanitas postulat , ut ei loquamur capite aperto , nisi imperiet ut se tegat , & in urbanitas est , ei diere , ut se tegat , aut se ipsum tegere , dum alloquitur Aequalis , aut Inferioris , nisi ei dicatur ut se ipsum coopertum teneat , (de Independente sit dictum) nulla itamen adhibita authoritate neque mandato , si illi , quo l'on

T'on user de co si ceu de se âgés qu'on pourr m'en , laiffsons soions c

B. lé des en est dans le Y peu vert?

A. C poser vrir , lo vert du Reine es bien qu est leur me , luient e Lit de l Person Procher est lans s'il y e

T'on doit faire sans user d'autorité, ou de commandement, si ceux, que l'on prie de se couvrir, sont âgés & meritent qu'on les ménage, on pourra dire: Croiez m'en, je Vous en prie, laissez là les façons, & soions couverts.

B. Vous avez parlé des Antichambres, en est il de même dans les Chambres & y peut on être couché?

A. Ce seroit s'exposer que de se couvrir, lors que le Couvert du Roi ou de la Reine est mis, aussi bien qu'au lieu, où est leur Lit, & même, les Dames faillent en entrant, le Lit de la Reine, que personne ne doit approcher, lors qu'il est sans Balustre, & s'il y en a, il faut

*rogamus, ut se tegant,
sint grandioris ætatis
mereanturque, ut cum
eis honestè agatur, po-
terit quis dicere Crede
mihi, quæso, omit-
tamus ceremonias,
simusque tecto capite.*

B. *Locutus es de A-
triis, Itane se res ha-
bet, in Cubiculis? Li-
cet ne ibi tectum esse?*

A. *Quis exponeret
se, si tectus esset dum
Mensa Regia est
strata, æque bene ac
in loco ubi Regis &
Reginæ cubile est,
quin imò Matroneæ in-
grediendo Lectum Re-
ginæ salutant, ad quem
nemo accedere debet,
dum est sine Cancillis,
& si sint, cavendum
est, ne quis affideat.*

bien se garder de s'assoir dessus.

Il faut aussi se garder de s'appuyer sur le dos du Fauteuil du Roi.

B. Quelles sont les Ceremonies, à quoi les Dames sont obligées?

A. Outre la Reverence, qui doit être Profonde & Grave; mais courte & succincte, il y a le Masque, la Robe, & les Coiffes, avec quoi elles peuvent témoigner leur respect: Ce seroit une incivilité d'entrer dans la Chambre, le Masque au Visage, la Robe troussée & les Coiffes abattues, si ce n'est une claire.

Cavendum quoque ne quis dorso Sedis Regiae cubitis incumbat.

B. Quānam sunt Ceremoniae, quibus Dominae sunt obstrictae?

A. Prater Reverentiam quæ Profunda & Gravis, sed Brevis & succincta esse debet, Larva, Toga, & Vela sunt, quibus testari queant respectum suum: Inhumarum foret Cubiculum ingredi, Larvato Vultu, Togâ elevatâ, & Velo dejecto, nisi clarum & subtile sit.

4. Entretien.

De la Conversa-
tion.

A. C'est dans la Conversation, Monsieur, que le Caractère d'Un honnête homme se fait voir dans son véritable jour.

B. J'en suis persuadé: car qui peut lier bien à propos une Conversation, ou s'y introduire adroitem-
ment, lors que quel-
que grande afaire le
veut, & s'en démer-
ler heureusement,
peut passer pour un
homme, qui façait le
monde.

A. On se gardera donc d'entrer éfron-
tement dans un lieu,
où il y a des Person-
nes en afaires, si l'on
n'y est obligé, si l'on
ne le peut sans atterrir

4. Colloquium.

De Conversa-
tione.

A. Conversatio,
Domine, honesti Viri
Characterem evidenter
demonstrat.

B. Illud mihi per-
suasum habeo; nam il-
le, qui prudenter po-
test conversationem ini-
re, aut se ei insinuare,
dum magnum quoddam
negotium illud postulat,
feliciterque ad finem
perducere, habebitur
talis, qui novit quomo-
do agendum sit atque vi-
vendum.

A. Cavebit igitur
quis impudenter locum
ingredi, ubi Homines
sunt inter quos negotii
aliquid est, nisi urgeat
necessitas, alioquin om-
nium oculos in se con-

les yeux de toute la
Compagnie sur soi.

B. Que pensez vous
de ceux , qui crient
de loin aux Person-
nes de Connoissance
Monsieur , Madame ,
Votre Serviteur.

A. Ce sont des é-
tourdis , qui n'ont
pas la patience de
s'approcher douce-
ment pour faire leur
Compliment d'un
ton de voix polé &
modeste.

B. Que dites Vous
de Ceux , qui tirent
par le manteau , ou
par la robe , les Per-
sonnes , à qui ils veu-
lent parler.

A. Si c'est une Per-
sonne distinguée c'est
une grande incivilité ,
il faut attendre que
l'on soit vu , & se re-
tirer un peu , si l'on
remarque que la Per-
sonne parle bas en par-
ticulier à quelcun , jus-

verteret.

B. Quale judicium
fers de illis qui e longin-
quo clamant ad homines
sibi notos , Domine
Domina , Tuus ser-
vus.

A. Illi incauti sunt ,
impotenti existentes ani-
mo ut accedant lente ad
salutationes suas exhiben-
tas voce moderata
& modesta,

B. Quid sentis de illis ,
qui pallio trahunt aut
togâ illos , quibus cum
sermo miscendus est.

A. Si Homo sit no-
tae alicuius , magna
est inhumanitas , ex-
pectandum est , dum
possit quis videri , pa-
rumque recedere , si
animadvertisatur ipsum
submissâ voce loqui ,
donec suos finierit Ser-
qu'à

qui à c
chevé
si que
sée &
pour
y obli
sotte
vù , 8
s'en
respec
re ce
tera ,

B.
de gr
doit
la Com
quoie
der.

A. I
en ent
ment

vuë
bien
dre la
lui , q
par Ce
seoir e
personn
devon
qui fo
boute

qu'à ce qu'elle ait achevé de parler: Mais, si quelque afaire pressée & principalement pour ses Interets y oblige, on fera en sorte, que l'on soit vû, & on tâchera de s'en aprocher avec respect, pour lui dire ce qu'on souhaitera, qu'elle sçache.

B. Aprenez moi, de grace , ce qui se doit pratiquer dans la Conversation, & de quoion se doit garder.

A. Il faut marcher, en entrant, modestement sans porter la vuë ça & là, & se bien garder de prendre la place , de ce lui , qui se seroit levé par Civilité, ni de s'asseoir en presence des personnes , à qui nous devons du respect, & qui se tiennent de bout , & même de

mones , Verum , si aliquod urgens negotium & præcipue in ejus gratiam , adigat efficiet , ut videatur , conabiturque cum respectu accedere , ut eorum quæ exoptat , certiorem illum reddat.

B. Doceas me , quæ ea , quæ in Conversatione servanda & vitanda sunt.

A. Ingrediendo modesto pede ibit , sursum deorsumque oculos non convertet , cavebitque ne locum illius , qui surrexit urbanitatis ergo occupet , neque sedeat in praesentia Personarum , quibus submissionem debet , & qui stant , quin imò non se debit , nisi jubeant.

s'asseoir, si elles ne le commandent.

B. Si l'on trouve le discours commencé ne peut on pas demander , de quoi l'on s'entretient , qui a fait ou dit ceci ; ou cela ?

A. Nullement , & sur tout , si l'on s'aperçoit que l'on parle en mots couverts.

B. Est il bien-seant de parler en une langue , que le reste de la Compagnie n'en tenu pas ?

A. Au contraire , c'est une grande incivilité , aussi bien que de chucheter à l'oreille de quelcun , & sur tout l'on se gardera de rire après avoir parlé bas.

B. Estant obligé de dire notre sentiment répondra-t-on simplement par Oui , ou Non ?

B. Si sermo sit inchoatus , licet ne interrogare qua de materia agatur , ut : Quis fecit aut dixit hoc vel illud ?

A. Neutquam , & præcipue , si quis videat quod involucris sermonem involvant.

B. Decet ne sermo nem instituere , in lingua , quam Cæteri non callent.

A. Magna est inhumanitas . æque ac in aurem loqui de aliquo , & præ omnibus cavendum est a risu , postquam submissa voce sunt mixti sermones.

B. Cuius id quod sentimus , dicere tenemur , an per (ita) , aut , (non) respondere quis poterit ?

A. On

Entretien IV. 129

A. On y ajoutera, Monsieur, Madame, &c. & si l'on ne peut tomber d'accord à ce que l'on a dit, on ne contredira pas par le non : mais en disant ; Vous me pardonnerez, Madame ; je vous demande pardon, Monsieur.

B. J'ai entendu que l'on se doit garder des Comparaisons ridicules, comme : c'est une tête de veau Monsr. c'étoit une grosse bête, Madame, j'ai vu celui, de qui vous parlez, c'est un sot, il a quelque chose de votre air : Ou en parlant en présence d'un bossu, ou d'un begue : je m'étonne de la vanité de ce vilain bossu, & de la sotisso de ce begue, qui peut à peine parler & a plus de babil qu'un Avocat.

A. Addet, Domine, Domina, & si quis dictis consentire non valeat, non contradicet per (non) verum dicendo ; Ignosce mihi, queso, Domina, Domine.

B. Percepi quod ab Equivocis comparationibusque ridiculis cavendum sit, ut : Est caput vitulinum, Domine; erat crassa bestia Domina: vidi illum de quo loquens, stultus est, tibi similis est: vel praesente Gibboſo aut Balbutiente sermonem instituendo miror de vanitate illius absurdii Gibbos & de stultitia istius Balbutientis, qui vix potest loqui, & plus verborum habet, quam Advocatus.

F. S. A. C.

A. Ce que vous venez de dire est évident : car l'on doit s'abstenir de tout ce qui peut choquer quelcun , comme en parlant à une Dame, qui fait la jeune , lui dire : Il y a long tems, Madame , que j'ai l'honneur de vous connoître . Mais ce que je vau vous apprendre n'est pas moins incivile , bien qu'il ne le paroisse pas : parce qu'il n'y a rien de plus familier , que d'ajouter le nom ou la qualité de la Personne à qui l'on parle , en disant , Il est vrai Monsr. Nicaise , vous avez raison Madame la Marquise . Il faut seulement dire , Monsieur , Madame .

B. Que vous semble de ce Compliment ; Vous vous moquez , Monsieur .

A. Id quod jam dixi est perspicuum , caverendum enim ab omni eo quod alteri displicere potest , ut : Alloquendo Matronam , quæ juvenculam se jactat , non dicet : Dudum est , Domina , quod mihi honor sit te coguoscendi : Verum id quod jam tibi dicturus sum non minus inhumanum est , licet non videatur , quia mil familiarius est , quam nomen vel qualitatem Personæ cum quis loquitur , addere , dicendo : Verum est , Domine Nicasi , Domina Marchio , solum dicendum est , Domine , Domina .

B. Quid tibi videtur de hac loquendi formula , Tu jocaris , Domine ?

A. On

Entretien IV.

131

A. On le tournera autrement , & l'on pourra dire : Epargnez , je vous en prie , vôtre serviteur &c.

Il faut aussi bien prendre garde en parlant de quelque dis-grace , de ne la pas faire tomber sur la Personne à qui l'on parle , comme vous faites le sot , & on vous donne sur les oreilles .

B. En voila assez pour cette fois , remettons le reste à demain , s'il vous plaît .

A. *Alio modo dices* : Parce tuo famulo &c.

Cavendum quoque , loquendo de infortunio , ne tribuatur Personæ , cum qua quis loquitur , ut : Tu stultum agis , & tibi vellicantur aures .

B. *Hac vice sufficit , rem in crastinum , si placet , rejicemus .*

5. Entretien

De la Conversation .

2.

A. Nous en demeurâmes hier sur les Disgraces , que l'on doit éviter , de

5. Colloquium

De Conversatione

2.

A. *Sermoni nostro finem imposuimus cum de Offendiculis quæ evitanda sunt sermo*

F. 6

mé-

même ne devons nous pas nous donner des Louanges en contant quelque aventure , & principalement lors qu'elle s'est passée en la compagnie d'un Grand , l'on ne dira point : Nous fimes ceci ou cela , Mais :

Monsr. le Comte fit &c.
B. J'ai observe qu'en jouant avec une Personne d'une qualité distinguée deux contre deux , l'on ne dit pas ; Nous avons gagné , mais : *Monsr. a gagné.*

A. Vous avez raison , aussi ne dit on pas simplement ; *Monsieur le Vice-Comte m'a donné &c.* Mais , Monsr. le V. m'a fait l'honneur de me donner &c. Ou en parlant à lui-même . *Vous avez eu la bonté de m'accorder cette*

effet : Eodem modo nobis Laudes tribuere non debemus , narrando aliquem casum , Et præcipue dum res peracta est præsente quodam Magnate , non diceatur : Hoc , vel illud fecimus ; Verum Dominus Comes hoc fecit.

B. *Observavi quod binis contra binos , ludentibus , si Nobilissimus , sit non dicatur ; Vicius , verum , Dominus vicit.*

A. *Sic est , nec etiam simpliciter dicitur : Dominus Vice-Comes mihi dedit : Verum Dominus &c. mihi exhibuit honorem id mihi dandi , aut eundem alloquendo ; Habuisti bonitatem mihi hanc gratiam faciendo . Et non , mihi grace.*

grace & non pas de me faire ce servie, si ce n'est entre des Personnes égales.

B. Peut on se servir de l'Imperatif en parlant à une Personne de qualité & dire, faites &c.

A. Il vaut mieux tourner la Phrase & dire, Il faudroit, à mon avis, faire : Ce seroit se moquer que d'entreprendre cela & non, vous vous moquez de &c.

B. Vous m'avez dit qu'il n'étoit point de la bien-seance de se donner des Louanges ; Cela s'entend-il aussi des Proches, & un Mari ne peut il pas faire gloire des belles qualités de sa Femme devant une Personne distinguée ?

A. Il en faut parler modestement, & hon-

hoc obsequium praestandi nisi inter Personas égales.

B. Licet ne Imperativo uti, nobilem alloquendo, eique dicere : fac &c.

A. Præstat, in p̄briæ sim mutare & dicere : Præstaret meo iudicio, facere : Risus dignum fore id suscipere & non, Tu inrides, hoc &c.

B. Mihi dixisti sibi Laudes dare, honestum non esse : Hocne etiam de Parentibus intelligitur, Maritus que de Virtutibus Uxorius gloriari potest coram Homine natalibus clero.

A. Moderate honesteque loquendum est,

nétement sans aplaudir aux Louânges , que d'autres leur donnent , & sur tout il se faut bien garder de nommer sa Femme par la qualité qu'elle a , ou par quelque terme sot & badin , comme si un Baron disoit , Madame la Baronne , mon cœur , m'amour .

B. La Femme peut-elle appeler son Mari par son Nom , ou par celui de Monsieur seulement ?

A. Si c'est en présence des Personnes d'une Qualité mediocre , & s'il est de basse condition , elle doit dire mon Mari , ce qui toutefois se pratique rarement mais fort mal parmi les bourgeois de Paris .

B. Que dites vous de ceux qui caressent

Laudibus ab aliis tributis non applaudendo , & imprimis cavendum est , ne quis Uxorem suam nominet qualitate , qua insignitur , aut vocabulis quibusdam Stultis & Ludicris , ut si Baro diceret , Domina Baro , Corculum meum &c.

B. Uxor potest (ut opinor) Maritum suum nomine suo vocare , aut solo , Domini .

A. Si id fiat præsentibus Personis qualitatis mediocris , infimæque sit Conditionis , dicet , Marite mi , id quod tamen raro fit , sed pessime inter Cives Parisienses .

B. Quid tibi videtur de illis , qui Uxoribus leur

leur Femme devant le monde ?

A. Ce sont des Baudins, aussi bien que ceux, qui parlant de leurs Proches disent; Monsieur mon Pere, Madame ma Tante, mon Papa, Maman, qui n'appartiennent qu'à de petits enfants. J'entends de ceux d'une qualité mediocre, car pour ceux qui sont de la plus haute, ils peuvent se servir de Monfr. le Prince, Madame la Duchesse.

B. Est il permis de faire des recommandations par une tierce Personne, qui est au dessus de nous?

A. Cela est un peu impertinent comme il n'y a rien de plus fôr que de montrer du doigt la personne de qui l'on parle.

suis blandiuntur coram aliis.

A. Ridiculi sunt, aequalè ac illi, qui de Parentibus suis dicunt, Dominus PARENTS meus, Domina mea Amita, mon Papa, Maman, qui infantorum termini sunt: de iis intelligo, qui mediocris sunt fortis, nam quoad illos qui sunt illustris, dicere queunt; Dominus Princeps, Domina Dux.

B. Per alios nobis superiores, salutare licet?

A. Id ex parte impudens est ut etiam nil scurrilius est, quam digito personam, de qua est sermo ostendere.

B. Si

B. Si une Personne de Qualité demande quelque chose en Présence d'autres Personnes, qui sont au dessus de nous, y peut on répondre?

A. Oui, si elle s'adresse directement à nous, autrement il faut attendre & laisser répondre les Personnes les plus qualifiées.

B. Si une Personne pour qui nous devons avoir du respect avoit de la peine à trouver ce qu'elle veut dire & que l'on presume de le mieux scâvoir, est-il permis de lui rompre le discours?

A. Il vaut mieux d'attendre qu'elle nous le demande, comme : si elle dirait Le Roi Jaques a été chassé de devant l'on ne dira

B. Nobili cuidam, præsentibus aliis nobis excellentioribus, scilicet respondere licet?

A. Quidni, si directè ad nos verba facit, alias expectandum & permittendum est, ut alii nobis superiores respondeant:

B. Si quispiam, cui reverentiam & honorem debemus, laboraret in exprimenda ea re, quam dicere vult, nosque præsumamus id melius scire, licet ne ei discursum interrumperemus?

A. Donec illud a nobis postulet expectare præstat: ac si diceret: Rex Jacobus fuit fugatus à Civitate nec dicendum, Londonderri, nisi id ex point

point de London derri , si elle ne le desire. Il est encore moins permis de corriger cette Personne quoi qu' elle se méprenne , comme si en prenant François Premier pour Charle Quint, elle dicoit : François Pre mier prit Charles-Quint devant Pavie.

B. C'est aussi, comme je pense, une incivilité de dire , & repeter souvent, vous m'entendez bien , ou , m'entendez vous , de même qu'il est ennuyeux de reiterer , en contant quelque chose , ces paroles , dit-il , dit-elle.

A. Sur tout on se gardera bien de dire à une Personne , qui vient de parler , si ce que vous racontez est vrai , ie si Madame dit vrai c'en

gat : minusque adhuc licet corrigere , licet hallucinetur , ut si Capiendo Franciscum Primum pro Carolo Quinto , diceret : Franciscus Primus Carolum Quintum ad urbem pataviam captivum fecit.

B. Inhumanum quoque est , ut arbitror , dicere saepeque repetere , Intelligis-ne bene ? aut me benè intelligis ? pro ut etiam tedium est , aliquid narrando , reiterare hæc verba , inquit ille , ait illa.

A. Imprimis caver dum erit , ne quis ulli , qui jam aliquid narravit , dicat , si id quod narras verum sit , ego si Domina vera professe

*est fait : mais bien ,
selon ce que Monsieur
raconte , que Madame
dit &c.*

B. Nous passerons
plus outre , quand il
Vous plaira , j'ai
quelque petite afa-
re qui m'apelle .

A. À demain donc ,
Monsieur , je demeure
Vôtre Serviteur .

rat , actum est , sed ,
juxta id quod Domini-
nus , vel Domina di-
cit . &c.

B. Pergemus , quan-
do Vobis libuerit , est
michi aliquid negotii ,
quod me avocat .

A. In crastinum igi-
tur , Domine sum tuus
famulus .

6. Entretien.

De la Conversation.

3-

A. On se gardera
bien de sommeiller ,
de bâiller , ou de s'a-
longer , quand quel-
qu'autre parle , de
même que l'on ne
doit point parler du
tems , ni de l'heure , si
l'on ne veut persua-
der que l'on s'en-
nuie & que la com-
pagnie n'agrée pas .

B. Que dites Vous

6. Colloquium.

De Conservatione.

3.

A. Non dormitandum
erit , oscitandum , aut corpus ex-
tendendum dum aius
verba facit : prout de
tempore neque de
horâ loquendum est
si quis nolit persuadere
quod cum fastidio in-
terst . & quod Con-
sortium dispiceat .

B. Quid de iis judi-
de

de ceux , qui montrent beaucoup d'engouement , qui folarent avec l'un & avec l'autre qui trépignent des pieds & qui jouent des mains ?

A. Cela sent son Ecolier , les Personnes de Qualité se montrent toujours modestes , & principalement parmi les Dames , sans s'amuser à patiner & à porter la main tantôt à un endroit & tantôt à un autre .

B. Quelle estime doit on avoir pour ceux , qui dans la colore , ou autrement , se prennent une dent avec l'ongle pour marquer du mépris en disaut , je ne m'en soucie non plus que cela , ou qui font nargue avec les doigts ?

A. Ces choses n'appartiennent qu'aux

cas , qui magnum lætitiae specimen ostendunt , qui cum hoc vel alio stultescunt , pedibus , digitisque ludunt .

Ac Illud Scholarem redolet , Nobiles semper modestos præbent , & præcipue inter Dominas , non manibus palpantes , aut eas nunc in hunc nunc in aliud locum inferentes .

B. Quid sentiendum est de illis ; qui ex cascadescentis aut aliter , sibi ungue dentem arripiunt , ad despectum ostendendum , dicentes ; non pluris hoc vel illo , facio : Vel qui digitis Nargue faciunt .

A. Hæc sunt signa eorum , qui ex face Per-

Personnes de la plus basse condition.

B. Peut on quitter la Peruque, ou se dépouiller en une Compagnie.

A. Ceux qui entendent leur monde ne le feront pas, ils se garderont aussi de rogner les ongles, de se grater quelque part, & même de prendre leurs pantoufles, pour se mettre à leur aise.

B. Je connoi des Personnes, qui à la veue de quelque Bijou font de grandes exclamations, & s'empressent de porter la main dessus pour le mieux considérer.

A. Ces Personnes font voir qu'elles n'ont jamais rien vu & ils se rendent par là ridicules, ainsi

plebis sunt.

B. *Licet ne Comam fictitiam deponere, aut se altis indumentis spoliare in Conser-*

tio.

A. Qui noverunt quomodo vivendum sit, id non facient, nec ungues decurtabunt, nec se scalpent, immo nec crepidas assument, ut commodius esse possint.

B. *Novi, qui in conspectu Monilis cuiusdam in exclamaciones ingentes prorumpunt, manusque præcipitanter in illud inficiunt, ut attentiori animo intuerantur.*

A. *Ejusmodi Homines, se nihil unquam vidisse ostendunt, ita se ridiculos perhibent, prout faciunt illi,*

que

que font ceux qui se montrent froids ou indiferens lors que la chose est d'importance.

B. Il y a encore beaucoup de choses à dire sur ce sujet, Monsieur, comme: De ne point faire perpétuellement le Jeu en Compagnie, ou se plaindre de quelque chose.

De ne point regarder par dessus l'épaule de quelcun qui lit ou qui écrit.

De ne point s'approcher trop près de ceux qui content de l'argent, ou d'un coffre ouvert.

De ne point demeurer dans un Cabinet, lors que le Maître se trouveroit obligé d'en sortir.

De ne point lire en présence des Personnes de Qualité

qui se indifferentes & frigidos præbent dum res alicujus momenti se offert

Multa adhuc dicenda sunt hac de re, Domine; Non enim convenit continuo Jermiam agere in Consortio dere aliqua conquerendo:

Non aspiciendum est per Numerum legentis aut scribentis.

Non nimis prope accedendum ad eos, qui pecunias compuant, aut ad cistam apertam.

Non manendum in Musæo dum Dominus exire tenetur.

Non legenda præsentibus Hominibus insig- nis Conditionis quel-

quelque papier que l'on nous viendroit rendre , à moins que d'y être obligé par un ordre exprés.

De ne point regarder les livres d'une Personne que l'on doit respecter.

B. Continuez, Monsieur , je Vous écoute.

A. Il est de la Civilité de recevoir de bout & decouvert celui , qui nous veut parler , quand ce ne seroit qu'un *Laquais*: Sur quoi l'on remarquera , qu'en parlant à une personne de qualité , qui a des valets de pied , de ne lui pas dire : *Un de vos Laquais* , Monsieur , &c : mais , *un de vos Valets de Pied* : & à une Dame : *Votre Demoiselle* , Votre fille , ou femme de

charta aliqua aut e-pistola, quæ nobis tradi-tur, nii illud jubeat.

Non inspiciendi ali-cujus libri, & impri-mis Perlonæ quæ no-bis honoranda est.

B. Perge Domine , te audio.

A. Honestum est , stante pede & capite aperto excipere , illum , qui nobiscum vult loqui , & si foret famulus : (*& hac in re notabi-tur , quod loquendo cum Generoso quo-dam cui sunt famuli , ut ei non dicatur : Unus ex tuis famulis , Domine , sed unus eo-rum , qui tibi à pedi-bus sunt : & Matro-tronæ , Tua Domi-cellæ aut a Camera , & non tua ancilla.*

cham-

chambre , & nos pas ,
Votre Servante.

B. Peut on sans incivilité se mêler dans un entretien particulier , ce qu'on reconnoîtra lors qu'on entend changer de discours , ou qu'on se retire pour parler bas .

A. Il n'est pas besoin de Vous dire que Non , puisque la chose parle d'elle même ; Vous savez aussi que dans les Assemblées de Cérémonies comme de Noces , de Batême , & de Funeraillies , Les Auteurs & les Convives ont toujours le pas , & lors qu'il s'agit de la Cérémonie même , Les Auteurs , quoi qu'Inferieurs doivent avoir la préférence : Comme aux Noces , l'Epoux & l'E-pouse .

En un Batême , les

B. *Licet ne sermo-ni peculiari se immi-miscere , quod appare-bit , dum discursus seu sermo mutatur , aut ad submisse loquen-dum retrocedit quis*

A. *Non opus est tibi negando respondere , quandoquidem res ipsa loquatur , Te quoque non fugit quod in Conven-tibus Ceremonia-rum , ut Nuptiarum , Baptismi , & Exequiarum Authores & Convivæ semper primum occupent locum , dumque de Ce-remonia ipsa agitur , Authores licet infe-riores præferendi sunt , ut in Nuptiis Spon-sus & Sponsa .*

In Baptismo Suscep-
Com-

Comperes & les Co-
meres,

Et dans un Enter-
rement les Parens du
mort.

B. Qu'y a-t-il à ob-
server à la Come-
die?

A. Si les Loges sont
joigneur le Théâtre,
les meilleures pla-
ces sont les plus élo-
gnées, & si elles sont
reculées, c'est tout le
contraire.

B. J'ai goûté tout
ce que Vous venez
de me dire.

A. Je ne m'y suis
pas étendu, comme
vous avez vu, le re-
ste se pourra dire une
autre fois.

B. Je vous atens
donc la semainie qui
vient sur les neuf
heures, s'il Vous
plaît.

A. Monsieur, Vous
me verrez comme
vous le souhaitez.

ptores.

Et in Exequiis,
Defuncti Consan-
guinei.

B. Quid in Comædia
observandum?

A. Si Cubicula sunt
juxta Theatrum,
præcipua loca sunt re-
motiora, si autem re-
mota sunt, contrarium
obtinet.

B. Omne id, quod
dixisti percepisti.

A. Non prolixus ad-
modum fui, ut vidisti,
quod supereft alia vice
dicetur.

B. Te igitur præfro-
lor hebdomade sequen-
ti, circa nonam, si lu-
bet.

A. Dominus, juxta
bene placitum me visu-
ras est.

7. Entretien.

De La Conversa-
tion.

4.

B. Monsieur Vous
m'obligez grande-
ment.

A. Vous me vo-
iez, Monsieur, com-
me je Vous ai pro-
mis.

B. Me voici aussi
prêt à Vous écou-
ter.

A. La crainte, que
j'ai eu de Vous en-
nuier m'a fait passer
fort legerement sur
beaucoup de choses,
que Vous ne ferez
pas fâché d'enten-
tre.

B. Vous ne m'en-
nuirez jamais.

A. Pour commen-
cer par l'abord d'u-
ne Personne seule,

7. Colloquium.

De Conversatio-
ne.

4.

B. Domine, me
admodum tibi devin-
ctum reddis.

A. Me vides, Do-
mine, ut tibi pollicitus
sum.

B. En me quoque ad
tibi aurem præbendam,
expeditum.

A. Timor, quem ha-
bui ne tibi molestiam
crearem, non permisit
ut diutius me exten-
derem super multis re-
bus, quas cum gaudio
fortasse audies.

B. Nunquam mihi
molestus eris.

A. Ut initium facio
ab unius Personæ
Accessu, non est a-
G il ne

il ne faut pas la détourner, si elle étudie, ou qu'elle écrive : mais attendre qu'il ait achevé, ou qu'il témoigne de nous vouloir parler.

B. Ne peut on pas s'assoir, lors que l'on est entré.

A. Si on le veut il faut obeir mais a vec respect & prendre le bas bout, du côté de la part, par où l'on est entré.

Le fauteuil est le Siege le plus considerable, la chaise à dos a près, & ensuite le placet ou la chaise pliante.

B. Où se faut il placer, se peut on mettre où l'on veut?

A. L'on se mettra vis à vis de la personne qualifiée pour

vertenda, si studiis incumbat, aut scribat, sed expectandum est donec absolverit aut indicium det se nobiscum sermonem instituere velle.

B. *Licet ne post ingressum sedere.*

A. *Si velit, obedienter est, sed urbane, locusque inferior eligendus est, qui est jam proximior, per quam ingressus quis est.*

Fauteuil, est sedes prima, La chaise à dos, secunda, & postea le Placet vel la chaise pliante.

B. *Quis locus eligendus, potest ne quis talem ac vult locum eligere?*

A. *Locus erit eligendus è regione hominis prime nocte, ad ei teneat*

lei

lui témoigner que l'on est prêt à l'écouter, sans toutefois se tenir de front: mais tourner le corps un peu décalé, cette posture étant plus respectueuse.

standum, quod parati sumus ad ipsi aurem præbendam, non tamen a fronte, sed corpus aliqua ex parte ad latus vertendo, quoniam illa corporis dispositio humilior est.

B. Quel jugement faites vous de ceux qui demeurent couverts sans commandement, qui croisent les genoux, qui ne font que badiner avec leurs gands en les ôtant & les remettant & avec leur chapeau, qui se foulent dans le nez & se gratent comme s'ils étoient pleins de vermines.

A. Toutes ces choses sentent le malhonnête aussi bien que de prendre, le premier, la parole, sans attendre, que la Personne qualifiée

standum, quod parati sumus ad ipsi aurem præbendam, non tamen a fronte, sed corpus aliqua ex parte ad latus vertendo, quoniam illa corporis dispositio humilior est.

B. Quid de illis, qui tecto capite sunt absque mandato sentis, qui crura complicant qui cum Chyrotecis ludunt, eas deponendo & induendo, & cum pileo, qui narres, purgant, & se ungibus scalpunt, ac si pediculis scatarent.

A. Omnia illa rusticum redolent æquè ac prius sermonem inchoari, non expectando donec nobilis primus locutus fuerit.

ait parlé le premier.

B. Peut-on cracher dans incivilité sur le pavé, dans le Cabinet d'un Grand?

A. Ceux qui entendent leur Monde crachent dans leur mouchoir, en se détournant, & ne regardent pas après avoir craché, ce qu'ils ont fait, comme quelques uns, qui s'imaginent, sans doute, qu'ils crachent des perles, ou des diamans.

B. Si l'on voit que la Personne Qualifiée est en peine de de trouver son mouchoir, n'est ce pas l'obliger que de lui présenter le sien.

A. Au contraire, à moins qu'elle ne demande, bien qu'il fut net, ce se soit une incivilité,

B. Potest ne quis absque rusticitate spuere in pavimentum in Museo Magnatis cuiusdam.

A. Illi, qui honeste se gerere noverunt, in strophiolum suum spuunt, vultum avertendo, nec postquam sputum ejecerint aspiciunt, quemadmodum nonnulli, qui procul dubio sibi imaginantur Uniones & margaritas spuere.

B. Si quis videat quod nobilis follicitus sit de strophiolo, nonne humandum est suum ei offere?

A. Econtra, nisi postulet, licet purum, rusticci esset. Eodem modo ac Tabaco, uti, si Persona, cui submissi de

de même que de prendre du Tabac, si la Personne pour qui nous devons avoir du respect, n'en présente familièrement, & en ce cas, il en faut prendre, ou en faire semblant.

B. Peut on cracher dans le feu, & le saisir des pincettes pour l'atiser?

A. Si la P. Q. fait mine de le vouloir faire, il faut le prévenir, & se mettre en devoir de le servir en accommodant le feu, & ne se lever pas le premier sans nécessité, ou si la Personne pour qui on doit avoir du respect, ne se lève & en ce cas il ne faut pas demeurer assis.

B. Que dites vous des Italiens, qui parlent plus des mains que de la langue;

esse debemus, primus non utatur, aut familiariter offerat & hoc in casu, oportet uti, aut simulare.

B. *Sunt, qui in ignem spuunt, forcipesque arripunt ad ignem excitandum.*

A. *Si Persona Illustris, se id facere velle ostendat, prævenienda est, & ei inservire debet, ignem disponendo, nec primus surget non urgente necessitate, aut nisiis, qui nobis est venerandus, surgat, & hoc in casu surges quoque.*

B. *Quid censes de illis, qui Italorum more, potius manibus, quam lingua loqua-*

150 Entretien VII.

De ceux qui arachent les boutons en parlant à force de les tirer? De ceux qui donnent des coups de poing pour marquer leur Amitié & d'obliger les autres à les traiter à la paireille & à leur faire demander quartier?

A. Ce sont des Véritables badins ; il faut éviter tous les gestes & toutes les grimaces d'habitudes, comme de se mordre les lèvres, de cligner les yeux, & de se faire craquer les doigts en se les tirant : Comme il est mal-seant d'avoir une contenance fiere & dédaigneuse.

B. Est il bien seant de rire à gorge déployée pour quoi que ce soit, ou rire incessamment & sans sujet?

A. L'un & l'autre

tur? De iis, qui confabulando nodos evellunt, eos trahendo? De iis qui pugnorum ictibus eos prosequuntur in Amicitia signum, coguntque alios ipsis par pari referre, & ut veniam deprecantur efficeret?

A. Veri histriones sunt, cavendum est ab omnibus gestibus, & consuetis gesticulationibus, ut: sunt, sibi labia mordere, oculos claudere digitisque strepitum edere eos trahendo, uti non, decet vulnus superbum & inflatum præferre.

B. Decet ne cachinnios edere, aut continuo & absque ratione effusè ridere?

A. Utrumque non est ne

Entretien VII. 151

ne se fait que par usui, nisi illis qui ignorant rectum vivendum.

B. J'en connoi pourtant quelques uns qui ne font jamais mieux connoître qu'ils sont hommes que par là & qui faute de raison pour se montrer tels, ils le font voir par leur rire.

A. Ils sont sans doute du sentiment de ce Philosophe, qui soutenoit que l'homme seul a le ris en partage.

B. Je me trouve obligé de rendre visite à quelques amis, demain, j'aurai l'honneur de vous revoir.

B. Cognitos tamen habeo, qui nunquam melius se homines esse pate-faciunt, quam risu continuo: quia rationis defectu, frequenti cachinno, humanitatem suam exponunt.

A. Sunt procul dubio discipuli illius Philosophi, qui illius erat sententiae solum hominem ridere.

B. Sunt amici invisiendi, eras mibi honor erit te iterum videndi.

8. Entretien

De la Conversation

§.

A. Quoi que la coutume ait introduit de dire à ceux, qui éternuent. Dieu vous benie, & même que les supersticieux en facent un point de la Religion, ce n'est toutefois, qu'une pure folie qui merite d'être siélee, il suffit de se decouvrir & de faire une profonde reverence.

B. Que dites vous de ceux qui font gloire d'éternuer avec eclat?

A. Ils se montrent aussi sots, que ceux qui apellent leurs domestiques à haute voix comme s'ils étoient en un bois

8. Colloquium

De Conversatione

§.

A. *Licet mos obtinuerit, ut si quis sternutet, dicatur, Deus te benedicat : imo superstitionis id Religionis punctum ducent, mera nihil omnino stultitia est, quem meretur explodi, sed detegere ac profundam exhibere reverentiam sufficit.*

B. *Et quid de illis, qui magno cum stupitu sternutare gloriantur?*

A. *Æque rusticos se præbent, ac illi qui suos domesticos altâ voice accersent, ac si in sylva quadam degarent pleno gutture vociferant.*

criant à pleine tête
Quentin, la Flûte,
 venez ici au lieu de
 les aler apeller eux-
 mêmes doucement :
 car il est incivil &
 mal-seant de crier,
 comme des étourdis
 les uns après les au-
 tres , & s'entredire
 de la sorte , ce que
 l'on a à dire.

B. N'est-il pas bien
 seant d'être atentif
 & de prêter l'oreille à
 ce qu'une Personne ,
 pour qui on a de
 l'estime , sans lui
 donner la peine de
 repeter la même
 chose ?

A. C'est une espe-
 ce de mépris que de
 faire autrement , de
 même que de l'in-
 terrompre ou de lui con-
 tredire , si ce n'est
 après lui avoir de-
 mandé excuse .

B. Quel est votre
 sentiment touchant

rantes , Quentin la
 Flûte veni huc , non
 autem ipsi-met aut per
 alios voce modestâ ap-
 pellent : Urbanitati
 enim adversum & in-
 decorum est clamare in-
 sanorum instar , & ita
 illis nota facere ea ,
 quæ sunt impertienda .

B. Nonne admodum
 honestum est se atte-
 tum ostendere , au-
 temque præbere ver-
 bis illius , quem magni-
 facere debemus , ne ean-
 dem rem repetere cogae-
 tur .

A. Aliiter se gerere
 in honestum est , uti
 etiam ei contradice-
 re , aut cum inter-
 rumpere , nisi petitâ
 ab eo prius venia .

B. Quale fers judi-
 cium de Complimen-

G S les

154 Entretien VIII.

les Complimens ?

A. Les plus courts sont les meilleurs & j'estime qu'il vaut mieux répondre avec des Reverences qu'avec de longs discours.

B. Quel jugement faites vous de ceux qui jurent ?

A. Je soutiens que les juremens font de tres mauvaise grace dans le discours & même ceux , qui ne font d'aucune signification , parce qu'ils sentent le chartier , & que l'un & l'autre perdent le respect.

B. Que dites vous des Contentions , des Rodomantades ou Gascopades & des Contradictions choquantes ?

A. Je dis qu'elles

tis ?

A. Brevissima sunt optima , illiusque sum opinionis , quod præstet respondere Reverenter , quam longis & prolixis sermonibus .

B. Quid de Jura-mentis ?

A. Nemo mihi persuadebit , quod jura-menta sim toleranda , e contra sustineo , quod inter sermones admo-dum inhumana sint , imò etiam illa quæ mul-lam in se continent em-phasm aut significa-tionem , quoniam au-rigam redolent , & quod utrumque dedeco-re afficiant.

B. Quenam est de Contentionibus , Ja-ctationibus ac Con-tradictionibus leden-tibus sententia ?

A. Aio parem cum vont

vont de pair avec les Blasphémies , & qu'elles ne sont pratiquées , que par des Personnes qui entendent mal leur monde , aussi bien que ceux qui se donnent des Louânges par Comparaisons .

B. Si quelcun par Equivoques ou autrement comme par paroles couvertes , qui marquent quelques ordures & qui laissent la moindre idée de saléte , se veut mettre bien dans l'esprit de quelcun , ou rejouir une Compagnie , croiez vous que c'est le vrai moyen de Parvenir ?

A. Il ne seroit pas besoin d'en donner des Regles , non plus que pour les paroles ouvertement sales , si plusieurs n'en abussoient :

Blasphemii obtinere gradum , ejusmodique utilia non usurpari nisi ab illis , qui honeste vivere ignorant , & que bene ac illi qui Comparativè sibi laudes arrogant .

B. Si quispiam Equivoce aliove modo , ut verbis obscuris sordes aliquas involventibus , ac minimam spurcitie ideam relinquentibus , alicujus animum sibi conciliare cupiat Consortiumque latitiâ afficer , arbitraris ne id verum esse medium scopum attingendi ?

A. Illius Canonibus opus non foret , ut nec verborum aperè obscenorum nisi plurimi ea re abuterentur .

Que si l'on se trouve en une Compagnie, où cela arrive, il faut bien se garder d'en rire : mais faire semblant de n'y avoir pas pris garde.

B. Je ne doute pas que la trop grande Curiosité envers les Personnes qui sont au dessus de nous & même envers les pareilles ne soit Chouante.

A. Il est vrai si l'on ne se sert de quelques termes respectueux , comme : Vous vous trouverez , sans doute , Madame à cette entrevue.

B. Je connois quelques uns , qui lors qu'ils parlent , élèvent tout d'un coup , la voix , & en parlant leur arrosent le visage de leur salive & leur crachent au nez .

*Si autem quis interfit
consortio , ubi id acci-
dit , a risu abstinentum
est , sed ad id non at-
tendisse simulare .*

B. Nullus dubito quin
nimia curiositas erga
Personas , nobis supe-
riores ut etiam erga no-
bis similes injuriosa
sit .

A. Verum est , nisi
termini quidam urbani
usurpentur , ut : Pro-
cul dubio , huic Ce-
remiæ Domina inter-
erit ?

B. Notos nonnullos
habeo , qui dum loquun-
tur , vocem subito at-
tollunt consabulando-
que vultum saliva af-
pergunt eorum quibus-
cum sermonem miscent ,
aut in nasum spuunt .

A. C'est

A. C'est assurément une incivilité bien grande, il faut parler à l'oreille de celui à qui on veut communiquer un secret, & non pas à la bouche.

B. Faut-il que la visite que l'on rend soit courte, ou longue?

A. Je suis pour la courte, de peur qu'elle ne devienne incommoder, tellement qu'il faut prendre son tems de sortir lors que la Personne Qualifiée de meure dans le Silence, ou qu'elle fait connoître qu'elle a afaire ailleurs.

B. Si cette Personne fait mine de quelque Civilité au sortir de sa Chambre qu'est il de faire?

A. Il ne faut pas faire semblant que

A. *Maxima est in urbanitas, in aurem & non in os illius loqui debemus, quem secreto cuiusdam particem reddere cupimus.*

B. *Dum quispiam est invisendus, protrabet ne visitationem?*

A. *E contra brevem esse arbitror, ne longa incommoda evadat, ita ut tempus sit eligendum quo quis commode exeat, nempe dum Persona altioris ordinis selet, aut sibi alio ab eundum esse notum faciat.*

B. *Quid agendum, si in exitu e cubiculo urbanitatem quandam demonstret.*

A. *Notum non faciet, se animadvertere quod*

l'on s'en aperçoit, & que l'on se veuille attribuer cet honneur, en continuant son chemin sans regarder derrière soi, ou bien en s'arrêtant, comme pour le laisser passer, & montrant par là que l'on croit qu'elle a a faire autre part.

B. Pour ne pas tomber dans la faute que vous venez de des-aprouver, je passerai pour incivil, si je ne vous pris pas de finir cet entretien.

A. Il est vrai que fort peu de choses se trouvent sur ce chapitre, que nous n'avons touchées, je me reserverai donc jusqu'après midi, que je dirai quelque chose de la Table.

B. Cela se pourra faire en dinant & en

sibi illum honorem exhibere velit, pergendo & non retrospiciendo, aut manendo, ac si eum transire permetteret, hoc modo ostendens se credere eum alibi negotium habere.

B. *Ne in errorem quem condemnasti, in-
cidam, inurbanus ha-
berer, si ut huic collo-
quio finem imponas, te
non rogarem.*

A. *Verum est, pauca
superesse, que non teti-
gerimus, differam igi-
tur in pomeridianum
tempus, quo non nihil
de Menta dicturus
sum.*

B. *Id fiet inter pran-
dium; & interea tem-
pore*

atendant que l'on poris, quo mensa ster-
mette le couvert, netur, deambulemus in
faisons un tour de horto.

9. Entretien

De la Table.

B. Vous m'avez tellement contenté ce matin, que je brûle d'envie d'prendre ce , que vous avez à me dire cette après dinée.

A. Il n'y a rien de plus nécessaire à la vie que le boire & le manger , aussi est-il commun à tout le monde , & Personne ne s'en peut passer mais un chacun ne s'y prend pas , comme il faudroit , & c'est ici que l'on doit s'éloigner autant que l'on peut , comme j'ai dit , de la fa-

9. Colloquium

De Mensa.

B. Tantam hoc manevoluptatem haui , ut quod mihi à meridie dictum vis audiendi desiderio ardeam.

A. Nil cib⁹ potius magis necessarium est vita ita quoque singulis communia sint , nemoque ip⁹ carere potest : verum quilibet ut decet non uitiar , & hoc in loco est quod quis debeat recedere in quantum potest , ut dixi , à natura , bruis immat⁹.

çon la plus apro-
chante des bêtes.

B. Je vous promets
la même atention,
que je vous ai prêtée
auparavant ; com-
mencez seulement.

A. Comme dans
tout ce que j'ai dit &
que je dirai, il faut
distinguer les Per-
sonnes , & mettre
différence entre cel-
les de Qualité , ou
qui sont au dessus de
nous , & celles , qui
nous sont Inferieures ,
je me rapporte à ce
que j'ai dit dans le
premier entretien ,
sans qu'il soit besoin
d'en faire une redi-
te , qui , sans doute ,
seroit ennuyeuse.

B. C'est ce que j'ai
déjà observé , & à
quoj je prendrai gar-
de en tout ce que
vous me direz.

A. Etant retenu à
manger auprès , d'u-

B. Eandem attentio-
nem , quam anteà tibi
præbui , pollicor , ini-
tium fac.

A. Quemadmodum ,
in omni eo quod dictum
& dicendum est , ho-
mines distinguendi sunt ,
Nobilesque vel qui
nobis sunt Superiores ,
ab Inferioribus sep-
randi : me ad id de quo
actum est primo collo-
quio refero , ne opus sit
repetitione , que procul
dubio tædiosa foret.

B. Id jam percepī ,
animoque adero in omni
eo , quod mihi dicturus
es.

A. Cum quis a no-
bili invitatus est ; manus
ne

ne personne de Qualité, l'on ne , lavera pas avec elle , si elle ne le veut absolument , & l'on ne permettra pas que la serviette , dont on se sera es- sué , demeure entre les mains d'une Personne plus Qualifiée.

B. Peut-on se mettre le premier à table ?

A. Si l'on est obligé de prendre le premier place à table , on la prendra au bas bout , ayant la tête découverte jusqu'à ce que l'on se soit tout à fait assis , & que les autres soient couverts : sans s'apuier sur la table , mais il faut se tenir droit sur son siège.

B. Je ne doute pas que ce ne soit une incivilité de devorer les viandes des yeux , aussi bien que de porter

cum eo non layabit , nisi imperet , nec permittet , ut mantile quo abstergere fuerint manus , in aliquis superioris manibus maneat .

B. Licet ne primum in mensa locum occupare ?

A. Si quis ad id cogatur , in inferiori parte locum capiet , capite detecto , donec omnes loca elegerint , ac tecti sint , mensae non innitendo sed erectora sedendo in sede sua .

B. Nullus dubito , quin maxima sit rusticitas oculis cibos devorare , aequo ac manum patellæ primò im-

la main au plat le ponere.

A. Oui bien pour servir les autres, auquel cas on présentera toujours les meilleurs morceaux, & l'on se réservera le moindre ; en quoi il seroit bon de savoir trencher les viandes pour s'aquiter bien de ce devoir, & d'en connoître les meilleurs endroits.

B. Est il donc permis de trencher ou de servir à la table d'une Personne de Merite sans son commandement ?

A. C'est assurément une incivilité ; mais on peut sans incivilité s'en excuser si l'on ne s'en croit pas capable. C'est à faire au maître de la maison de trencher, ou à celui qu'il prie de le faire,

A. Si id fieret ut aliis inferviat, cur ni? T hoc in casu optima frustula erunt offerenda, minimumque sibi servandum. Quare consultum foret cibos præcidere ac optimas partes novisse, ad melius eo fungendum officio.

B. Licet ne cibos resecare eosque offerre in alterius mensa, eo non jubente?

A. Procul dubio in humanitas est, imo, si quispiam illius capacem non arbitretur, absque inhumanitate se excusare potest. Officium est Heri, aut illius, quem rogat ut faciat, amputare, qui post quam fecerit, ei qui

qui après s'en être aquitée le lui présente, afin qu'il le distribue à sa volonté.

B. Aprenez moi quels sont les meilleurs endroits de chaque pièce.

A. Si c'est d'un Chapon apreté dans un potage de Santé, la Poitrine est le meilleur endroit, les Cuisses & les ailes vont après : Car la Cuisse dans la Volaille bouillie, vaut mieux que l'Aile.

B. Est ce la même chose dans les oiseaux rotis ?

A. Les Conniseurs de bons morceaux assurent que les Ailes sont préférables en Ceux qui grattent la terre, & les Cuisses en ceux qui Volent en l'air, si vous en exceptez la Perdrix, dont l'Aile est le

offeret, ut ad beneplacitum tradat.

B. Notas fac mibi optimas cujuslibet cibi partes.

A. Si sit Capo in iuscule coctus & ut vulgo, un potage de Santé, Pectus optimum censetur, crura & alæ sequuntur: Crus enim in Volatili cocto præstantius est Alæ.

B. Illud ne in tostis avibus obtinet?

A. Qui ea in re expertissimi sunt, assertunt Alas esse præferendas in illis quæ terram scalpunt, Crura autem in illis quæ per aerem volant Perdicæ exceptâ, cuius Ala prævalet.

meil-

meilleur morceau.

B. Comment faut il servir les Pigeons rotis ?

A. Entiers, ou ils se coupent de travers par la moitié.

B. Que dites vous des Cogs d'Inde, des Oies, des Chapons, & des Canards ?

A. On en leve d'abord les Cuisses, & en suite les Ailes : mais le Blanc qui se coupe en long se peut servir de meilleure grace.

B. Dites, s'il vous plaît, deux mots de la grosse viande.

A. De la Piece de Bœuf, l'endroit le plus entrelardé est le meilleur: du Veau, le Rognon & le Ri se présent par honneur : Quant à la Longe on la coupe par le milieu, à l'endroit le plus charnu.

B. Quomodo Pulli columbarum affari sunt tradendi?

A. Integri, vel per medium resecati.

B. Quid de Gallis Indicis, Anseribus Caponibus & Anatibus ?

A. Primo Crura absinduntur, deinde Alæ : Verum Pectus vel le Blanc que in longas secatur partes, honestissime offertur.

B. Duo, aut tria, quæso verba dicas, de Cibis rudioribus.

A. Ex Carne Bulula, locus præcæteris pinguedine mixtus in deliciis est : Ex Vitulina, Renes & Glandes Mamillares Honoris ergo præsentantur. Quantum ad Cozam per medium absinduntur, eo laco,

B. Vous

B. Vous venez de parler des Volailles & de la grosse viande : Que dites vous du Lievres , du Levraut & du Lapin.

A. Les plus friands morceaux , se trouvent aux Cotés de la queue , le Rable , les Cuisses & les Épaules les suivent : mais du Cochon de Lait , la Peau & les Oreilles , sont les plus estimées des frians.

B. Venons aux Poissons & voions quels en sont les plus frians endroits.

A. Je ne suis pas tout à fait du sentiment des Traiteurs , qui en estiment surtout la Tête , & ce qui en aproche , si ce n'est de ceux qui n'ont qu'une épine qui va tout du long , comme de la Sole

ubi plus carnis habetur.

B. De Volatilibus & de carne rudiori , sermonem habuisti : Quid ais de Lepore , Lepusculo & de Cuniculo ?

A. *Frustra delicatissima ad Caudæ alas inveniuntur , Lumbus , Crura & Scapulæ sequuntur : ast ex Nefrende Cutis & Aures plurimi sunt delicati palati hominibus.*

B. *Ad Pisces veniamus , ac videamus quænam eorum sint delicatissimæ partes.*

A. Non idem sentio cum Commestibilibus , qui præ aliis Caput estimant , quodque est proximum , nisi eorum qui unicam spinam habent a Capite ad Caudam se extendentem , ut est Solea , cuius media pars est delicata & dont

& dont le milieu est le meilleur, que l'on ne prend pas avec le Couteau, mais avec la Fourchette pour le presenter sur une Assiette.

B. Faut il peeler les fruits pour les presenter.

A. Il est indiferent, il faut suivre la Coutume du lieu où on est.

Quant aux Olives, il les faut prendre avec la Cuilier, & non avec la Fourchette, si l'on n'a envie de faire rire le monde.

B. Comment sert on les Gateaux & les Tarte de Confitures ?

A. On les Coupe sur les plats, où on les a servis & se prennent avec le plat du couteau pour les

catissima, que non Cultro sed Furca assumitur, ut in Orbe praesentetur.

B. Sunt ne fructus denudandi, ut offerantur ?

A. Idem est, non deflectendum est a Consuetudine loci, ubi quis degit.

Quantum ad Olivas Cochleari sumere oportet & non Furca, nisi velut quis ad risum compellere videntes.

B. Quis mos est praesentandi Placentas & confecturis compositas.

A. In patellis Mensa appositis dividuntur, & cultro capiuntur, ut in orbe offerantur.

pre-

presenter sur une assiette.

B. Est il bien seant de tendre son assiette pour être servi des premiers?

A. Au contraire il faut attendre qu'on vous serve pour le presenter incontinent à celui, qui est plus qualifié, si le maître même ne vous l'a présenté, car en ce cas il faut le garder.

B. A qui appartient il d'inviter les Convivés à manger?

A. Au maître de la maison seulement, ce qu'il doit faire civillement & de tems en tems, sans avoir incessamment l'oeil sur la Personne, de peur que l'on ne crût d'être observé & pour parler généralement, l'on ne

B. Nonne rusticum est Orbem suum porrigerere, ut primus quis, de eo quod optat sibi inserviatur?

A. E contra expetandum est, donec inseriatur, & hoc facto, Offerendum est illi qui majoris est notæ, nisi Dominus ille id tibi obtulerit, quo in casu servandum est.

B Cujus est Convivas ut comedat hortari?

A. Id competit Hōspiti, quod faciet Urbaniter & de tempore intemps, non continuo oculos defigendo in Convivias, ne quis sibi imaginaretur se observari, & ut loquar generaliter, non debet quis detineri alios bibentes & comedentes inspiciendo. doit

doit pas étre atentif
à voir manger &
boire les autres.
C'est le bon visage
qui les doit animer
& persuader que
c'est du coeur qu'on
les traite.

B. Ne faut il pas
presser les Convies
de boire & suivre la
coutume, qui veut
qu'on les oblige de
faire raison autant &
plus qu'ils en peu-
vent porter?

A. C'est une mé-
chante coutume,
qui ne se pratique
que trop souvent.

B. Peut on servir
avec sa cuiller ce
qu'on demande?

A. Il en faut de-
mander une autre
si vous vous etes ser-
vi de la vòtre ou si
celui qui vous a prie
de le servir ne vous
a envoié la sienne
avec son assiette.

*Est vultus amarus qui
animus dat persuadetque convivas ex
corde excipi.*

B. *Nonne Convivæ
sunt cogendi ad fre-
quentem potum, juxta
consuetudinem, quæ
postulat ut pro viribus
vitro respondeant.*

A. *Pessimæ nota mos
est, qui nimium inva-
luit.*

B. *Si quid postule-
tur, an proprio coch-
leari inserviendum est?*

A. *Si purum non sit
proprium, aliud petet,
nisi suum cum orbe mi-
serit ille, quite rogarit
ut ei inservias.*

B. Faut

B. Faut il se découvrir à table en présentant quelque chose.

A. On le fera la première fois, si c'est une personne d'une qualité distinguée ; mais si l'on vous présente quelque chose, vous l'accepterez en vous découvrant, si c'est une personne supérieure.

B. S'il se trouve de la cendre ou quelque ordure sur l'assiette ou sur le plat, est il permis de l'ôter en soufflant dessus ?

A. Ce seroit une incivilité, il faut le nettoier avec le couveau ou avec quelque autre chose.

B. Monsieur, si vous le trouvez bon nous remettrons le reste à un autre jour; Vous

B. *Dum quis in mensa aliquid offert, depositus est ne pileus?*

A. *Prima vice, si præclarus sit : ast si aliquid tibi offeratur, accipendum est capite aperto, dum scilicet te Nobilior est.*

B. *Licet ne flatu suo, fordes aut cineres ab orbe removere ?*

A. *Inhumanum foret: cultro, aut alio quopiam modo purganda sunt.*

B. *In aliud diem, cetera rejiciemus, si tibi placuerit, Procul dubio desatigatus es Domine.*
H devez

devez être las & j'ai peur d'abuser de votre bonté.

A. Je ferai tout ce qu'il vous plaira, je ne me laisserai jamais lors qu'il s'agira de vous rendre quelques services.

ne, atque vereor ne tuâ abutar humanitate.

A. Ad omnia me expeditum reperies, nunquam defatigabor, quoties se se offeret occasio, mea tibi præstans di ob/equia.

10. Entretien

Suite de la Table.

A. Je Vous laissai hier à Table pour en sortir aujourd'hui.

B. Quoi que nous nous y loions arêtes long-tems, nous n'avons pas pourtant fait fort bonne chere.

A. La meilleure chere qu'on puisse faire est celle de l'Esprit.

B. Cela est tres certain: & c'est aussi

10. Colloquium

Continuatio de Mensa.

A. Heri Mensæ accumbentem reliqui ut ab ea hodie surgamus.

B. Licet diu accusuerimus, genio tamen non indulsimus.

A. Optimæ delicie sunt illæ, quæ Spiritum & non corpus spectant.

B. Id certissimum est & id eò adigor te rogare

ce
sentier
la lib
prier
le fil
cours
A. Il
civils
nes si
bouch
dent
dise o
Table
filleme
morce
ou leu
le che
s'excuse
die: ce
ra.
B. Pe
incivilit
prendre
viande
fente, e
ne mangie
mage, j
de viande
poivre, a
A. C
tient qu

ce qui me fait présentement prendre la liberté de Vous prier de reprendre le fil de votre discours.

A. Il n'y a que les incivils ou les Personnes sujettes à leurs bouches, qui demandent quelque friandise ou delicateſſe à Table, & qui choisissent les meilleurs morceaux, quand on leur en présente le choix.. Il faut s'excuser & répondre : ce quil Vous plaira.

B. Peut on sans incivilité refuser de prendre de quelque viande que l'on présente, en disant, je ne mange point de fromage, je n'aime point de viande où il y a du poivre, de l'oignon.

A. Cela n'appartient qu'aux Person-

*re ut discursum tuum
prosequaris.*

A. *Non nisi inculti, aut
gulæ suæ mancipia, qui,
delicias in Mensa exi-
gunt, atque optima
frusta eligunt dum ipsis
fit electionis copia. Ad-
ferenda est excusatio,
id quod tibi placet,
respondendo.*

B. *Licet ne cibum
oblatum recusare abſ-
que inhumanitate, his
verbis aut ſimilibus :
non velcor caſeo,
non delector cibo,
cui iuſtū ccepæ, pi-
per. &c.*

A. *Illud ineptum est,
humaniter accipien-*

H 2 *nies,*

nés , qui n'entendent pas leur monde : Il faut prendre civillement ce qu'on présente , & le laisser sur son Assiette , si l'aversion est invincible sans faire semblant de rien , mais donner son Assiette à un valet pour deslervir lors qu'on n'y prend pas garde .

B. Je fçai fort bien que c'est contre la bien-féance de mettre le premier la main au plat & de ne pas attendre que les autres aient pris .

A Il faut se contenter de prendre à l'endroit qui est vis à vis de nous sans fouiller par tout le plat pour en choisir le morceau le plus friand , ni étendre le bras sur le plat , qu'on a devant soi pour

dum est , quod offertur , ac in Orbe relinquendum , si Antipathia sit invincibilis , nihil ejus demonstrando . Verum Orbis porrigidus est famulo , ut illum auferat , dum id non observatur .

B. Me non latet , contra bonos mores , primum patellæ manum admoveare & non expetare donec acceperint .

A. Quo in loco cibos sibi presentes carpare debet , delicatis simum non inquirendo frustulum in patella , neque brachium extendendo super patella e regione stante ut in alia sibi ad palatum eligat .

plus

atein
plus
B.
sans
derai
ratifi
Pour
A.
se p
bruit
pas a
lité ,
mang
choso
& Pa
traipe
que d
le , q
noittr
autren
roieut
de .
B. N
cofinu
mang
sur lo
le sou
tende
froid
A. C
s'étoit

atteindre à un autre plus éloigné.

B. Est il permis sans choquer la Civilité de racler les plats ou ratisser son assiette pour la dessecher ?

A. Comme cela ne se peut faire sans bruit, il ne se fait pas aussi sans incivilité, la modestie en mangeant est une chose fort louable, & l'autre au contraire est une marque de gourmandise, qui le fait connoître à ceux qui autrement n'y auraient pas pris garde.

B. N'est ce pas une coutume louable de manger son potage sur son assiette, sans le souffler mais d'attendre qu'il soit réfroidi ?

A. Oui : car si l'on s'étoit brûlé, l'on

B. Potest ne quis absque inhumanitate orbem patellasque detergendi causâ radere ?

A. Ut id absque strepitu fieri non potest, absque inhumanitate quoque non sit, comedendo modestia est laudanda, aliud econtra gulæ indicum est, que illis innotescit, qui alias eam non observassent.

B. Nonne juscum suum in orbe comedere laudabile est, et expetare donec sit frigidius ?

A. Quid-ni : si enim se combusserit aliquis,

H-3 feront

seroit obligé de le souffrir sans le faire paroître, si ce n'est que l'on y fut forcé, & alors il faudroit avec adresse mettre la Cause de cette disgrâce sur son assiette, le couvrant de sa main, & la donnant incontinent par derrière à un la quais.

B. Peut on mordre dans son pain ?

A. Non, il le faut couper & mettre en suite le couteau sur la Table lors que l'on veut porter à la bouche ce que l'on aura coupé.

B. Je ne trouve pas bien- séant de ronger les Os, ou de les casser pour en tirer la mouelle.

A. Il en faut ôter la viande & l'aint mise sur son assiette,

il pati debet, nec illud notum facere, nisi coactus, & tunc prudenter causa illius mortuui orbi suo est imponenda, eam manu sua tegendo, ac subito illam famulo a tergo porrigendo.

B. *Dentibus aut cultro panis est ne dividendus?*

A. *Cultro? qui deinde Mensæ est impo-*
nendus, dum panis
scissus ori admovetur.

B. *Offa corrodere honestum esse quoque non duco, aut ea perfringere ut inde medulla extrahatur.*

A. *Caro ex eis est amovenda, quæ orbi im-*
posita furca & non la-

la porter à la bouche avec la fourchette : car de le faire avec la main , ce seroit s'exposer à plusieurs incivilités , comme d'etre obligé desfuir et souvent les doigts à sa serviette & de la salir , ou de les essuier à son pain , ou de les lecher , ce qui est encore le plus incivil .

B. Je scçai qu'il n'y a que les Personnes qui n'entendent pas leur monde qui saucent leurs morceaux dans le plat , & qui impriment avec les doigts leur rusticité dans le sel , au lieu de prendre de la sauce avec sa cuiller , & du sel avec la pointe de son couteau .

A. Ces personnes peuvent aler du pair avec ceux qui se

manu ori ingeretur, si enim manu heret digitos mantili detergere cogetur quod sordidum foret aut pani africare, quod in honestum, aut lambere quod adhuc inurbanius.

B. *Frustra sua patellæ intingere nunc rusticum esse novi, uti eorum rusticitatem suam digitis sali imprimere, id quod fiet vel cultri cuspidi vel cochleari,*

A. *Pari gressu indecunt illi ac qui aperte nates emunqunt, licet*

mouchent à découvert, quoi que dans leur Mouchoir, qui s'essuient la sueur du visage qui se garent, qui rotent, & se tirent souvent du fond de l'estomach avec éclat, qui font des ordures insuportables, dont on doit s'abstenir, ou le faire, si secrètement que l'on ne s'en aperçoive pas.

B. N'est il pas aussi indecent de manger une demi-heure après les autres à force de faire la petite bouche, que de devorer les viandes plutôt, que de les manger, en se hant?

A. Il vaut mieux quitter le premier que le dernier: mais la mediocrité est toujours louable. Il faut garder de fai-

*in Sudario suo, qui
mantili vultus sudorem
abstergunt, qui se un-
guibus scalpunt, qui
cena redundante eru-
ctant, saepeque exfun-
do stomachi cum strepi-
tu sonitus extrahunt,
quæ sunt fortes into-
lerabiles, a quibus
est abstinentia, aut se-
non possit, ita in secre-
tis peragendæ, ut aliis
non pateant.*

*B. Nonne æque ri-
diculum est modestum
se simulare edendo, &
protrahere prandium,
ac cibos devorare?*

*A. Præstat ut primus
quis destinat quam ulti-
mus, licet medium te-
muerint beati. In cibos
criticum agere est tur-
pe: Sermocinationes*

Entretien X. 177

re le Critique sur les viandes : car les discours trop frequens sur la mangeaille sont les marques d'une Ame sensuelle & d'une education basse.

enim nimis frequentes
de cibis, animum gu-
læ deditum notant &
educationem fœtidam.

B. Peut on demander à boire le premier & tout haut , chez une Personne de qualité.

B. *Licet ne : ut potum quis primus & altâ voce exigat?*

A. Cela sent son étourdi , de même que de boire à sa Santé en s'adressant à elle même : si toutefois une autre a commencé cette santé , il y faut faire raison , sans appeler la Personne à témoin , en disant : Madame c'est à Votre Santé & je la porte à Monsieur : mais , Monsieur c'est à la santé de Madame.

*A. Inurbanum est,
ut etiam in Magnatis
cujusdam Sanitatem
propinare, cum allo-
quendo. Si autem aliis
eam incepit, ei re-
spondendum est, cum in
testem non vocando, di-
cens, Domina pro-
pino in Sanitatem
vestram, eamque
Domino offero: Ve-
rum, Domine, pro-
pino in Sanitatem
Matronæ.*

B. Est-il bien-séant, en buvant à la

B. Offerendo Sanita-
tem Patris, Uxoris,
Hs Sante

Santé du Pere, de la Femme, ou de quelque autre Parent, d'ajouter le nom & de dire : Monsieur, à la santé de Madame Votre Femme.

A. Il faut nommer la Femme par la Qualité de son Mari, & dire à la Santé de Madame la Marquise.

Si l'on nous porte la Santé d'un autre, ou bien la nôtre, il est bien feant de demeurer découvert, jusqu'à ce que celui, qui nous la porte ait bû, & puis s'incliner modestement sur la table : La seule inclination suffit en vers ceux qui ne sont pas d'une qualité si éminente.

B. l'Ordre des Assiettes doit suivre, celui que nous avons déjà marqué, je

aut alterius Consanguinei licet ne nomen addere & dicere : Domine, in Sanitatem Dominæ Uxor tuæ ?

A. Mariti Titulo designanda est Uxor, ac dicendum : In Sanitatem Dominæ la Marquise.

Si nobis offeratur alterius Sanitas aut nostra, aperto capite admittenda, donec is qui eam nobis offerat, biberit, deinde corpus modestè in mensam inclinandum: Sola inclinatio sufficit illis, qui mediocris sunt qualitatis.

B. Orbium ordo eum sequetur, quem jam notavimus, ut scilicet Primatibus & impriveux.

veux dire , que les plus Qualifiés & principalement les Dames , soient servies les premières.

A. Il n'y a rien de plus juste & s'il est question de se curer les dens , on ne le fera pas durant le repas , mais bien après , ce qui ne se fera pas avec un couteau ni avec une fourchette & encore moins avec les Ongles.

B. Lors que quelcun parle à un autre , qui à même tems porte le Verre à la bouche , faut il continuer son discours.

A. Il faut atendre qu'il ait bû : Il est aussi tres mal seant de faire du bruit en buvant & de pousser un grand soupir après avoir bû.

B. Est il permis de

*mis Dominabus pri-
mò inserviatur.*

A. *Nil certius est :*
Etsi dentes sint pur-
gandi , id Cæcæ aut
Prandii tempore non si-
et , sed post. Nec Cul-
tro aut Furcæ fieti , et
longè minus Unguis.

B. *Vitrum ori admo-*
ventem alloqui non de-
cet , sed expectare de-
bet donec biberit.

A. *Donec biberit ,*
expectabit : Si quis bi-
bendo strepitum edat ,
magnumque susprium
postquam biberit , emit-
tat , indicenter agit.

B. *Vitrum quod ante*
H 6 pren-

prendre le verre de devant un autre , & de le lui presenter après y avoir mis le nez.

A. C'est une incivilité aussi bien que de presenter du fruit, dont on auroit déjà mangé.

B. Peut on sans choquer la bien-seance sortir de table avant que la Compagnie se leve ?

A. Oui en se de couvrant & faisant une profonde reverence.

B. Que faut il observer lors que quelcun veut régaler un qui est au dessus de lui ?

A. Il doit donner tel ordre auparavant à ses Domestiques , que tout se face sans confusion & sans troubler la joie , que si cela ne se pouvoit

alium est sumere , eique postquam biberit , offrere , inhumanum est .

A. *Uti etiam fructus offerre , ex quibus pars comesta fuisset.*

B. *Licet ne e mensa surgere ante Alios ?*

A. *Cur-ni sed detecto capite profundâque exhibitâ reverentia.*

B. *Quid observandum , dum vir præclarus excipiendus est !*

A. *Cuncta ita disponenda sunt inter Domesticos , ut absque confusione stant , quod si id fieri nequeat , resque ut optat , non succedat , paucis se excusabit ver- & que*

& que la chose n'a
lât pas comme il le
souhaite , il en de-
mandera , en peu de
mots , pardon à ses
Conviez car des'em-
porter contre ses Va-
lets , comme de les
injurier , ou de les
fraper en presence
de ces Personnes , ce
seroit leur manquer
de respect .

B. Quelle est la
posture , que l'on
doit tenir après le
repas , en rendant
graces ?

A. Il faut se tenir
debout , après quoi ,
on fera une profon-
de reverence , à la
Personne la plus quali-
fiée , & en suite à tous
les autres .

Voila Monsieur , la
plus part de ce qui
s'observe aujourd'-
hui à la Table , entre
les Personnes qui
scavent vivre .

bis. In suos enim Domesticos excandescere , ut injuriis afficiat , aut verberibus oneret , presentibus Convivis , in humanum est .

B. *Quomodo quis se geret à cibo sumpto , Deo gratiarum actionem agendo .*

A. *Stabit , profundamque postea exhibebit reverentiam primo Nobilissimo , & deinde aliis .*

En , Domine , quod in Mensa nunc observatur , inter Honestiores .

B. Vous

B. Vous m'avez tellement satisfait , que je ne me lasse rois , jamais de vous entendre.

A. Votre bonté est si grande , qu'elle trouve les choses qui sont mediocres , tres excellentes. Je m'enforcerai dans la suite de nos entretiens de vous faire voir , en abrégé , ce qui se doit pratiquer en d'autres rencontres.

B. Je vous en demeurerai obligé. Demain , je vous atens.

B. Nunquam me tuis sermonibus surdum reperires, ita mihi accepta fuere, quæ mihi dixisti.

A. Tanta est Humanitas tua , ut res mediocres , excellentissimas reputet. Id , quod in sequentibus tibi notum fieri debeat , paucis facturus sum.

B. Tibi obstrictus ero, eras te manjurus sum.

II. Entretien,

De l'Ajustement.

B. Monsieur , vous me faites hier esperer la suite de vos Entretiens.

A. Je ne suis venu ici , Monsieur qu'à ce

II. Colloquium

De Ornatu.

B. Domine , mihi huius continuationis Colloquiorum tuorum spem dedisti.

A. Eo animo , Domine , me vides , proposui del.

dessein , je me suis proposé de vous dire quelque chose de la Neteté si nécessaire & si essentielle aux honnêtes gens.

B. Cela mérite une attention toute particulière , aussi vous promets je la mien-ne toute entiere.

A. La Propreté est une certaine Convenance des habits à la Personne car si l'on veut passer pour propre il faut conformer ses habits à sa Condition , & à son Age : de même que la bien-seance est la Conformité des Actions & des Paroles à l'égard des autres & de nous mêmes.

B. Aprenez moi , de grace , ce que c'est que cette Complaisance ou Conformité , que d'autres apellent Sympatie ?

enim tecum paucis agere de Munditiâ adeo necessaria , ac honestis essentiali.

B. Id specialem meretur attentionem , tibi meam quoque pollicor integrum.

A. Puritas est quædam vestium Convenientia cum persona : nam si quis concinnus haberi velit , ut vestes Statuaræ , Conditioni , Æstatique adaptet , necesse est : Prout Honestas est Conformatas Actionum & Verborum . respectu aliorum , nostrum ve.

B. Quid ista sit Conformatas , quam alii nomine Sympathiae insigniunt doctum fac me , queso.

A. C'est

A. C'est un Raport tant exterieur qu'interieur à la Joie , ou à la Tristesse de la Personne, qui le peut exiger de nous , tellement qu'elle de meure persuadée , que nous entrons également avec elle dans le bien ou le mal qui la touche, de là on peut connoître qu'il faut vouloir ce qu'un autre veut , pourvu qu'il ne soit ni mauvais ni injuste.

Pour l'exterieur j'entens que les habits , la mine , le visage & les gestes soient tellement composés qu'ils facent voir le sentiment de notre cœur , aussi bien que nos Paroles & nos Actions , ne faisant pas comme certains ridicules , qui font les serieux dans la com-

A. Relatio tam exterior , quam interior ad Gaudium , vel ad Dolorem Personæ , que id a nobis exigere potest , ita ut aperte cognoscat nos cum illa in bono & malo ejusdem esse opinionis. Inde videre est quod oporteat velle quod alter vult , dummodo nec malum , nec injustum sit.

Quantum ad exte-
rius , ut vestes , vul-
tus gestusque , ita sint
composita , adeo ut cor-
dis affectum notum fa-
ciant , æquè ac Verba
& Actiones : non ve-
stigii nonnullorum & di-
culorum insistendo ,
qui serios & tantibus
& hilares lugen-
tibus se exhibent.

pagnie

pagnie de ceux qui sont en joie , & les enjoués avec ceux, qui sont en deuil.

B. Vous avez commencé à parler de la Propriété, continuez , je vous en prie.

A. Elle fait une grande partie de la Bien-seance , puis qu'elle fait connoître le foible de l'Esprit d'une Personne: car voiant sur elle des habits ridicules, on juge de là que la personne l'est aussi.

B. Que faut il observer pour garder la bien-seance dans la Propriété?

A. Il en faut éviter l'excès , ou le trop de Negligence , qui est une marque de Paresse & de Saleté: car outre que celui qui se présente devant une

B. De Puritate sermonem instituisti , perge , quæso.

A. Absoluti maximum urbanitatis par tem , quandoquidem utramque mentis extremitatem patefaciat , videntes enim vestes risu dignas in homine , eum ejusdem farinæ esse judicamus.

B. Quid observandum ad decenter & concinne vivendum ?

A. Extrema sunt vindicta: nimia negligencia, indicium est Pigritia & Sorditie: præterquam enim is , qui ita neglegit se sitit alicui , eum offendat , nullus etiam ei

Per-

Personne ainsi négligé, la des-oblige, il lui manque aussi de respect.

B. Que fera-t-on donc pour remédier à ce désordre?

A. Il faut suivre la Mode, qui est la plus grande, sans en affecter ni trop, ni trop peu, qui en font les extrémités, & qui font passer les personnes qui y tombent pour ridicules.

B. Ne doit-on pas garder la Modestie, qui s'oppose à la Mode?

A. Elle n'a point ici de lieu, c'est une Maîtresse absolue, à laquelle la Raison même est obligée de se soumettre : car si quelcun s'opinait à porter aujourd'hui un Pourpoint à petites bas-

ques

à la C

on po

corps

tes, i

pas 1

rués

Cour

prend

& en

saine

B. N

confon

birs a

ge & à

A. I

peu

gard

on

Personn

choses

que les

fors qu

deman

telles;

des les

tes, e

veut à

te petr

B. Il

petit

I

ques

ques

ques

ques

ques

ques

ques

ques & des Chausles à la Candale , qu'on porte le Juste-au-corps , & les Culottes , ne se feroit il pas si fier dans les ruës ? C'est de la Cour que l'on doit prendre le Modèle & en suivre la plus saine partie .

B. Ne doit on pas conformer les Habits à la Taille , à l'Age & à la Condition ?

A. Il y en a fort peu qui prennent gard au premier : car on voit les Petites Personnes porter les choses aussi grandes que les plus grands , lors que la Mode les demande en general telles ; Et les Grandes les porter Petites , quand la Mode veut qu'on les porte Petites .

B. Il est vrai qu'un petit Homme cou-

plateis ? Ex Aula mos ille capiēndus , & ilius pars sanior est imitanda .

B. Nonne Vestes Staturæ , Ætati & Conditioni conformes esse debent ?

A. Pauci sunt qui ad primum attendunt , vi dentur enim Pigmæi ut vestibus æque amplis & magnis , ac illi , qui proceræ sunt staturæ , More id generaliter exigente ; Magni autem Exiguis , volente quoque More , ut Parva gerantur .

B. Certum est , quod Vir exiguus pileo ma vert

vert d'un chapeau à larges bords fera dire à ceux qui le voient ; Voila un chapeau qui passe , au contraire un grand homme portant un petit chapeau paroira comme s'il étoit coiffé d'un bonnet.

A Quant à l'Age il n'y a rien de plus sor que de voir les vieil lards couverts en jeunes gens : & pour la Condition , il est aisé à juger , que si un Ecclesiastique se vête en Cavalier il fait voir qu'il n'est pas dans son bon sens.

B. J'ai souvent ouï dire que la Propreté est dans la Netteté , qui paroît dans les Linges lors qu'ils sont blancs & dans les habits , quand ils sont nets , ce qui fait trouver les pauvres honnêtes & propres.

*gno indutus, datum sit
ansam, ut eum viden-
tes dicant, En pileum
qui transit : Econtra
Persona proceræ statuare
pileo exiguo utens, vi-
debitur ac si mitrâ te-
cta esset.*

A. Quod ad Eta-
tem , attinet , nil ab-
surdius est Senes juve-
num instar indutos
videre: Et ad Condi-
tionem , facile judi-
care quis poterit , quod
si Ecclesiasticus sent
Miles induat se judi-
cio carere , ostendat.

B. Concinnitatem
in muditia quæ in Lim-
teis , dum pura Et al-
ba sunt , Et in Vestibus
dum sine sordibus , con-
sistere sapissime audi-
divi , idque pauperes
honestos efficere.

A. Pour

A. Pour le corps , il en faut , sur tout avoir un soin particulier ; se tenir la Tête nette aussi bien que les Dens & les Yeux , les Cheveux & la Barbe selon la mode & l'âge : car Il faut se rogner le Ongles & se laver les Mains & les Pieds , particulièrement l'été pour ne pas faire mal au cœur à ceux avec qui l'on converse.

B. Il s'en va midi , Vous dînerez s'il vous plaît avec moi & après-dîné , comme vous me l'avez fait espérer , nous acheverons nos Entretiens .

A. Je fçai Monsr. que Vous alez , pour quelques jours aux champs , ce qui fera que j'acheverai en peu de paroles .

A. Quoad Corpus , Illius maxima cura habenda est , Capite & que ac Dentibus & Oculis , puris , Crinibus autem & Barbâ juxta Modum & aetatem : Oportet enim Vngues decurtare , Manus abluere & Pedes , imprimis aestivo tempore ne nausea meveatur illis quibus cum intercedit eomercium .

B. Meridies instat , mecum , si placet , pransurus es , & a prandio juxta promissum , finem colloquiis imposituri sumus .

A Me non latet , Domine , te ad aliquot dies profecturum rus , itaque paucis finem imponam .

12. Entretien.

Du Jeu. & Conclu-
sion.

A. Nous avons vû
ce qui étoit de la
Propriété. Voions ce
que l'on doit ob-
server dans le Jeu.

B. Je ne me pique
pas au Jeu parce que
je ne l'aime pas, si
ce n'est que la Com-
pagnie m'y oblige.

A. Si vous êtes de
cette humeur & que
vous y demeurez
constant, Vous ne
vous en repentirez
jamais: il est vrai que
vous n'avez pas oc-
casion de fuire le jeu
de peur de faire pa-
roître quelque foi-
blesse, au contraire,
je suis persuadé que
le jeu. Vous seroit
bien avantageux.

B. Je n'aime pas le
jeu, parce que je suis

12. Colloquium.

De Lusu & Conclu-
sione.

A. Ad Concinni-
tatem spectantia vidi-
mus quid in Lusu sit
observatu dignum, vi-
dendum est.

B. Lusu non delector,
& nunquam utor nisi
cogente Consortio.

A. Si in ea perma-
neas sententia, te nun-
quam penitebit, verum
et te non habere ansam
lusum fugiendi, ne na-
ture defectum ostendas,
econtra mibi-persuasum
habeo quod lusus tibi
gloria foret,

B. Non lusu delector,
quoniam, emper adver-
tou-

toujours mal-heu
reux & que je ne ga
gne jamais.

A. Ce n'est pas ce,
que je veux dire, mais, comme les plus dissimulés ont de la peine à ne se point trahir, & à ne point faire voir leur foible, Vous, qui, au contraire n'avez rien de semblable, vous devez aimer le jeu.

B. Il est vrai, que si j'étois incommodé dans le jeu, je ne jouerois jamais; car étant obligé de jouer avec une Personne, qui est au dessus de moi, je ne témoigne aucune envie de gagner, chant fort bien que c'est le véritable Caractère d'une ame basse.

A. Il est vrai, Mon sieur, mais aussi le trop de Negligence

sa fortunâ ludo.

A. Ea non est mea sententia, verum ut cautissimi vix cavere possunt ne se prodant, vitaque sua patesciant Econtra, cum nihil simile timeas, huius incumbere posses.

B. Verum est, quod si in lusu incommodus essem nunquam ludere vellem nam cum cogor ludere cum aliquo quo inferior sum nullum testor desiderium lucrandi, persuasus illud evidenter esse characterem hominis plebei.

A. Verissimum, Domine, sed etiam nimia in lusu negligens

12 dans

dans le jeu & l'affection de se laisser perdre à dessein est la marque d'un *Fanfaron*, qui passera pour ridicule, ou fera croire, que l'on ne contribuë pas assez au divertissement de la Personne, avec qui l'on jouë.

B. Quel est votre sentiment de ceux qui ne font que danser dans le jeu, comme sifler ou tambouriner des doigts ou des pieds en faisant mine de rever dans le Jeu ?

A. Cela est aussi ridicule & incivil que les postures du corps sortes & grotesques dans les Jeux d'exercices.

B. S'il y a quelque differend au jeu & que l'on soit obligé de defendre sa cause, le peut on faire avec

tia & affecta perditio indicium est Jactabundi qui ridiculus habebitur, aut periculum faciet, quod satis non contribuat voluntari Personæ, qua cum luditur.

B. Quid judicas de illis, qui non nisi stultescunt inter lusum, sibilaudo, vel tympanistam agendo digitis aut pedibus, ac si de lusu cogitarent.

A. Id & que ridiculum & inurbanum est, ac habitus corporis rustici & peregrini in exercitorum Lusibus.

B. Si inter ludendum nonnulla intercedat controversia, ita ut de sua causa defendenda agatur, si et ne per-

opi-

opiniatreté.

A. Cela est insupportable, il le faut faire tranquillement, sans élèver la voix ; mais en le prouvant évidemment.

B. Je ne doute pas, que vous ne démontez le Jurement dans le jeu puisque Dieu y est offendé, qu'on y perd le respect, & que l'on trouble le divertissement.

A. Cela est pourtant fort familier à plusieurs mais aussi les honnêtes gens évitent-ils leur compagnie.

B. Si quelcun a négligé de mettre l'enjeu, le peut-on demander ?

A. Il le faut faire en des termes doux & honnêtes, comme on n'a pas mis au jeu, il

tinaciter ?

A. *Id est intolerabile, sed modeste fieri debet, non vociferando, sed evidenter probando.*

B. *Juramenta in Lusu à te condemnari non dubito, Deus enim ita offenditur & voluptas turbatur.*

A. *Id nihilominus plurimis est usitatissimum, sed manquam honestis, qui ab eorum consortio declinant.*

B. *Si quispiam neglexerit imponere pecunias, licetne posse latere?*

A. *Verbis mitibus & honestis id fieri debet, ut: aliquis non impofuit, mihi hoc vel*

me manque autant. Et si l'on perd , il est de la civilité de payer avant qu'on le demande ; car il est généreux de paier ce , que l'on doit au jeu.

B. Peut on quitter le jeu , quand on veut ?

A. Si l'on gagne , il ne faut pas quitter le jeu le premier , principalement , si la Personne qualifiée avec qui on jouë , n'aime pas à perdre , il faut attendre , qu'elle se soit r'aquitée : au contraire si l'on perd , il est permis de se retirer doucement , sans témoigner du chagrin .

B. S'il arrive quelque Personne de qualité , qui témoigne de vouloir jouer ?

A. Il est tres honnête de lui ceder la place , & pour met-

tre fin re , il bien fe ster , q par ra des P comm vaut i eviter ses suil ler & son jeu lemen une Da dé la prendr bonne meute spéct & me de B. Se veriez vous ale A. N au con cheraï les occa rendre B. Fa noître , par une

illud deest ; *E contra si quis iacturam faciat , honestum est non postulant dare , generosum enim est in lusu solvere id quod debetur.*

B. *Licet ne , ut lubet , a lusu desistere ?*

A. *Vincenti non licet , præcipue si Nobilis cum quo agitur , non libenter perdat , expectandum est donec se liberum reddiderit , sed qui perdit potest recedere , nullum jacturæ indicium dans .*

B. *Interveniente Magistrate quodam cui lusus arridet ?*

A. *Honestissimum est ei locum cedere & ut huic materie finis sit , tre*

tre fin à cette matie
re , il n'est pas de la
bien feance de conte
ster , quoique ce soit
par raillerie , avec
des Personnes in
commodes au jeu ; il
vaut mieux , pour
eviter mille facheu
ses suites de dissimu
ler & de continuer
son jeu , & principa
lement , si c'est avec
une Dame : car il est
de la prudence de
prendre tout en
bonne part & de de
meurer dans le re
spect & dans le cal
me de l'esprit .

B. Selon que vous
venez de me dire
vous allez me quitter.

A. Non , Monsieur ,
au contraire je cher
cherai incessamment
les occasions de vous
rendre mes devoirs .

B. Faites moi con
noître , s'il vous plaît
par une petite Reca

*non decet contestari
licet joco fiat , & præ
cipue cum Personis que
difficilioris in lusu sunt
indolis , præstat ad mille
incommoda evitanda ,
dissimulare , lusunque
continuare & maxime
cum Domina . Pru
dentis enim est omnia
equi bonique consulere .
& in animi mansuetu
dine & respectu ma
nere .*

B. Prout jam dixisti ,
me brevi derelinques .

A. E contra , Do
minie , continuò ansas
queram tibi mea obse
qui & præstandi .

B. Notum mihi fac ,
quæso , paucis quomodo
commodo uti queam .

pitulation comment
on se peut servir a-
vantageusement , de
ce que vous venez de
me dire.

A. Il faut remar-
quer que tout ce ,
qui a été ici avancé
ne se doit pas enten-
dre cruément , ni à
la lettre : mais , qu'il
se doit pratiquer
avec discernement.

Il n'y a rien de plus
constant , qu'il faut
être civil par tout , &
porter du respect à
tout le monde; mais
bien d'avantage à
un , qui est au dessus de
nous , qu'à un qui
nous est égal , & en-
core plus à celui , qui
est d'une qualité emi-
nente , & ainsi de de-
grez en degrez jus-
qu'aux Têtes Couron-
nées.

B. Comme vous me
faites remarquer , le
Jugement y est si ne-

iis , quæ mihi dixisti.

A. Notandum est ,
omne , quod dictum est ,
non ad literam & crude-
intelligi debere : Verum
id cum iudicio ad prax-
in redigi debere .

Nil certius est , quod
oporteat humanum
esse ubique , omnesque
honorare , sed multò
magis superiorem ,
quam æqualem , &
iterum magnatem ,
& ita gradatim usque
ad Regias Personas.

B. Ut videre quo ,
Judicium , adeo est de
necessitate , ut importu-
ces-

ceſſaire , qu'ētant nē re captā , Urbanis-
pris à contre-tems , ſimi tanquam inurba-
ni & ridiculi habendi
ſunt.

A. La raison veut
que l'on cede le pas
à une Personne de qua-
lité & qu'on lui don-
ne le haut du pavé :
ſi toutefois l'on fe-
rencontroit en un
endroit bourbeux ,
où le premier ſeroit
obligé deſſuier la
plus grande partie
de l'ordure , ce ſeroit
une chose très-inci-
vile , que de la faire
passer devant .

Si étant à table elle
demandoit du pain
ordinaire , dont on
autoit déjà coupé
quelque tems aupar-
avant , l'on ne lui
pourroit presenter
civilement le pre-
mier morceau , qui
feroit ſec , & fe re-
ſerver le deuxiéme ,

A. Rationi conſen-
taneum eſt , ut dextrum
latus priorque locus
nobiliori tradatur , ſi
tamen locus luto reple-
tus , in quo primus
maximam eius partem
pati teneretur , ſe ſe
offerret , inhumanum
admodum foret , prio-
rem locum humanitatis
ergo præbere .

Menſæ accumbenti
priorē panis partem ,
ex quo jam antea ali-
quid abſciſſum fuſſet
dare inhumanum foret .

qui

qui seroit plus tenu-
dre & plus frais.

B. Vous m'avez fait remarquer qu'étant à table, on ne doit pas se découvrir, & toutefois, je suis de ce sentiment qu'étant avec une Personne distinguée on doit ôter le Chapeau, si elle boit à nous.

A. Cela seroit, sans doute, incivil & c'est principalement en ces endroits que l'on doit montrer que l'on a de l'esprit.

B. Etes vous donc de ce sentiment que ce que vous venez de dire n'est pas si constant, que l'on ne doive observer, les Temps, les Lieux, & les Personnes?

A. Comme toutes choses se changent avec le temps, je ne pretens pas que ces Regles soient immu-

B. *Audivite dicen-
tent, quod in mensa se-
detegere non licet, sum
tamen persuasus quod-
cum Nobili id non fiat,
et quod si ille nobis pro-
pinet, caput sit aperi-
endum.*

A. *Absque inurba-
nitate id fieri nequiret,
et his in locis offenden-
dum est se ingenio pol-
lere.*

B. *Fuditas ne igitur,
quod id quod jam dix-
isti non ita firmum sit,
ut Tempora, Loca et
Personae observari non
debeat.*

A. *Quemadmodum
omnia tempore mutan-
tur, non sustineo hos
Canones fore immu-
tabiles videre licet in
ables,*

ables, on peut voir dans beaucoup de Traité semblables à celui-ci des loix tout-à-fait opposées à celles ci, & qui ont valu en leur tems. Comme, il étoit permis de tremper son pain au plat, de bâiller à table, de cracher à terre en presence des Personnes, qualifiées, & même l'on pouvoit jeter à terre, ce que l'on avoit tiré de sa bouche, & maintenant, ce seroit la dernière des incivilités: de même avec le tems, ce qui est aujourd'hui fort civil, changera & diviendra incivil.

Il n'y a rien toutefois de plus constant que quand toutes les Ceremonies se changeront, la Civilité ne laissera pas de démeurer dans le fond, lors qu'elle aura

plurimis ejusmodi Tra-
ctatibus huic similibus
Leges omnino bis oppo-
sites, quæque suo tem-
pore valuerunt, ut:
Panem patellæ in-
tingere licitum erat,
in mensa oscitari, in
terram spuere præ-
sentibus magnati-
bus. ut & in terram
projicere id, quod
ex ore ejectum fue-
rat: Nunc verò magna
foret inurbanitas:
Ita, Tempore, id quod
hodie admodum urba-
num est, mutabitur &
inurbanum evadet.

Nihil tamen certius
est, quam licet omnes
Ceremoniae mutaren-
tur, Urbanitatem ta-
men in se mansuram esse
cum Charitate Chri-
stiana comitem ha-
buerit.

pour

pour guide la Modestie & l'Humilité accompagnée de la Charité Chrétienne.

B. Voila comme , je pense , ce que l'on peut dire sur ce sujet.

A. Vous vous étiez , peut-être attendu , Monsieur , à quelque chose de plus particulier & de plus relevé , que ce que nous venez d'entendre : mais ne m'étant proposé qu'un abrégé , d'un sujet si riche & si beau , je n'ai fait que l'ébaucher tant pour ne point abuser de votre patience , que pour ne point sortir de mon dessein.

B. Je n'en demandois pas d'avantage , & je suis persuadé que , qui peut mettre en pratique toutes ces Règles ne passera pas (à mon avis) pour incivil : Au reste je vous en demeure bien obligé.

A. Et moi vôtre très humble serviteur.

B. En , ut arbitror , id quod super Capite hoc exponi potest.

A. Aliquid alius specialius forsitan expectaveras & sublimius , quam quod audivisti ; verum quoniam argumentum minus rei adeo ample mibi propositum habui , illam etiam tantum ruditer exposui , tam ut tuā non abuterer patientiā , quam ut a proposito non aberrarem.

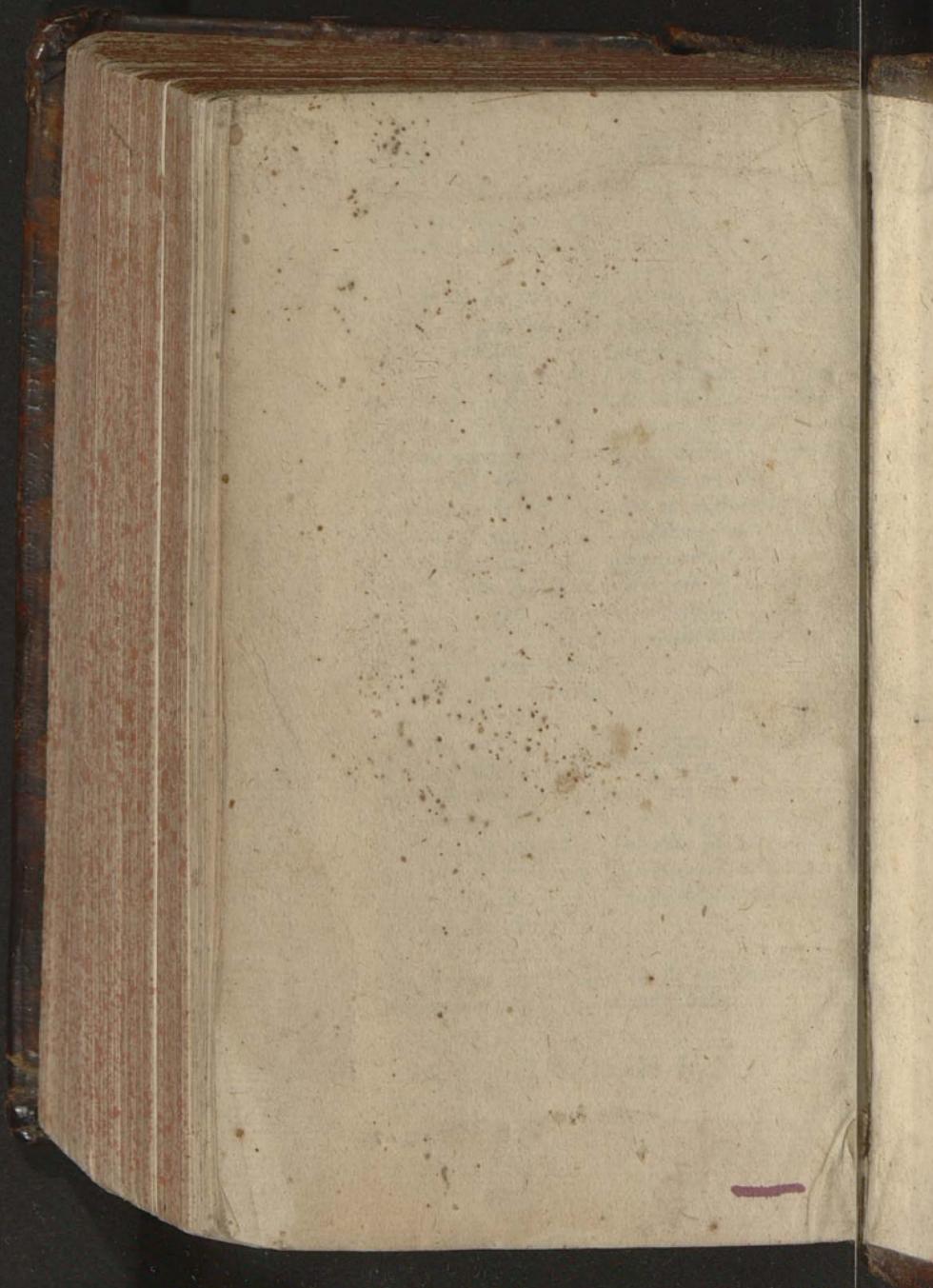
B. Plura non exposcebam , ac persuasus sum , quod qui ad praxin ea omnia redigere potest , non habendus sit , me judice , inhumanus : Ceterum maneo tibi obstrictissimus.

A. Et ego tuus humilis famulus.

ut arbitror, id
Capite hec ex-
peditum atque sit
sublimius, quam
irixisti; verum
argumentum n-
deo ample mibi
habui, illam
tum ruditer ex-
ponit ut tuâ non ab-
ientia, quam ut
non aberrarem.

a non expofce-
persuasus sum;
ad praxim ea
gere poteris, non
fit, me judice,
Caterum ma-
tricissimus,

tuus humili-
us.



Biblioteka Jagiellońska



stdr0026977

